BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1693-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

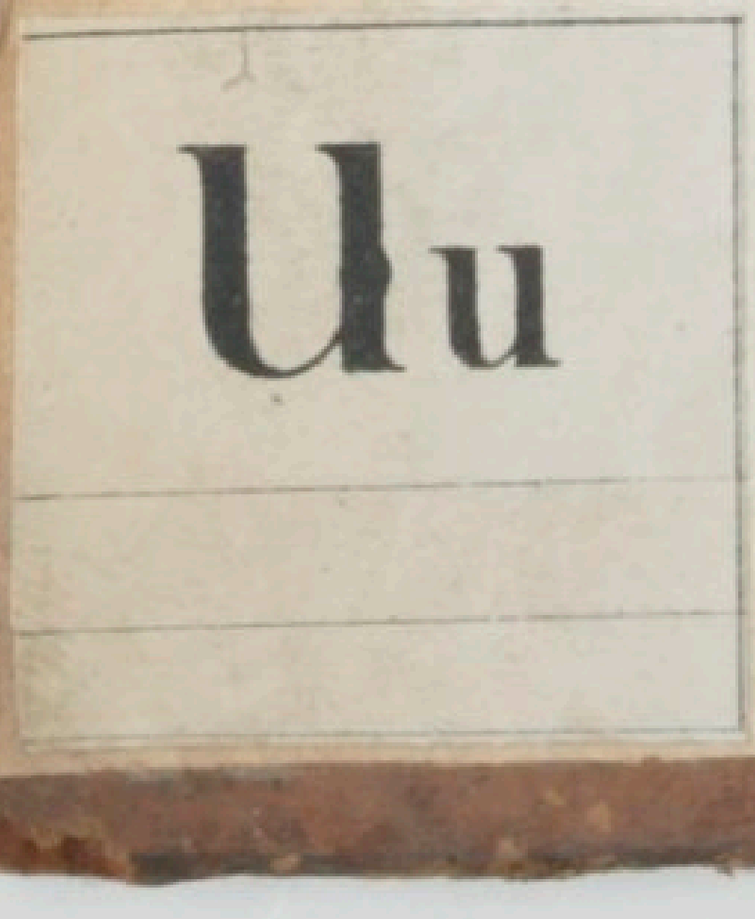
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

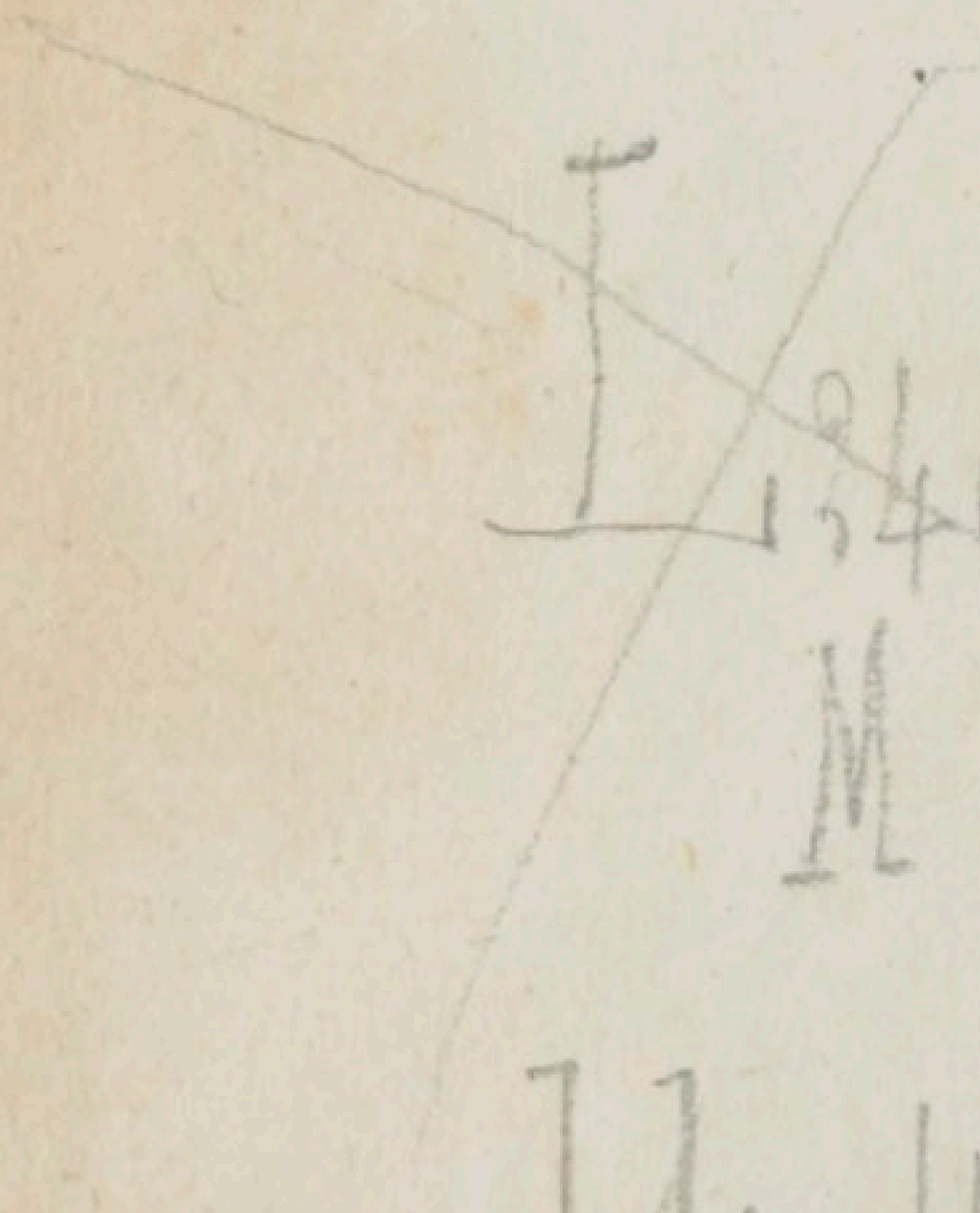
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Uu

(230)



Un 1942.

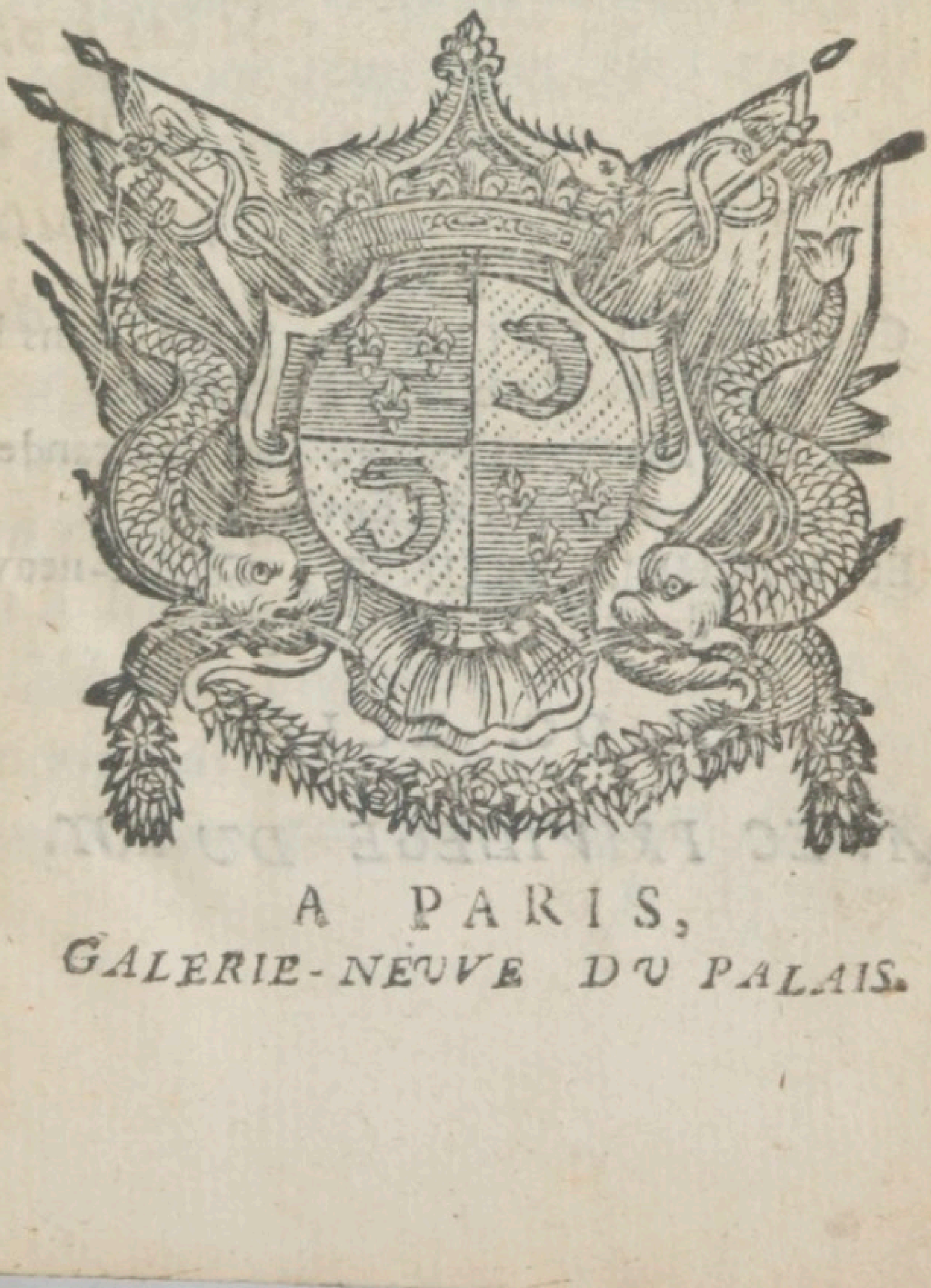
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MARS 1693.



A PARIS,
GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant au premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Galerie-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. XCIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

QUelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

AVIS.

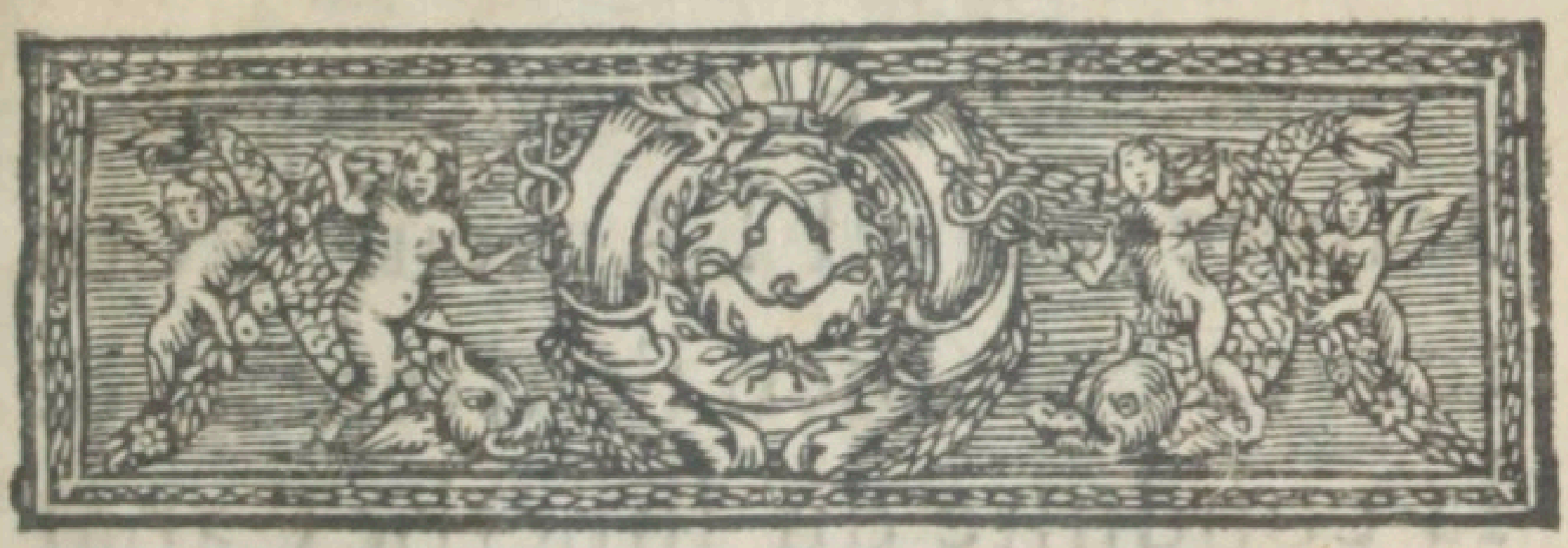
tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétably les choses de maniere qu'il est toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il soit arrivé dans

les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Brunet, s'expoſent à le recevoir toûjours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi-toſt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toujours quelques jours avant qu'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il ſe charge de faire les paquets luy-meſme & de les faire

AVIS.

porter à la poſte ou aux Meſſa
ſans nul intereſt, tant pour les
ticuliers que pour les Libraires
Province, qui luy auront donné
adreſſe. Il fera la meſme choſe ge
ralement de tous les Livres nouve
qu'on luy demandera, ſoit qu'il
debite, ou qu'ils appartiennen
d'autres Libraires, ſans en pren
pour cela davantage que le prix
par les Libraires qui les vendr
Quand il ſe rencontrera qu'on
mandera ces Livres à la fin du m
il les joindra au Mercure, afin
n'en faire qu'un meſme paquet. T
cela ſera executé avec une exacti
de dont on aura tout lieu d'e
content.



MERCVRE GALANT

MARS 1693.

QUAND Ie Sonnet que je vous envoye au commencement de cette Lettre, ne seroit pas aussi beau qu'il l'est par luy-mesme, la matiere en est si noble, que vous le liriez avec

plaiſir. Le Pere Mourgues, Jeſuite, en eſt l'Auteur. Vous ſçavez combien l'entrepriſe & la conduite du ſuperbe Canal qui joint les deux Mers, l'ont fait eſtimer.

SONNET.

UN Roy de ſon Empire exterminе l'Erreur,
Elle arme contre luy le reſte de la terre;
Et les bras qu'elle employe à ſervir ſa fureur
Devoient eſtre employez à luy faire la guerre.

Tout ſe prête & ſe livre au fier Uſurpateur,
Qui ravage à ſon gré la perfide Angleterre.

Tant d'Ennemis faisoient craindre
un commun malheur
Pour le Trône François, & le Siege de
Pierre.

S

Mais de tant de succés le Ciel comble
nos vœux,
Qu'ils passeroient pour fable auprés
de nos Neveux,
S'ils ne sçavoient se dire en leur juste
surprise;

S

LOVIS regnoit alors dans l'Empire
des Lis;
PIGNATELLI menoit le Vaisseau
de l'Eglise,
Et les deux plus grands Cœurs estoient
les plus unis.

Je vous ay déja fait part d'un Traité qui vous a fait voir

combien il eſt rare que la Feſte de Paſque ſoit celebrée le 22. de Mars, comme il eſt arrivé dans cette année. En voicy un autre qui établit un Calendrier perpetuel, en fixant pour toujours les Feſtes mobiles qui dépendent du jour de Paſque, dont il fixe la celebration au cinquiéme d'Avril. Perſonne ne doutera que ce Traité ne ſoit fort ſçavant & curieux, quand il apprendra qu'il eſt du fameux Aveugle Mr Comiers, dont la profonde érudition eſt ſi connuë.

CALENDRIER PERPETUEL ET INVARIABLE,

Tant pour l'Année Civile, que pour l'Année Ecclesiastique.

SIRE,

Comme Dieu nous a donné le Soleil & la Lune pour distinguer les temps, les jours, & les années,

les Aſtronomes ont travaillé à connoiſtre préciſément la durée du mouvement de ces deux Luminaires, & parce que la Lune a de frequens & viſibles changemens, les Hebreux & les Grecs s'en ſont ſervis pour diſtinguer les mois & les années.

Solon, grand Legiſlateur des Atheniens, regla l'année & les jours des Equinoxes, par l'avis de Thalés. Ce reglement fut ſuivy pendant deux ſiecles, aprés leſquels, du temps du Divin Platon, on ſuivit la correction faite par Eudoxe. Les années eſtoient de differentes longueurs chez les

Egyptiens, les Grecs, & les Arabes, & les mois ne commençoient pas le meſme jour, ce qui eſtoit tres-incommode dans le commerce, & dans les affaires publiques.

Les Juifs avoient deux ſortes d'années. Leur année Civile commençoit à la nouvelle Lune du mois Tiſry *de l'Equinoxe d'Automne, à cauſe de leur année Sabbatique, autrement ils auroient eſté deux ans ſans faire recolte. Leur année ſacrée commençoit à la nouvelle Lune du mois* Niſan *de l'Equinoxe du Printemps, depuis l'Ordonnance que Dieu leur fit lors de la ſortie d'Egypte,*

1498. *ans avant la naiſſance de J. C.*

Les Hebreux commencent à compter leurs années dés la ſortie d'Egypte : & par une ſemblable raiſon les Mahometans commencent à compter les leurs de l'Hegire, ou fuite de Mahomet hors de la Mecque en la nouvelle Lune, le Vendredy 16. Juillet 622. en laquelle on comptoit 10. d'Indiction, & 15. de Nombre d'Or, comme auſſi 10. de Cycle ſolaire, & on celebroit la Paſque le 4. d'Avril.

Les Grecs comptoient par Olympiades, qui commençoient par

les Solſtices d'Eſté, & leur Cycle eſtoit de quatre ans. Elles furent rétablies 776. ans avant la naiſſance de J. C. laquelle arriva en la 194. Olympiade. Et les années de la fondation de Rome commençoient aux Feſtes appellées Palilies, *qu'on celebroit à l'honneur de la Déeſſe Pâlés, le 12. Avril.*

Pour remedier à ce deſordre il ne falloit pas moins que l'eſprit du premier des Ceſars,

Qui media inter prælia ſemper
Stellarum, cælique plagis, Superiſque vacabat.

Ce premier Empereur des Ro-
mains, par le conſeil de l'Aſtro-
nome Soſigenes, en l'année 45
avant la Circonciſion de J. C.
inſtitua l'année Julienne, qui
commence au premier Janvier
& par cette forme d'années les
mois commencerent le meſme jour
dans toute la vaſte étenduë de
ſon Empire. Il ne fut pas ſi heu-
reux à regler la longueur de l'an-
née Tropique, puis qu'il la croyoit
eſtre précisément de trois cens ſoi-
xante-cinq jours & ſix heures ;
c'eſt pourquoy de ces ſix heures
il forma de quatre en quatre ans
un jour entier, qu'il ordonna eſtre
intercalé entre le 23. & le 24.

Fevrier. Ce jour fut appellé Biſſexto Kalendas Martii; *car le 23. Fevrier & le jour intercalé, eſtoient l'un & l'autre appellez* ſixiéme des Calendes de Mars, *c'eſt à dire, le ſixiéme jour avant les Calendes de Mars, & par conſequent l'année Biſſextile eſtoit de 366. jours. Ce bel ordre fut bien-toſt interrompu par l'ignorance des Pontifes, qui intercalerent à chaque quatriéme année priſe incluſivement. C'eſt pourquoy dans trente-ſix ans ils avoient intercalé douze jours, c'eſt à dire, trois jours de trop; mais Auguſte corrigea cette*

erreur en la troiſiéme année de J. C. ayant ordonné que pendant douze ans il n'y auroit point d'année Biſſextile.

Cette reforme ne put long-temps ſatisfaire aux Chreſtiens, pour ſçavoir le quatorziéme jour de la Lune d'aprés l'Equinoxe du Printemps, afin de celebrer la Paſque Chreſtienne le meſme jour que J. C. l'inſtitua, aprés qu'il eut fait la Paſque Legale en même temps que les Juifs, ce que Saint Luc a remarqué par les deux Coupes.

Le défaut du Calendrier Romain vient de deux Chefs. Premierement, de ce que l'Equi-

noxe du Printemps anticipoit d'un jour entier en 130. ans le veritable Equinoxe, parce que l'année Tropique n'estant que de 365. jours, 5. heures & presque 49. minutes, les ij. minutes & 54. secondes prises de trop chaque année forment en 130. ans un jour de trop, & par consequent font anticiper d'un jour entier l'Equinoxe. Secondement de ce que le Cycle Lunaire, inventé par Meton Athenien, l'année 430. avant la naissance de Jesus-Christ, dont on écrivoit les 19. nombres en lettres d'or, ne marquoit pas précisément dans le

Calendrier les jours des Lunaiſons, puiſque dans 19. ans il s'en faut une heure 27. minutes & 32. ſecondes, d'où procedoit que dans 312. ans le nombre d'or faiſoit anticiper d'un jour les veritables Lunaiſons.

De ces deux erreurs ſont nées entre les Chreſtiens tant de difficultez & de differends pour la celebration de la Paſque, qu'en l'année 1582. le Pape Gregoire XIII. prit comme Alphonſe Roy d'Arragon, l'année Tropique de 365. jours 5. heures 49 minutes, & quelques ſecondes tellement qu'il ne s'en faut pas ii

minutes que l'année Tropique ne soit de 365. jours & 6. heures, & par consequent à chaque année Bissextile on ne prend pas 44. minutes de trop. Ce Pape, pour ramener l'Equinoxe en son veritable jour, retrancha les dix jours anticipez depuis l'année 325. du Concile de Nicée, & pour cela le lendemain du 4. Octobre fut compté le 15. du mesme mois, c'est pourquoy dans l'Angleterre, dans la Suede & autres endroits, où l'on n'a pas receu le Calendrier Gregorien, on se sert de double datte du jour du mois. Le jour du vieux stile est écrit sur

une ligne ; & le jour, ſuivant le nouveau ſtile, eſt placé au deſſous de la meſme ligne. Ainſi pour marquer la datte d'aujourd'huy **22.** *Decembre 1692. on écrit* $\frac{12}{22}$ *Pour remedier au defaut des nombres d'or, on a ſubſtitué les Epactes, & outre ces deux remedes il faut encore obſerver que les années 1700. 1800. & 1900. ne ſeront pas Biſſextiles, & avec toutes ces précautions on n'a jamais préciſément le jour des Lunaiſons, puis qu'à la ſeule inſpection de la Lune, on reconnoiſt que les Epactes avancent ou reculent de deux à trois jours*

les Lunaiſons. Par conſequent il eſt neceſſaire de ſubſtituer un nouveau Calendrier au Grego-rien.

Il y a lieu d'eſperer, SIRE, qu'aprés que Voſtre Majeſté, qui eſt autant formidable dans toute l'Europe aux Ennemis de la France, que le fut ſous l'Empire de Tibere aux Peuples d'Aſie, le tremblement de terre, qui dans une nuit renverſa douze de leurs plus belles Villes, au rapport de Pline; Maximus terræ memoria mortalium extitit motus, Tiberii Cæſaris Principatu, 12. urbibus Aſiæ una nocte pro-

ſtratis, *il y a, dis-je, lieu d'eſperer*
que quand Voſtre Majeſté aura
fait ceſſer le bruit des armes dans
toute l'Europe, on dira d'Elle ce
que l'Hiſtoire des Machabées
dans le 1. *Chap. dit d'Alexandre*
le Grand, Siluit terra in con-
ſpectu ejus, *toutes les Puiſſan-*
ces de la terre ont mis les armes
bas en ſa preſence. Aprés quoy
Voſtre Majeſté ordonnera pour
l'année 1700. *un* Calendrier civil
& Eccleſiaſtique, perpetuel &
invariable, ce que tous les An-
ciens avoient ſouhaité, & dont
l'execution ſe doit faire ſous vô-
tre Regne plein de miracles, dans

lequel

lequel Pallas & Minerve se sont réünies pour faire fleurir en mesme temps les Arts, les Sciences, & la guerre, car Vostre Majesté a remply ce que le Politique Florentin souhaitoit à son Prince. Deve ancora un Principe mostrarsi amatore delle virtu, & honorare li excellenti in ciascuna arte. *Et si quelque virtuoso n'a point de part à vos royales liberalitez, il peut dire comme le Paralitique prés de la Piscine miraculeuse de Jerusalem,* Non hàbeò hominem, *Je n'ay point de Patron. Ainsi Abdolomin avant qu'il*

fust connu d'Alexandre le Grand
mena une vie cachée, & dans
la necessité, mais sa pauvreté luy
fut honorable, puis qu'au rap-
port de Q. Curce lib. 5. Causa eii
paupertatis, sicut plerisque
probitas erat. *Il estoit pauvre*
parce qu'il estoit homme de bien.

Vostre Majesté qui ne se trom-
pe jamais en son choix, a pour
espions du Ciel qui est la verita-
ble Terre de Promission, les plus
sçavans & les plus vigilans As-
tronomes. Ils ont ce qui manquoit
à ceux des siecles passez; je veux
dire, le moyen de faire par les
grandes Lunettes de nouvelles

découvertes dans les Cieux, & d'observer avec la Pendule préciſément le Diſque & le Diametre de la Lune par le temps que ſon image employe à paſſer un brin de ſoye plate, tendu verticalement par le foyer du verre objectif de la Lunette, compoſée de deux verres convexes. Ainſi à preſent l'Aſtronomie

Tranſcendit ad Aſtra
Diſciplina audax, inquirit
ſedula motus,
Veſtigatque ſitus, oculis nova
ſidera luſtrat,
Et gemino ſubnixa vitro miracula pandit.

J'ay donné en l'année 1665. *dans mon Livre de la nature & du presage des Cometes, la construction des grandes Lunettes, & le moyen de s'en servir sans tuyau pour observer les Astres. J'ay depuis donné & démontré tout ce qui concerne la Veuë, les Lunettes, & leurs differens usages. Le tout est inseré dans onze Mercures Extraordinaires, depuis le* 19. *Tome jusqu'au* 31. *inclusivement, & dans le Mercure de Septembre* 1683. *J'ay dedié cet Ouvrage à Monseigneur le Duc de Bourgogne, parce que* mens præsaga futuri, *me le fit voir*

homme dans le berceau, & ce Prince se trouve digne Fils du Pere & du Grand-Pere, Quo nec meliorem dedere Dii, nec potuere dare. *Ce sont les termes du jeune Pline, dans le Panegyrique de l'Empereur Trajan. Revenons maintenant à nostre sujet.*

Les premiers Chrestiens comptoient differemment leurs années, ne convenant pas d'Epoque; ils differoient aussi du jour & du temps de la celebration de Pasque. Les Grecs comptoient par les Olympiades, & se servoient du Calendrier des Juifs; & entre

les Latins, les uns se servoient de l'Epoque de la Fondation de Rome; les autres comptoient par les années du Regne de l'Empereur Auguste. Ils datoient les Actes par ces mots, Annus erat regnantis Augusti, *c'est à dire, en telle année du Regne d'Auguste: c'est pourquoy par abbreviation on n'écrivoit que les lettres initiales de cette maniere;* A. E. R. A. *ce qui a donné le mot* Æra, *qui n'est qu'une denomination.*

En l'année 437. *de J. C. Saint Cyrille introduisit l'Epoque Dioclesienne, ou de la persecution*

faite aux Chrestiens par l'Empereur Diocletien, qui a esté l'Antechrist, dont Saint Jean a parlé dans son Apocalypse, ce que j'ay démontré dans mon Traité des Propheties, inseré dans les Mercures des mois d'Aoust, Septembre, & Decembre de l'année 1689. & dans le Mercure de Septembre 1690. En l'année 444. les Tables Paschales des Grecs & des Latins convenoient si mal, que ceux-cy celebroient la Pâque le 26. d'Avril. Pour accommoder le differend d'entre les Tables Paschales des Grecs & des Latins, Victorin d'Aquitaine

employa en 463. le Cycle Lunaire & le Solaire, pour former la periode de 532. ans, croyant que le Dimanche de Pasque reviendroit au même jour, & declara qu'on ne la pouvoit celebrer ny plustost que le 23. de Mars, ny plus tard que le 24. d'Avril. En mesme-temps il introduisit l'Epoque A passo Christo. *Cette Epoque & ces Tables Paschales, quoy que faites par l'ordre du Pape S. Leon, & de son Successeur Hilaire, ne furent receuës qu'en France, par le second Concile d'Orleans en l'an 542. C'est pourquoy jusques en l'an 814. les François compte-*

ent les années A Christo passo, depuis la mort de J. C.

En l'année 525. Denis le Petit, Abbé Romain, continua les Tables de saint Cyrille, & donna au Calendrier le Nombre d'Or & les Lettres Dominicales. Il prit pour Epoque l'Incarnation du Verbe, Ab Incarnato Verbo; c'est pourquoy ces années commençoient le 25. de Mars. Peu à peu on quitta l'Ære Diocletienne; & enfin on se servit de l'Ære Dionisienne ou Chrestienne: mais conformement au second Concile d'Orleans de l'an 542. on continua de commencer l'année

par le jour de Paſque, ce qui a
eſté pratiqué juſqu'en l'année 1563.
que Charles IX. par l'Edit de
Rouſſillon, ordonna de la commen-
cer au premier de Janvier. Ces
obſervations ſont neceſſaires pour
verifier les dattes des anciens
Edits, Arreſts & Actes pu-
blics, afin de n'être pas trompé par
ceux que l'on fabrique à plaiſir.
J'en dis autant pour les Bulles,
Indults, Brefs & Reſcrits de
Rome, eſtant à obſerver qu'à Ro-
me on commence les années en
trois manieres, ſçavoir, l'année
ſacrée du mois de Mars, à cauſe
de l'Incarnation du Verbe, l'an-
née civile par Janvier, & les

Papes, par l'année de leur éleva-
tion au Pontificat, comme le Roy
compte presentement la cinquan-
tiéme année de son Regne.

Le different entre les premiers Chrestiens a esté plus grand & plus important au sujet du temps & du jour de la celebration de la Pasque. Les uns la celebroient le Feudy, jour auquel J. C. l'in-stitua. Quelques-uns à cause des termes, Cecy est le passage du Seigneur, qui sont dans l'Exode ch. 12. vers. 27. faisoient Pâque le Vendredy, parce que ce fut un Vendredy que J. C. passa de la vie à la mort. Les autres par les mêmes

termes, Hoc eſt tranſitus Do
mini, *parce que J. C. ayant paſſé de la mort à la vie, reſſuſcita le jour du Soleil, qui eſtoit le premier jour ou* Ferie *de la ſemaine ils la nommerent* Dies Domini *jour du Seigneur, ou* Dies Dominica, *Dimanche, auquel jour ils fixerent la celebration de la Paſque, ce qui fut approuvé par le Pape Pie en l'année* 150. *& en l'année* 196. *Theophile de Ceſarée avec quelques autres Evesques aſſemblez par l'ordre du Pape Victor, reglerent qu'on ne feroit point la Paſque avant le* 22. *de Mars, & depuis S. Ambroiſe ajouta qu'on ne la pourroit cele-*

brer plus tard que le 25. d'Avril.

Les Egliſes Aſiatiques alleguant la pratique de S Jean, celebroient la Paſque avec les Juifs indifferemment au jour de la ſemaine, qui arrivoit le quatorziéme jour de la Lune d'aprés l'Equinoxe du Printemps, & pour cela ils furent appellez Quartadecimani, dans le premier Concile de Nicée, qui en l'année 325. ordonna qu'on feroit la Paſque le Dimanche d'aprés le quatorziéme de la Lune qui arriveroit aprés l'Equinoxe du Printemps. La difficulté reſta à déterminer le jour de l'Equinoxe, & le qua-

torziéme de cette Lune d'apri
l'Equinoxe. Le Concile en laiſſ
le ſoin à l'Eveſque d'Alexandri
où l'Aſtronomie floriſſoit. Il en
voyoit à Rome tous les ans a
Pape le jour trouvé par le calcu
Aſtronomique, & au jour d
l'Epiphanie le Diacre l'annonçoi
au Peuple.

Pour rendre tout à la fois l
Calendrier commode pour l'an
née Eccleſiaſtique & Civile, i
faut accommoder l'année au
cours du Soleil, & commence
le mois de Ianvier par le iour du
Tropique d'hiver. Il faut auſſi
autant qu'on peut, rendre les

mois reguliers : & comme de l'Equinoxe du Printemps à l'Equinoxe d'Automne, il y a plus de iours que de l'Equinoxe d'Automne à celuy du Printemps, il faut ranger ces iours qui excedent, du costé du Tropique d'Eté. Ainsi depuis le Solstice d'hiver de l'année 1692. qui arrive le 20. Decembre à 7. heures 56. minutes aprés midy, jusques à l'Equinoxe du Printemps, qui est arrivé le 19. Mars 1693. à 9. heures 41. minutes du soir, il n'y a que 90. jours ou 3. mois chacun de 30. jours. C'est pourquoy je reiette les jours qui excé-

dent, du coſté du Tropique d'Ec
ce qui rendra les mois plus ré
guliers, donnant 30. iours au
mois de Ianvier, Fevrier &
Mars & 31. iours aux mois d'A
vril, May, Iuin, Iuillet &
Aouſt, & trente jours aux mo
de Septembre, d'Octobre, N
vembre & Decembre, lequel
4. en 4. ans en aura 31. pour
jour intercalé, quand l'ann
ſera de 366. jours. Je ne crois po
qu'on faſſe ſcrupule de rendre
mois de Fevrier les deux iou
dont on l'avoit mutilé, pour aug
menter d'un iour le cinquiéme &
le ſixiéme mois de l'année qui com

mençoit par le mois de Mars; car les Romains pour honorer leurs premiers Empereurs, changerent à ces deux mois, Quintilis & Sextilis, leur ancien nom, & leur donnerent celuy de Julius & d'Augustus, que nous appellons Juillet & Aoust.

Pour fixer la Pasque au Dimanche d'aprés l'Equinoxe du Printemps, le premier iour de Janvier sera touiours un Jeudy, le premier de Fevrier un Samedy, & le premier d'Avril sera touiours un Mercredy, & l'Equinoxe ne sera iamais beaucoup eloigné du premier d'A-

vril, & par conſequent le troi-
ſiéme d'Avril ſera un Vendredy :
& le cinquiéme iour ſera le Di-
manche de Paſque, & par ce-
moyen l'Egliſe celebrera touiours
la ſolemnité des Myſteres, aux-
meſmes iours qu'ils ont eſté ope-
rez, eſtant vray que J. C. fut
crucifié le 3. d'Avril, iour de
Vendredy, & qu'il reſſuſcita le
Dimanche 5. du meſme mois ;
ce que ie demontreray aprés ; &
afin que le premier iour de l'an
ſoit touiours un Feudy & le cin-
quiéme d'Avril un Dimanche,
le dernier iour de l'an ſera un
Feudy, & de quatre en quatre

ans le mois de Decembre aura trente-un iour, & ce trente uniéme iour intercalé ſera encore un Ieudy, & par conſequent de 4. en 4. ans on aura une ſemaine de trois Ieudis, pendant leſquels on celebrera la Feſte de la Trinité.

Le Mercredy des Cendres ſera touiours le 19. Fevrier, ainſi il n'y aura point de Feſtes Mobiles. L'Office Divin ne changera plus, & les Myſteres de nôtre Religion ſeront celebrez aux meſmes iours qu'ils ont eſté operez. Ie ne diray pas icy les avantages que l'année Civile, la

Navigation & l'Horographie recevront de ce Calendrier Perpetuel & Invariable.

Bien que dans mon Calendrier perpetuel & invariable je n'aye pas besoin du Cycle Lunaire ny du Solaire, d'Epactes, de lettres Dominicales, ny de l'Indiction, neanmoins parce que le Concile de Trente dans le chap. 18. de la Section 23. ordonne que dans les Seminaires on enseignera le Comput Ecclesiastique, en voicy deux manieres; l'une est generale, & l'autre particuliere.

La maniere generale de trouver pour chaque année proposée

e nombre du Cycle Lunaire, ap-
pellé le Nombre d'Or, le nombre
du Cycle Solaire, & le nombre
de l'Indiction, qui ſont trois ca-
racteres, par leſquels tous les ans
ſont diſtinguez pendant ſept mille
neuf cens quatre vingt années,
qui eſt la Periode Julienne for-
mée du nombre 19. du Cycle Lu-
naire, multiplié par 28. qui eſt
le nombre du Cycle Solaire, &
leur produit 532. multiplié par 15.
Cycle de l'Indiction, cette Perio-
de commence par l'année, en la-
quelle ſi le monde avoit eſté, on
auroit compté un *de chaque Cy-*
cle. C'eſt pourquoy ſçachant que

la premiere année du monde es
la 765. de la Periode Julienne
on auroit compté 5. de nombre
d'Or. 9. de Cycle Solaire, & 15
d'Indiction, en divisant 765. par
19. par 28. & par 15. De mesme
comme la premiere année de l'Ære
commune de J. C. est la 4714
de la Periode Julienne, si on di-
vise 4714. par 19. par 28. & par
15. restera 2 de nombre d'Or, 10
de Cycle Solaire, & 4. d'Indi-
ction. Ainsi en la presente année
1693 qui est la 6406. année de la
Periode Julienne, divisant 6406
par 19. par 28. & par 15. reste 3
de nombre d'Or, 22. de Cycle So

laire, & 1. d'Indiction.

Or pour trouver quelle année de la Periode Julienne est l'année preſente 1693. ajoûtez 4713 qui ſont les années de la Periode Julienne avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, vous aurez 6406. de la Periode Julienne, & pour ſçavoir quelle année depuis la creation du monde est l'année courante de J. C. 1693. ôtez de 6406. de noſtre Periode Julienne, les 764. ans dont la Periode Julienne devance la creation du monde, il reſte 5642. qui est l'âge du monde, ou les années depuis la creation.

Il y a plus de calcul à faire
pour trouver l'année à laquelle
conviennent les nombres des trois
Cycles que l'on propose. Par exem-
ple, on demande quelle est l'an-
née, qui a 10. de Nombre d'Or,
1. de Cycle Solaire, & 8. d'In-
diction. Multipliez 4200. par 10.
de Nombre d'Or, vous aurez
42000. Multipliez 4845. par 1.
nombre du Cycle Solaire, vous
aurez 4845. Multipliez aussi
6916. par 8. de l'Indiction, vous
aurez 55328. Ajoûtez ces trois
produits 42000. 4845. 55328. &
divisez leur somme 102173. par
7980. qui est la Periode Julienne,
le

le nombre restant est l'année de la Periode Julienne, duquel nombre 6413. ostez 764 qui sont les annees de la Periode avant la creation du monde, restera 5649. nombre des années du monde. Que si du mesme nombre 6413. vous ostez 4713. qui sont les années depuis le commencement de la Periode jusques à la naissance de J. C. reste l'année 1700. qui aura 10. de Nombre d'Or, 1. de Cycle Solaire, & 8. d'Indiction.

Voicy les manieres particulieres de trouver à chaque année son Nombre d'Or, de Cycle solaire, d'Indiction, & d'Epacte,

prenant pour exemple l'année presente 1693. qui eſt la 5642. de la creation du monde, en laquelle nous avons pour nombre d'Or 3. Epacte 23. Cycle ſolaire 22. Indiction Romaine 1. *Lettre Dominicale D.*

Trouver à chaque année propoſée le nombre de l'Indiction. *La premiere année de l'Indiction commence au* 1. *de Septembre de l'année 313. en memoire de ce qu'en cette année-là Conſtantin ſe fit Chreſtien, aprés avoir ſous le* Labarum, *ou Etendard de la Croix, combattu & defait Maxence, mais les*

Papes commencent l'Indiction, Cycle, Periode ou Revolution de 15 ans du 1. Janvier de l'année 313. Ajoûtez toujours 3. à l'année proposée, & divisez la somme par 15. le nombre restant fera l'année de l'Indiction. Ainsi divisant 1696. par 15. reste 1. pour l'Indiction de l'année presente 1693.

Trouver le Nombre d'Or, *qui est le Cycle Lunaire, Periode, ou Révolution de 19. ans. Ajoûtez 1. à l'année proposée, & divisez la somme par 19. le nombre restant sera le Nombre d'Or, & ainsi divisant 1694.*

par 19. *reste* 3. *nombre d'Or de l'année presente* 1693.

Trouver l'Epacte de chaque année proposée. *Il faut premierement avoir trouvé le Nombre d'Or de la mesme année, puis élevez les trois premiers doigts de la main gauche, sur lesquels en commençant par le pouce, comptez le Nombre d'Or, & s'il finit sur le pouce, le Nombre d'Or sera l'Epacte. Que s'il finit sur* l'Index, *ajoustez* 10. *au Nombre d'or, & vous aurez l'Epacte. Que s'il finit au doigt* Medius, *ajoutez* 20. *au Nombre d'or, & vous aurez l'Epacte,*

& *lors que la somme passe* 30. *le nombre excedant sera celuy de l'Epacte. Ainsi pour l'année presente* 1693. *le nombre d'Or* 3. *estant compté sur les doigts il finit au doigt* medius, *c'est pourquoy ajoutant* 20. *aux* 3. *du nombre d'Or, nous avons* 23. *d'Epacte.*

Trouver plus precisément l'âge de la Lune. *Il faut commencer par le mois de Janvier à compter l'Epacte, puis ajouter à l'Epacte le quantiéme du mois, & enfin ajouter le nombre que j'appelle convenable à chaque mois, sçavoir rien pour Janvier,* 1. *pour Fevrier, rien pour Mars,*

1. *pour Avril*, 2. *pour May*, 3. *pour Juin*, 4. *pour Juillet*, 5. *pour Aouſt*, 7. *pour le mois de Septembre*, 7. *pour Octobre & enfin* 9. *pour Novembre*, & 9. *pour le mois de Decembre. Voicy le tout pour aider la memoire.*

Janus O, Febru un, Martius O,
numerato deinde,
Un, deux, trois, quatre, cinq, ſeprem bis, atque novem bis.

Ainſi pour ſçavoir en l'année preſente 1693. *l'âge de la Lune le* 22. *Mars, ajoutez aux* 23. *de l'Epacte les* 22. *du mois, vous aurez* 45. *dont ayant ôté* 30. *reſte* 15. *jours de l'âge de la Lune; donc la*

Lune eſt pleine le 22. de Mars. Auſſi le calcul Aſtronomique la donne pleine le meſme jour à une heure 46. minutes du matin, & comme cette pleine Lune eſt aprés l'Equinoxe qui arrive le 19 Mars à 9. heures 41. minutes du ſoir, cette pleine Lune eſtant après l'Equinoxe, & le jour de Dimanche, eſt Paſchale, & par conſequent Paſque eſtant le 22. Mars, le jour des Cendres a eſté le 4. de Fevrier.

Pour trouver le nombre du Cycle ſolaire, *qui eſt la Periode ou la Revolution de 28. ans, aprés leſquels les mêmes lettres Do-*

minicales recommencent leur Re-
volution. Ce ſont les ſept premie-
res lettres de l'Alphabeth, appo-
ſées à chaque jour du Calendrier,
commençant par la lettre A, vis-
à-vis du premier de Janvier, &
comme l'année commune eſt de
365. jours leſquels diviſez par 7.
donnent 52. ſemaines, il reſte
un jour, qui eſt le commence-
ment de la cinquante-troiſiéme
ſemaine, & par conſequent dans
l'année commune le dernier jour
de l'an eſt de meſme nom que ſon
premier jour, d'où il s'enſuit
que le premier jour de l'an eſt un
autre jour de la ſemaine, & par

conſequent la Lettre Dominicale n'eſt pas la meſme que celle de l'année precedente. Cette Revolution s'acheveroit dans les ſept ans, mais à cauſe du iour Biſſextil, qu'on intercale de quatre en quatre ans, la Periode des Lettres Dominicales ne s'acheve que dans vingt-huit ans, & les années Biſſextiles ont deux Lettres Dominicales, dont la premiere ne ſert que iuſqu'au 24. Fevrier, & la ſeconde indique le Dimanche pendant le reſte de l'année. Ce Cycle des lettres Dominicales eſt appellé

Cycle Solaire du jour de Dimanche, qui est le jour du Soleil, de mesme que les autres jours de la semaine ont le nom d'une autre des sept Planetes.

Pour trouver le nombre du Cycle Solaire, *& par ce nombre la lettre Dominicale, ostez un de l'année proposée; divisez le nombre restant par quatre, & sans avoir égard à ce qui reste, ajoutez le quotient au mesme nombre divisé; & de la somme pour les années depuis 1582. ostez* 10. *pour le nombre des dix jours retranchez par le Calendrier Gregorien; & enfin divisez le*

reſte par ſept, le nombre reſtant ſera le quantiéme jour de la ſemaine, à compter depuis le Dimanche. Ainſi, pour avoir la lettre Dominicale de l'année preſente 1693. diviſez 1692. par quatre; le quotient eſt 423. qui eſtant ajouté à 1692. fait 2115. dont ayant ôté dix, reſte 2105. qui eſtant diviſé par ſept, reſte 5. qui indiquent que le cinquiéme jour, à compter par le Dimanche, eſt le premier jour de l'an. Or ce cinquiéme jour eſt un Feudy. Si le premier jour de l'an qui a toujours la lettre A eſt un Feudy, donc B marquera le Vendredy, C le Sa-

medy, & par conſequent D. eſt la lettre Dominicale pour l'année preſente 1693. Cette connoiſſance des lettres Dominicales ſert bien ſouvent à convaincre de fauſſeté pluſieurs Actes. La ſuite des lettres Dominicales ſera interrompuë en l'année 1700. parce que n'eſtant pas Biſſextile, elle n'aura que la lettre C pour Dominicale.

Pour trouver quelle lettre du Calendrier eſt au premier jour de chaque mois, *prenez les lettres initiales des douze mots ſuivans, le premier mot pour le mois de Janvier, & ainſi de ſuite.*

Au. Dos. D'un. Gros. Bœuf.

Eſt. Gros. Cuir. Fort. Au. Droit. Fil. *Ou bien les lettres initiales de ces deux Vers Latins,*

Alta Domat Dominus Gratis Beat Equa Gerentes.
Contemnit Fractos, Augebit Dona Fideli.

Ainſi ſçachant la lettre du premier jour du mois, on ſçaura quel jour il eſt de la ſemaine, par le moyen de la lettre Dominicale. C'eſt pourquoy dans l'année preſente 1693. la lettre D *du mot* Dos, *qui appartient au premier jour du mois de Fevrier, eſtant auſſi la lettre Dominicale, le premier jour de Fevrier eſt un Di-*

manche, & par conſequent le 4. eſt le Mercredy des Cendres.

Pour trouver le Dimanche Paſchal. *Il faut obſerver, que par le premier Concile General, tenu à Nicée en* 325. *auquel, en preſence de l'Empereur Conſtantin, Ozius, Eveſque de Cordouë, preſida au nom du Pape Silveſtre, les Aſiatiques vouloient que la Paſque ſe fiſt le* 14. *de la Lune, quelque iour qu'il fuſt de la ſemaine, & il fut ordonné, qu'on ne la celebreroit que le Dimanche d'aprés la pleine Lune, qui arriveroit aprés l'Equinoxe, lequel fut reglé au* 21. *de Mars.*

L'Eveſque d'Alexandrie, où l'Aſtronomie floriſſoit, fut, comme nous avons déia dit, chargé d'envoyer tous les ans à Rome, avant l'Epiphanie, le calcul des Equinoxes, & de la pleine Lune; ce que le Diacre publioit à la Feſte des Rois.

Trouvez premierement la lettre Dominicale de l'année proposée, puis trouvez le quantiéme de la Lune & le 21. de Mars, car ſi elle a du moins quatorze jours, le Dimanche ſuivant ſera le jour de Paſque. Que ſi avant le 21. de Mars le quatorziéme de la Lune n'eſt pas arrivé, il ne

faudra celebrer la Pasque que le
Dimanche d'aprés le quatorziéme
de la Lune suivante. C'est pour-
quoy en l'année 1666. la Pasque
ne fut celebrée que le 25. du mois
d'Avril, qui est le plus tard qu'elle
puisse estre, lors que la nouvelle
Lune arrive le 7. d'Avril; & au
contraire, en l'année courante on
l'a celebrée le 22. de Mars, qui
est le plutost qu'elle puisse arri-
ver, lors que la nouvelle Lune
arrive le 8. de Mars, si on ob-
serve le Decret du Concile.

Systême du Calendrier perpetuel & invariable.

L'embarras des variations qui se trouvent dans le Calendrier Romain par les changemens des jours de la semaine, & des Festes mobiles de l'année Ecclesiastique, qui varient mesme de trente-cinq jours, est ôté par ce nouveau Calendrier, dans lequel les années commencent toujours par le Jeudy premier Janvier, & la Pasque est fixée au Dimanche, qui sera toujours le cinquiéme jour du mois d'Avril : ce qui n'apportera aucune alteration à l'année Civile,

& rendra les Offices du Service Divin plus faciles & reguliers, estant exempts des Rubriques *dans tous les siecles à venir, & les Festes solemnelles seront celebrées aux jours que les Mysteres de nostre Religion ont esté operez : ce que je crois avantageux pour la predication de l'Evangile. C'est pour cela qu'en l'année* 1653. *j'avois inventé ce Calendrier invariable, dans le dessein de passer aux Indes Orientales avec l'Apostre du Tonquin, le R. P. Alexandre de Rhodes, de la Compagnie de Jesus. Or d'autant que la Pasque est la principale*

de nos ſolemnitez, & qu'elle regle le temps des autres Feſtes mobiles, il eſt neceſſaire de ſçavoir que Ieſus-Chriſt nâquit la quarante-cinquiéme année Iulienne, le Samedy 25. Decembre, & le lendemain la Lune éclipſa; qu'il fut circoncis le premier Ianvier de la quarante-ſixiéme année Iulienne, qui eſt le commencement, ou premiere année de l'Ære commune.

Il faut encore établir dans quelle année, quel mois, & quels jours J. C. eſt mort & reſſuſcité. Pour parvenir à cela, on doit faire convenir quatre

caracteres, ou marques essentielles. Les deux premieres sont dans l'Evangile de Saint Luc. Que J.C. souffrit en la sixiéme Ferie, *qui est le Vendredy; que les tenebres furent faites sur toute la terre, & qu'il ressuscita le troisiéme jour, qui est la premiere* Ferie, *ou jour du Soleil, qui estoit chez les Hebreux le premier jour de la semaine. La troisiéme marque est tirée de l'Histoire de Phlegon, Affanchy de l'Empereur Adrien. Il fait mention de ces tenebres extraordinaires dont a parlé Saint Luc; ce qu'on voit encore par l'Extrait que Iean*

Philoponon en fit ſur l'Original. C'*eſt pourquoy Tertullien* in Apologetico, *renvoye les Payens Romains à leurs Archives. Le quatriéme caractere eſt tiré de la Prophetie de Daniel*, Que le Chriſt ſouffriroit au milieu de la 70^mc^ Semaine.

Or tous ces caracteres concourent au 3 *Avril, ſixiéme* Ferie, *ou jour de Vendredy en la trente-troiſiéme année de* I. C. 15. *de la Lune aprés l'Equinoxe du Printemps, & cette Eclipſe, ou ces tenebres miraculeuſes, ſont rapportées par Phlegon au meſme jour de la quatriéme année de la*

7° MERCURE

202^e Olympiade, qui est la 33^e de J. C. la 78^e année Iulienne, & la 19^e de Tibere, le Soleil estant au premier degrë trente minutes & vingt-quatre secondes d'Aries, & la veritable pleine Lune en Ierusalem, dont la latitude est trente-deux degrez dix minutes, estant au premier degré dix-neuf minutes 54. secondes de la Balance. C'est pourquoy ces tenebres miraculeuses qui furent faites sur toute la surface de la terre, ne furent pas causées par l'Eclipse ordinaire du Soleil, estant à remarquer que dans le Vieux, ny dans le Nouveau Testament, il

n'eſt fait mention d'aucune Eclipſe ; mais ces épaiſſes tenebres qui durerent depuis midy, ou ſix heures de l'Horloge Iudaïque, juſques à neuf ou trois heures du ſoir ſur toute la ſurface de la terre, s'expliquent facilement ; parce que la Lune eſtant pleine, l'Hemiſphere inferieur ceſſa d'en eſtre éclairé, dés le moment qu'elle ceſſa de recevoir la lumiere du Soleil qu'il avoit luy-meſme perduë ; & perſonne n'ignore les beaux termes dont Saint Denis l'Areopagite ſe ſervit, écrivant à Saint Polycarpe, au ſujet de cette Eclipſe miraculeuſe.

Quant à la Prophetie des 70. Semaines de Daniel, qui font 490. années communes, & qui commencerent quatre cens cinquante-quatre ans avant la Circonciſion de J. C. & finirent en la 36^e^ année de l'Ære commune, J. C. eſt par conſequent mort en ſa 33^e^ année qui eſtoit la 487^e^ année de la Prophetie, c'eſt à dire en la quatriéme année aprés la ſoixante-neuviéme Semaine, & au milieu de la 70^e^ Semaine.

Cela poſé pour fondement inconteſtable, je fixe le jour de Pâque au cinquiéme d'Avril, qui ſera toujours un jour de Dimanche...

che. *Ainſi le Vendredy Saint ſe trouvera pareillement le 3. d'Avril, ſemblable jour de l'an ſolaire, auquel J. C. fut crucifié : aprés quoy il eſt facile de fixer perpetuellement à même jour les Feſtes qui en dependent, comme auſſi le jour des Cendres, qui ſera de même perpetuellement le Mercredy 19. de Fevrier ; & les trois premiers mois de l'année eſtant chacun de trente jours, comme j'ay déja dit, le premier jour de l'année ſera un Ieudy, & par conſequent le premier de Fevrier ſera toujours un Samedy, comme auſſi le premier jour de Mars ſera toujours*

un Lundy, & le premier d'Avril un Mercredy, & le jour de Noël 25. Decembre ſera toujours un Vendredy.

Par ce Calendrier perpetuel & invariable, on tendra l'année Civile, & l'année Eccleſiaſtique tres-commodes, & on evitera mille embarras, & les diſputes qui de temps en temps ſont ſurvenuës à l'Egliſe pour le iour de la celebration de la Paſque, comme il paroiſt par l'Hiſtoire.

L'Apoſtre S. Jean l'Evangeliſte ſouffrit aux Egliſes Aſiatiques de celebrer la Paſque le 14. de la Lune aprés l'Equinoxe,

ſur quoy les Quartadecimani *ſe fondoient en l'année 325. dans le premier Concile de Nicée. Les Orientaux en l'année 417. la celebrerent le 22. Avril, & les Occidentaux le 25. Mars. Semblable difficulté arriva en l'année 453. & le Pape S. Leon en l'année 455. eut debat contre les Orientaux, ſur le jour de la celebration de Paſque. En l'année 541. il y eut auſſi debat, & il fut reglé par un Concile d'Orleans. On s'y trompa à Conſtantinople en l'année 546. Les François & les Eſpagnols n'en furent pas d'accord en l'année 577.*

Gregoire de Tours asseure qu'en l'année 590. & la 15. de Chilperic, on ne convint pas en France du jour de Pasque : car les uns la celebrerent le 26. Mars 15. de la Lune, & les autres le 2. Avril. Il rapporte aussi qu'en l'année 594. il y eut sur la Feste de Pâque grand debat entre les François & les Espagnols. Ceux-cy firent Pasque le 21. Mars & les François le 18. Avril. Enfin on s'y est trompé ordinairement jusques en l'année 1582. ce qui se demontre par la reforme du Calendrier faite en la mesme année, puis que les Equinoxes

avoient anticipé de dix jours.

Nostre nouveau Calendrier ne sera point sujet à ces difficultez. L'année Ecclesiastique sera exempte de tant de Rubriques embarassantes, & l'Office Divin se fera uniformement par toute la Terre. Il y a lieu d'esperer que l'Eglise autorisera ce Calendrier, afin de fixer pour toujours au Dimanche 5. Avril la solemnité de Pasque qui avoit causé tant de debats & de dissentions entre l'Eglise Orientale & Occidentale, que pour les terminer il fallut en l'année 325. convoquer le premier Concile general, composé de trois

cens dix-huit Evesques, pour interposer leur autorité, & faire un reglement de discipline, ce qui paroist par les termes suivans, tirez de l'Histoire de ce Concile. Cæterum, &c. *rendus ainsi en François.* Au reste, pour ne laisser quelque occasion de dissention, il est ordonné que la solemnité de Pasque, de laquelle peu auparavant les Eglises disputoient, sera celebrée, non suivant le Rit Judaïque, mais suivant l'Apostolique. *C'est ce que j'observe dans mon Calendrier invariable, fixant la Pâque au Dimanche 5.*

Avril, qui ſera toujours aprés l'Equinoxe du Printemps; & je n'ay point égard au 14. jour de cette pleine Lune de Niſan, *que les Juifs font leur Paſque. Je n'obſerve donc rien du Rit Judaique, mais ſuivant la tradition apoſtolique des Peres, ie fixe Paſque au Dimanche, en quoy ie ſatisfais à tous les points du Concile. Ie remarque qu'avant ce Concile il n'y avoit point de iour fixe pour la Paſque; autrement il n'y auroit point eu de diſſention entre les Egliſes d'Orient & celles d'Occident, & on ne doit point regler la Pâque par le*

14. de cette pleine Lune, qui n'eſt qu'une ceremonie des Juifs que J. C. a abolie, puis que Chriſt noſtre Paſque eſt l'Agneau qui a eſté immolé depuis le commencement du monde, *comme il eſt dit dans l'Apocalypſe. Enfin ce point du Concile de Nicée parlant de la pleine Lune d'aprés l'Equinoxe, eſt une ſanction & ordonnance Politique & de diſcipline que le Pape peut abroger, puis qu'on eſt hors des occaſions de diſſention, qui avoient porté ce Concile à faire cette prudente Ordonnance de diſcipline Eccleſiaſtique. Elle peut*

ſtre auſſi changée en ce temps
our la facilité & les avantages
ue j'ay cy-devant remarquez.
C'eſt ainſi que les Apoſtres mê-
nes ont changé leur Ordonnance
le diſcipline, permettant de man-
ger du ſang, qu'ils avoient dé-
fendu auparavant ; & l'Ordon-
nance qui fut faite à tous de boire
à la coupe du Seigneur, pour re-
connoiſtre les Heretiques Mani-
chéens, a eſté abrogée, & même
l'uſage en a eſté interdit aux
Laiques, le Concile de Trente
ayant declaré que le Pape pou-
voit en ordonner l'uſage, ſuivant
qu'il le trouveroit à propos. Les

termes du Decret de ce Concile
qui eſt à la fin du Chapitre 11.
Seſſion 22. *ſont trop beaux pour*
n'eſtre pas icy rapportez. Nunc
eorum, pro quibus petitur
ſaluti conſultum volens de-
crevit, integrum ad ſanctiſſi-
mum Dominum noſtrum Pa-
pam eſſe referendum, prout
præſenti decreto refert, qui
pro ſua ſingulari prudentiâ
id efficiat, quod utile Reipu-
blicæ Chriſtianæ, & ſalutare
petentibus uſum calicis fore
judicaverit.

Le Ciel ayant heureuſement
uny pour le bien de la Chreſtienté,

e cœur du Pape, Pere commun de tous les Fidelles, au cœur de Voſtre Majeſté, Fils aîné de l'Egliſe, vous ſerez, SIRE, l'Hercule Chreſtien. Le Bras du Tout-Puiſſant ſera voſtre ferme appuy, & combattra toujours avec vous pour la deffenſe de ſon Egliſe & l'intereſt de ſes Oints. C'eſt pourquoy

Credite me vobis Folium recitare Sybillæ.

Je ſuis avec tres-profond reſpect,

SIRE,

De voſtre Majeſté,

Tres-humble, tres-obéïſſant & tres-fidelle Serviteur & Sujet,

L'AVEUGLE COMIERS, Preſtre dans l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts.

Je vous envoye un Article qui vous fera connoistre combien l'Espagne a besoin d'argent pour la guerre presente, & qu'elle achevera bientost de ruiner les Pays-Bas. Aprés avoir tiré sur eux les subsides ordinaires & s'estre souvent fait donner extraordinairement de grandes sommes pour la guerre, on surcharge encore les Etats de Brabant d'une taxe par teste, d'autant plus onereuse, que la Femme paye aussi bien que le Mary, & que quoy que les sommes paroissent modiques sepa-

ment, elles ſont neanmoins tres-grandes pour un ſeul menage, puis que le Cheval, le Bœuf, l'Ane, le Mouton, l'Agneau, le Cochon, & le Cochon de lait, tout paye juſqu'aux moindres animaux, de ſorte qu'il ſe trouvera qu'un homme payera dix fois autant pour les Animaux qu'il nourrit, que pour ſa perſonne.

ORDONNANCE

ET INSTRUCTION.

De la part des Sieurs d'Etat des Pays & Duchez de Brabant, pour lever la Taxe par teſte, comme auſſi ſur les Chevaux, Beſtiaux, & toutes perſonnes de quelle qualité & condition qu'elles ſoient, les Hoſpitaux, Villes, & Plat Pays.

Les Abbez, Abbeſſes chacun par teſte. 100. livres.

Tous les Nobles qui compoſent l'Etat, chacun. 100. liv.

Les Particuliers des Bourgs, Villages ou Seigneuries, ayant Entrée dans lesdits Etats, chacun. 75. liv.

Les Prevosts & Doyens des Chapitres, Colleges, les Prieurs & Prieures des Chanoines Reguliers, chacun. 25. liv.

Commandeurs & Protonotaires, chacun. 18. liv.

Les Parsonats, Tresoriers, Chantres, Regens & Vicaires, chacun. 18. liv.

Les Receveurs, Secretaires des Monasteres, Chapitres, OEconomes, Facteurs ou

Agents. 6. liv

Les Dames de Nivelle. 100. l

Le Prevost. 25. liv

Les Chanoines & Chanoi-

nesses de Nivelle, chacun. 18. l

Les Curez, chacun. 6. liv

Les Chanoines des Chapi-

tres des petites Villes & Plat-

Pays, chacun. 8. liv

Les Vicaires & Chapelains,

chacun. 3 liv.

Les Chapelains particuliers a

chacun. 1. liv. 10. sols.

Les Monasteres, chacun. 1.

liv. 6. sols.

Les Religieux, Religieuses,

chacun. 2. liv. 12. sols.

Tous les Religieux, tant Hommes que Femmes, qui poſſedent du bien d'heritage. 1. liv.

Les Beguines & Filles devotes, chacune 1. liv. 6. ſols.

Les Officiers Generaux. 9. l.

Les Bourguemeſtres, chacun. 9. liv.

Les Echevins, Jurez, Conſeillers, Treſoriers dans les petites Villes & Bourgs, chacun. 4. liv.

Les Penſionnaires, Secretaires & Greffiers des petites Villes & Bourgs, chacun. 5. l.

Leſcault, Droſſarts & Bail-

lifs dans le Plat Pays, cha-
cun. 1. liv. 12. ſols 6. den.

Les Secretaires & Greffiers,
chacun. 3. liv.

Tous les Bourgeois & Habi-
tans des petites Villes, tant
hommes que femmes qui
exercent quelque Profeſſion,
Métier ou Negoce, chacun 2. l.

Chaque Noble, Rentier ou
Marchand dans les petites
Villes ou Plat-Pays. 3. liv.

Tous ceux qui portent l'é-
pée Nobles & non Nobles,
chacun. 3. liv.

Chaque Dame ou Demoi-
ſelle qui ſe dit Noble. 2. l.

Chaque Avocat & Medecin. 3. liv.

Chaque Chirurgien & Barbier. 1. l. 16. f.

Chaque Procureur & Notaire. 2. l. 12. f.

Chaque Huissier. 1. l. 16. f.

Chaque Brasseur dans les petites Villes. 8. l.

Chaque Fermier, Laboureur. 1. l. 16. f.

Chaque Brasseur dans le Plat-Pais. 6. l.

Chaque Cabaretier dans les petites Villes & Plat-Pays. 3. l.

Tous ceux qui font quelque Trafic dans le Plat-Pays

sans labourer, chacun 1. l. 10. s.

Tous gens de Métier, Coſſars & Serviteurs, tant Hommes que Femmes, & les Enfans ſervant leurs Peres, âgez de 15. ans. 1. l.

Toutes les Femmes mariées payeront la moitié de ce à quoy leurs Maris auront eſté taxez.

Pour tout Enfant, tant Garçon que Fille, âgez de 14. ans ou plus, qui n'ont point eſté taxez cy-devant, ſera payé 10. s.

Tous les Enfans au deſſus & au deſſous de 14. ans, qui heritent de quelqu'un, payeront

ce qu'auroit payé celuy dont ils heritent.

Sur les Chevaux & Beſtiaux.

Pour chaque Cheval, âgé de trois ans, à quelque uſage qu'il ſoit, ſera payé 1. l. 6. ſ.

Pour chaque Poulain, depuis l'âge d'un an juſqu'à trois ſera payé 13. ſ.

Pour chaque Veau. 6. ſ.

Pour chaque Mouton Maſle ou Femelle. 1. ſ. 6. d.

Pour chaque Agneau, Capret & Cochon de lait. 3 liards.

Pour chaque beſte à corne, ſoit Bœuf, Taureau ou Vache. 16. ſ.

Pour chaque Cochon. 3. ſ.
Chaque Beſte à corne, au deſſous d'un an, ſera eſtimée pour un Veau, & depuis un an juſqu'à trois, il ſera payé 8 ſ.

Le Titre de l'Ouvrage qui ſuit vous fera connoiſtre, qu'il eſt de ſaiſon. Mr de Vin qui en eſt l'Autеur, auroit travaillé fort utilement, ſi la profane & ſcandaleuſe habitude qu'on a de cauſer dans nos Egliſes, ſans aucun reſpect pour les ſaints Myſteres, pouvoit eſtre réprimée par la crainte de trouver derriere ſoy quelque Uranie qui fiſt le

conte des choſes ridicules dont on s'y entretient la plûpart du temps.

LE SERMON.

S'Accommoder au temps eſt un trait politique.
Pendant le cours du Carnaval,
Chacun ſans ſcrupule s'applique
Aux douceurs des Jeux & du Bal,
Et dans cette ſaiſon qui leur eſt conſacrée.
Tous les cœurs ouverts aux plaiſirs
S'étonnent du Carême, & s'en font une idée,
Qui, meſme en les goûtant, leur conte des ſoupirs.

Un sombre & noir chagrin, une douleur profonde
Saisit à son aspect les Amateurs du Monde ;
Ils tremblent à le voir de prés.
La frayeur qu'ils en ont leur presche par avance
La retraite, la penitence,
Et tout ce qui combat leurs coupables excés.
Plus il approche, plus leur trouble
Les agite en secret, plus leur crainte redouble,
Plus ce Chasse-plaisirs leur devient odieux,
Et plus leurs alarmes terribles
Servent, quoy qu'entraisnez vers eux,
A les y rendre moins sensibles.
Cependant dés qu'il est venu,
La coutume & la bien-seance,
veulent

Veulent qu'on ſauve l'apparence
Et que dans l'Egliſe on ſoit vû.
On s'empreſſe à s'y rendre, on s'y pare
d'un zele
Qui du vray, quoy que faux, prend
les airs & le nom;
Et, la cloche tintante, il n'eſt pas une
Belle
Qui du lit ne coure au Sermon.
Ce n'eſt pas que l'on ait envie
d'abandonner ſi-toſt les plaiſirs de la
Vie;
il en couteroit trop par un tel aban-
don,
Mais y manquer, qu'en diroit-on?
Ce ſeroit fournir aux Critiques
des armes & des traits pour inſulter
ſa foy,
Et ſur tout dans un temps funeſte
aux Heretiques.

On ne veut point du tout faire parler de soy.

Un jour, suivant cette methode,
Iris, sans nul égard pour le Prédicateur,
Qu'elle interrompt, qu'elle incommode,
Et moins encor pour l'Auditeur,
Dont sa paresse fatigante
Irrite à contre-temps l'humeur impatiente;
Un jour, dis-je, aprés l'Avé dit,
Iris arrive, & s'applaudit
Des regards qu'on jette sur elle,
Et qui, quoy qu'irritez, luy disent qu'elle est belle.
Quel plaisir pour sa vanité!
A la fin sur sa chaise ayant pris sa posture,
Le silence revient aprés quelque murmure,

Et l'Orateur eſt écouté.
Dans un endroit fort pathetique.
Où ſa pieuſe gravité
S'étendoit d'un ſtyle emphatique
Sur le peu de ſolidité
Des biens que nous offre le monde,
Et ſur l'immenſe quantité
Des maux cuiſans dont il abonde;
Helas ! ma chere, il eſt bien vray,
Dit tout bas Iris à Climene,
L'impoſteur n'a pour nous que traverſes, que peine,
Et je viens d'en faire l'eſſay.
Quelque bonheur qu'il nous promette,
Malheur à qui s'y fie ! helas !
I'avois peu de raiſon d'en eſtre ſatisfaite,
Et j'ignorois ſes faux appas.
Mais, graces à Dieu, détrompée,
C'en eſt fait, & dés aujourd'huy

Je romps pour toujours avec luy,
Et je n'en seray plus dupée.
Le traistre ! le perfide ? Aurois-je crû
jamais
Devoir sentir ainsi la pointe de ses
traits ?
O Ciel ! quel ton de Jeremie
Prens-tu là, répond son Amie ?
Qui t'afflige ? qu'as-tu ? pourroit-on
le sçavoir ?
Tircis seroit-il infidelle ?
I. Non, mesme ce matin son ardeur
m'a fait voir
Que j'avois tout sujet de la croire
éternelle.
C Peut-estre un motif plus chres-
tien
Te donne-t-il du monde un dégouſt
salutaire,
Et t'en a-t-il fait voir le néant, la
misere ?

Tant mieux, mais non, il n'en eſt rien,
Je me trompe, & dans ta jeuneſſe
On ne ſe pique point d'une telle ſageſſe.
Tu gemis cependant, toy née avec du bien,
Et tout ce que l'eſprit & le corps ont de charmes.
Quoy, le vieux Lycidas t'oſteroit il le ſien?
I. *Non, je ſuis là-deſſus ſans trouble, ſans alarmes;*
Mon Oncle, je le ſçais, m'aime trop, il eſt bon,
Et j'ay lieu de compter ſur ſa ſucceſſion.
C. *De quoy pourrois-tu donc te plaindre?*
Te trouverois-tu mal, & que me fais-tu craindre?

Parle, on me laisse enfin entendre le
Sermon.

I. *Helas! ma chere, helas! ma pauvre Chienne est morte,*
Je en suis inconsolable, & ce Prédicateur
A raison..... Ouy ce Monde est un fourbe, un trompeur.
Perdre Bichonne de la sorte!
Quelle douleur? quel desespoir!
A ces mots un soupir luy tranche la parole,
Elle verse des pleurs, elle prend son mouchoir;
Et d'une perte si frivole
Climene en souriant de son mieux la console.
Ce Dialogue estoit trop plaisant, trop bouffon,
Pour ne pas l'écouter, & la sage Uranie,

Derriere Iris & ſon Amie,
Ne put, quoy qu'elle fiſt, s'appliquer au Sermon.
Le reſpect que l'on doit à la ſainte Eloquence
Retint ſeul les éclats que cette extravagance
Meritoit d'attirer ſur ſoy,
Et j'avoüeray de bonne foy
Que j'aurois à ſa place oublié ma prudence.
Autant qu'elle fit lors il faut ſe poſſeder,
Et tout autre ſur ſoy n'euſt pas eu tant de force:
Mais d'en rire tout haut reſiſtant à l'amorce,
Elle ſerra les dents, & bien loin d'y ceder,
Ne le fit qu'entre cuir & chair.

Mr Comiers eſt univerſel. Vous avez vû au commencement de cette Lettre, un ſçavant Traité de ſa façon ſur un Calendrier fixe & perpetuel. En voicy un autre pour réponſe à ce que le Pere le Brun, Jeſuite, & le Pere de Mallebranche, de l'Oratoire, ont écrit ſur la Baguette. Quoy qu'il ſoit Aveugle, il voit tout, & rien n'échape à la penetration de ſon eſprit.

LA BAGUETTE JUSTIFIE'E,

ET

Ses effets démontrez naturels.

A Messire Jules-Loüis Bolé, Marquis de Chamlay, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maréchal General des Camps & Armées de Sa Majesté.

JE suis persuadé, Monsieur, qu'on n'a pas besoin de Devins, ny de leur Baguette,

pour apprendre les obliga-
tions que je vous ay, & que
je publie par tout ; mais je
croy que la Baguette qui fait
tant de bruit, auroit grand
besoin de vostre approbation.
Si ce bonheur luy arrive, per-
sonne n'en osera condamner
l'usage, car toute l'Europe est
convaincuë que par vostre pe-
netration d'esprit, vous dé-
couvrez si parfaitement le vrai
& le faux, que vous n'estes
jamais trompé par les spe-
cieuses apparences de l'un ny
de l'autre.

Les Sçavans disoient hardi-

nent que la Divination par
a Baguette avoit des cauſes
Phyſiques, pour produire
ans aucun mélange de Pacte
explicite ou *implicite*, tant de
faits ſurprenans ; mais le Pere
le Brun ayant écrit de Greno-
ble, & demandé au Pere de
Malebranche ſon ſentiment
ſur les plus grandes difficul-
tez des effets qu'elle produit,
il n'en a receu d'autre répon-
ſe, ſinon qu'ils eſtoient dia-
boliques ; & comme j'appre-
hende que l'on ne traite de
meſme *l'Homme artificiel Ane-*
moſcope, *Prophete Phyſique du*

changement du temps, que j'ay donné dans le Mercure du mois de Mars de l'année 1683. & dans la 26. page de *Acta Eruditorum*, imprimé à Leipsic en l'année 1684. je veux répondre physiquement aux demandes du Pere Is Brun, afin de détromper ceux qui se laissant entraîner par le poids du sentiment de ce Philosophe, d'un sçavoir & d'un merite distingué, feroient de finistres jugemens contre un grand nombre de gens de Robe & d'Epée, tous d'une probité connuë, qui

nt le même talent que Jac-
ues Aymar Vernay, de Saint
eran, prés de S. Marcellin
n Dauphiné. Mr l'Eveſque
e Morienne, & Mr Galet,
elebre Aſtronome, & grand
enitencier de Carpentras,
nt le meſme talent que Jac-
ues Aimar, auſſi bien que
Eccleſiaſtique de Lyon, que
Mr Panthot, Doyen des Me-
ecins, dans ſa Lettre écrite
Mr Daquin, premier Mede-
in du Roy, aſſure trouver
l'endroit où ſont les corps
des Noyez.

Dans les choſes obſcures

& embaraſſées de difficultez, je ſuſpens mon jugement, pour donner lieu à l'Accuſé de défendre ſa cauſe, ou pour attendre que quelqu'un parle pour luy. Cette maxime eſt de Droit naturel; c'eſt pourquoy Seneque le Tragique diſoit, *Parte alterâ inauditâ juſtum licet ſtatuat, haud æquum judicat.* Pourquoy donc accuſer d'abord de diablerie ce pauvre Aimar & ſa Baguette? C'eſt agir contre les maximes du Droit, car pour prononcer ſur de telles matieres de Pacte avec les Demons, *Ar-*

mmenta debent esse sole meri-
iano clariora, outre que *Odia*
nt restringenda, favores am-
liandi. Ce fut sur ce principe
u'à des Dames, plus sçavantes
n scrupules, que dans la con-
oissance de la belle Physique,
: fus obligé, pour satisfaire
leurs demandes, de leur
endre les effets de la Baguette
ors de soupçon de diablerie;
c cela fut cause que je m'ex-
liquay comme il s'ensuit.

Dieu dont les secrets sont
mpenetrables, a permis aux A-
nes des deux personnes assas-
inées dans leur cave à Lyon,

avant qu'on les mette en terre; ou à leur mettre un bausse-col, afin qu'ils ne mâchent point leur suaire ou drap dans lequel ils sont ensevelis, & pour empêcher que par quelque sympathie, disent-ils, ils n'attirent le sang de leurs parens, dont les corps enterrez ont esté trouvez par tout couverts de sang. On attribuoit autrefois aux Sorciers ce succement du sang des veines.

Pour ce qui concerne l'art de trouver les Sources, cela appartient à mon Traité de l'Elevation des eaux, dont les

rincipes ſont dans mes Let-
res, inſerées aux Mercures
l'Avril & de Septembre 1688.
& dans le 18. Tome extraor-
linaire. Je n'ay rien a ajouter
concernant les veritables & les
faux Prophetes, les Devins,
& les Pytons, m'en eſtant
aſſez expliqué dans mon Trai-
té des Propheties, inſeré dans
les Mercures des mois d'Août,
Septembre & Decembre de
l'année 1689. & dans celuy de
Septembre 1690.

Je me reſſerre donc icy à la
Divination par la Baguette. Je
dis que la Baguette n'eſt point

Juſtice les Impies & les Scelerats de profeſſion ; ainſi l'homme d'iniquité a eu ſes Protecteurs.

J'eſpere guérir par démonſtrations Phyſiques ces Scrupuleux, dans la ſuite de ma Medecine Univerſelle, dont on a veu les commencemens dans les Mercures des mois de Juin, Juillet, Aouſt, & Novembre 1687. où je démontreray ſenſiblement tout ce que Levinius Lemnius rapporte *De occultis Naturæ miraculis*, tout ce que le grand Medecin Fernel a dit, *De abdi-*

tis rerum cauſis, tout ce que Fromondus avance dans ſon Livre *De faſcinatione*, toutes les vertus Medicinales & proprietez curieuſes qu'Anſelme Boëce de Boot, Medecin de l'Empereur Rodolphe II. attribuë aux pierres precieuſes, & enfin tout ce que l'on peut croire, *De tranſplantatione morborum*, dont le Sçavant Tentzelius & le docte & curieux Mr Bartholin ont écrit.

J'examineray en dernier lieu ce qui oblige à preſent les Polonois à couper la teſte aux corps morts de leurs parens

avant qu'on les mette en terre; ou à leur mettre un bausse-col, afin qu'ils ne mâchent point leur suaire ou drap dans lequel ils sont ensevelis, & pour empêcher que par quelque sympathie, disent-ils, ils n'attirent le sang de leurs parens, dont les corps enterrez ont esté trouvez par tout couverts de sang. On attribuoit autrefois aux Sorciers ce succement du sang des veines.

Pour ce qui concerne l'art de trouver les Sources, cela appartient à mon Traité de l'Elevation des eaux, dont les

rincipes ſont dans mes Let-
res, inſerées aux Mercures
l'Avril & de Septembre 1688.
& dans le 18. Tome extraor-
linaire. Je n'ay rien a ajouter
concernant les veritables & les
faux Prophetes, les Devins,
& les Pytons, m'en eſtant
aſſez expliqué dans mon Trai-
té des Propheties, inſeré dans
les Mercures des mois d'Août,
Septembre & Decembre de
l'année 1689. & dans celuy de
Septembre 1690.

Je me reſſerre donc icy à la
Divination par la Baguette. Je
dis que la Baguette n'eſt point

absolument neceſſaire, mais qu'elle ſert, comme la longueur d'une aiguille d'Horloge, à rendre plus ſenſible le mouvement de l'impreſſion, qui eſt d'autant plus grande, qu'on ſerre plus fortement les deux cornes de la Baguette, de même qu'en preſſant fortement avec le pouce & le doigt *Index*, le filet qui ſuſpend une bague au milieu d'un verre à boire, la circulation du ſang s'y fait reſſentir davãtage, il ébranle peu à peu le filet, & enfin la bague par ſes vibrations, va heurter les

bords interieurs du verre, &
ors qu'on a compté l'heure
que l'on croit qu'il ſoit, l'ima-
gination ſuſpend ce prompt
mouvement du ſang, & on
ceſſe de preſſer le filet ; c'eſt
pourquoy les vibrations fi-
niſſent, & la bague ne frappe
plus contre le verre.

Je dis encore, que la Baguet-
te peut ſervir à la conduite
des corpuſcules, juſque dans
la main, de même qu'un ba-
lay trempé dans l'eau, mis
en la cheminée le manche
en bas, ſert à attirer la fumée
en haut, ce qui a donné lieu

aux ignorans de dire que les Sorciers ayant un Balay entre jambes, montoient par la cheminée pour aller au Sabat. De plus, je dis que l'homme armé des deux cornes de la Baguette, doit estre consideré comme un Ayman armé, dont la force est tres-notablement augmentée Enfin je remarque avec le P. de Chales Jesuite, dans son *Mundus Mathematicus*, que les Baguettes prises sur les differens arbres qui croissent sur differentes especes de Mines, sont plus propres pour trouver la

même

même eſpece de métal, & de ſes Mines, parce que les pores de ces bois ſont plus conformes à recevoir les corpuſcules de même métal, autour duquel il ſe fait un tourbillon ſemblable à celuy de la pierre d'Ayman. Ce Pere, qui eſt d'un ſçavoir, d'une probité, & d'une vertu conſommée, ne traite pas de diablerie l'uſage des Baguettes, pour trouver les Mines & les Sources d'eau, ce qui fait que je ne crains pas de dire, que l'effet de la Baguette n'eſt pas plus

criminel que celuy de la Baguette de Moïse, qui trouva de l'eau dans le Rocher.

Enfin il est constant, que dans tous les siecles on a parlé de la Baguette de Coudre. Virgile dans le II. Livre des Georgiques dit *Pinguaque cum verubus torremus exta colurnis.* Agricola dans son Livre *de Re Metallica*, n'a pas oublié de parler de l'usage de la Baguette de Coudre, & de renvoyer les Sçavans curieux au Livre que le Docte Anglois *Flud* a intitulé *Philosophia Mosaica*; ils seront satisfaits

u ſujet de cette Devination
ar la Baguette de Coudre.
C'eſt un bois dont la contex-
ure des fibres a du rapport à
ne corde. C'eſt pourquoy ſi
vec cette Baguette on em-
roche quelque petit oiſeau,
ette broche tournera d'elle-
même, aprés qu'elle aura eſté
res-bien échaufée, car l'hu-
midité du corps de l'oiſeau
s'inſinuant le long des fibres
de la broche, les détordra, &
elle tournera d'elle-même.
Cela me fait ſouvenir que
les Juifs pour roſtir l'Agneau
Paſchal, attachoient les deux

pieds de derriere au montant de la Croix, & les deux pieds de devant étoient étendus sur la traverse, & tournoient verticalement la Croix.

C'est un fait incontestable, que l'usage de la Baguette pour trouver les Sources d'eau, les Mines & les Trefors, ou les Métaux cachez, étoit connu dans toutes les Provinces de l'Europe; & il est vray que Jacques Aimar est le premier qui par hazard a remarqué que ceux qui ont le talent de trouver les Sources d'eau, l'ont aussi pour suivre les Voleurs &

ts Aſſaſſins, en marchant par
erre ſur leurs veſtiges & ſuivant
ur route ſur la Riviere & ſur
a Mer. Il l'a fait voir par ex-
erience, ayant ſuivy par or-
re de la Juſtice au mois de
uillet dernier, depuis Lyon
uſques à Beaucaire les trois
Aſſaſſins, tous trois natifs de
Toulon. Il trouva dans les
Priſons de Beaucaire le plus
eune, nommé Joſeph Arnoul,
boſſu. On le ramena à Lyon,
où il fut roüé le 30. Aouſt
dernier, à l'âge de dix-neuf
ans. Aimar donna la chaſſe
aux deux autres Aſſaſſins, l'un

nommé Thomas, Marinier de Galere, & l'autre appellé André Pese, Prevoſt de Sale, marié à Toulon. Ils étoient ſortis du Port quelques heures avant l'arrivée de Jacques Aimar, qui les pourſuivit juſqu'à l'entrée des Terres de Gennes, ayant reconnu l'endroit où ils avoient débarqué, & les Oliviers ſous leſquels ils avoient couché.

Voicy comment Jacques Aimar s'apperçut pour la premiere fois qu'il pouvoit trouver les corps aſſaſſinez & cachez ſous terre, & pourſui-

vre & reconnoître les Assas-
sins.

Jacques Aimar nâquit à Saint Veran, prés de S. Marcellin en Dauphiné, le 8. Septembre 1662. entre minuit & une heure. Ceux qui meritent un logement dans les petites Maisons, je veux dire les Astrologues, sont charitablement avertis, que le Frere du même Aimar, né deux ans aprés dans le même lieu, & au même mois de Septembre, n'a point le même talent. Qu'ils n'attribuent donc pas à l'influence des Astres ce

dont ils ignorent la veritable cauſe. Il n'y a que le Soleil & la Lune qu'on doit conſiderer dans la Medecine, dans l'Agriculture & dans la Navigation.

Noſtre Jacques Aimar dans ſa 18 année cherchant de l'eau dans une cave avec ſa Baguette, ſe ſentit interieurement agité avec plus de violence qu'à l'ordinaire, & dit qu'il y avoit une abondante Source d'eau en ce lieu là. On creuſa & l'on fut étrangement ſurpris de trouver dans un Tonneau le corps d'une Femme,

fusé dans de la chaux, on y trouva aussi la corde avec laquelle elle avoit été étranglée, & cette Femme avoit disparu il y avoit quatre mois. La Baguette fit des mouvemens extraordinaires contre son Mary qui se voyant découvert prit la fuite. Ce fut donc par hazard, que J. Aimar reconnut que son talent de trouver des Sources d'eau, s'étendoit à trouver les corps assassinez, à poursuivre les Assassins & les Voleurs, & à les reconnoistre, aprés avoir receu la premiere impression, & s'estre, pour ainsi dire, ay-

manté au lieu où l'assassinat & le vol ont été commis ; car étant ainsi comme impregné des corpuscules & sels volatils ou fixes émanez du corps des Voleurs ou Assassins. Il ressent la même agitation, lors qu'il marche sur leurs vestiges, & cette agitation interieure est si violente, lors qu'il met son pied sur celuy du Criminel, qu'il tombe en défaillance.

Je répons maintenant article par article aux demandes & aux difficultez du R. P. le Brun, proposées au R. P. de

Malebranche. La Baguette étant fourchuë, on met de l'or ou de l'argent dans les mains. Pour lors ſi le métal caché eſt de même eſpece que celui qu'on a dans les mains, la Baguette tourne avec plus de force, & l'on juge de la quantité & de l'eſpece du métal caché, ce qui a toujours réuſſi à l'Aſtronome Mr Galet, grand Penitencier à Carpentras ; la raiſon en eſt évidente. Il ſe fait autour de chaque métal, de même qu'autour de toutes les pierres d'Ayman, un tourbillon de certains corpuſcules, ſingu-

liers à chaque métal. C'eſt pourquoy ſi le métal qui eſt dans la main, eſt de la nature du métal caché, ils s'uniſſent & font une impreſſion plus grande. L'exemple eſt évident en l'Ayman armé, dont la preſence agite davantage l'aiguille de la Bouſſole, attire de plus loin, & retient plus fortement le fer; & lors que le métal caché eſt d'autre eſpece, que celuy qu'on a dans les mains, la Baguette ne fait aucun mouvement, parce que les tourbillons de differens métaux, ſont de differente

configuration, & par conſequent leurs effets ſont differens ; ce qui paroiſt viſiblement par l'eau forte, laquelle diſſout l'argent & les autres métaux moins nobles que l'or, auquel elle ne touche pas. Que ſi à la même eau forte on ajoute l'eſprit de ſel commun, on fait l'eau Regale, dont les parties acides du Nitre, devenuës plus groſſieres, font dans les larges pores de l'or, l'effet des coings, en ſeparant les parties compactes de ce Roy des métaux, ce que l'eau forte n'avoit pû faire, parce que les

parties acides du Nitre étant plus minces passoient librement par les pores de l'or, & ne pouvoient passer par les pores plus étroits de l'argent, sans en ébranler les parties compactes & dissoudre sa masse ; & par une raison contraire, comme les parties acides de l'eau Regale sont plus grossieres, elles ne peuvent entrer dans les petits pores de l'argent, & ne peuvent par consequent le dissoudre.

Les larges pores de l'or font que le Mercure monte tout à coup le long d'une verge d'or,

e même que l'encre monte
lans le tuyau de la plume par
a fente, quand elle n'eſt pas
rop ſeche, ce qui eſt encore
ne autre raiſon de ce que le
Mercure ne s'inſinuë que tres-
difficilement dans le fer, dans
l'argent, & dans le cuivre, qui
ont les pores plus ſecs & plus
étroits que les pores de l'or.

J'ajoûte icy une curioſité qui me ſert à faire connoiſtre que les corpuſcules émanez des Mines, des Métaux fondus, des corps aſſaſſinez, & de l'eau, modifiez, eſtant entrez par les pores de noſtre corps,

y produiſent des agitations interieures, en alterant, fermentant, ou coagulant le ſang, les humeurs, & les eſprits vitaux & animaux. On fait des mouches, ou autres petits animaux que l'air ſoutient & agite. En voicy la maniere. Ces mouches ſont premierement fonduës en argent, puis couvertes d'une dorure un peu épaiſſe; aprés quoy ayant fait quelques petits trous dans les parties les plus cachées de la mouche, on la jette dans de l'eau forte qui diſſout tout l'argent, & ne la iſſe que

l'épaiſſeur de l'or, qui eſt, pour ainſi dire, l'epiderme de la mouche, eſtant comme la dépoüille du Serpent, ou de la Cigale.

Quant à la demande pourquoy tous les hommes n'ont pas les mêmes talens que Jacques Aimar, & pourquoy lors qu'il eſt ſur l'eau découverte, il ne ſent pas les mêmes émotions, qu'il reſſent quand il ſe trouve au deſſus des ſources d'eau cachées en terre; & comment on peut juger de l'abondance de la Source, de ſa profondeur, & des diffe-

rentes terres qu'on trouvera en creusant, je répons que tous n'ont pas les pores configurez pour donner entrée à ces atomes, & que les pores de leurs esprits animaux sont configurez de telle maniere, qu'ils n'en peuvent estre ébranlez ny alterez. Pour la preuve de cela j'employe l'exemple de l'Eau-forte, qui dissout l'argent & les Metaux moins nobles, sans toucher à l'or, dont les pores sont differens de ceux des autres Metaux ; & au contraire les atomes de l'Eau Regale estant proportionnez aux po-

res de l'or, en font la diſſolution, & ne pouvant s'inſinuer dans les pores trop étroits des autres Metaux, ils n'en peuvent ébranler les parties, ny en diſſoudre la maſſe. Je pourrois ajoûter qu'il y a pluſieurs perſonnes qui tombent en défaillance à certaines odeurs de fleurs, comme de la Tubereuſe, & autres, bien qu'elles ſoient cachées, & que les mêmes odeurs plaiſent ou ſoient indifferentes à d'autres. Enfin qu'il y a des yeux tendres, ſur leſquels les yeux d'autruy, principalement des vieilles

Femmes mal ſaines, font de malignes impreſſions, ſur quoy les Parens diſent que leurs Enfans ont eſté enſorcelez; ce que Virgile n'a pas ignoré, puis qu'il a dit,

Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos.

Au ſecond Arricle, Pourquoy l'eau qui eſt à découvert ne fait point reſſentir les mêmes émotions que les Sources cachées, je dis que ſur l'eau à découvert on ne ſent rien pour trop ſentir, que les Sources ſous terre ont toujours quelque degré de chaleur, &

ue ces vapeurs traverſant la
rre changent la configura-
on, ainſi que l'eau, le vin
& le vinaigre diſtilez, la Ro-
ée du mois de May, & le Se-
ein du ſoir. Ces vapeurs s'im-
regnent & ſe chargent de ſels
ou atomes de differente na-
ure des terres qu'ils traver-
ſent en montant. Cette diffe-
rente modification que l'eau
reçoit par la differente filtra-
tiõ de la diverſité des pores de
la racine des arbres & des plan-
tes, produit la difference des
herbes, des fleurs, & des fruits.
De même la differente modi-

fication des vapeurs & des ex-
halaiſons des Sources & des
Mines, fait ſentir differente
émotions aux Devins à la Ba
guette, ſur leſquelles émo-
tions, de même que les Me-
decins ſur les differens Batte
mens du pouls, aprés de lon
gues experiences, formen
des regles pour juger de l
quantité & profondeur de
Mines, des Métaux cachez, &
des Sources & de la differen
nature, ou eſpece de terr
qu'on trouvera en creuſant.

Les Devins à la Baguette n
peuvent ſentir d'émotion ſu

eau découverte, parce que
es parties cylindriques n'étant
nodifiées ny impregnées
l'aucun ſel terreſtre, ne peu-
vent alterer ny faire fermenter
le ſang, les humeurs, ny les
eſprits animaux, & cependant
ils découvrent la vaiſſelle, l'or
& l'argent monnoyé, en quel-
que part qu'ils ſoient cachez
en terre, ou en autre endroit,
parce que les Métaux eſtant
forgez, frapez, & battus, ac-
quierent, de même que le
fer trempé, des tourbillons
ſemblables à ceux de la pierre
d'Aiman; & d'autant que les

corpuſcules qui émanent des Métaux forgez, ſont durs, inflexibles, & infiniment plus ſubtils que ceux de l'eau, ils produiſent ſans autre ſecours les alterations & émotions en la perſonne des Devins à la Baguette.

A la demande, Comment ces corpuſcules, ou ſels fixes ou volatils, émanez du corps des Aſſaſſins, peuvent ſubſiſter ſur la terre, ſur l'eau, & ſur la mer, malgré les vents & les orages, je répons qu'ils ſubſiſtent de même que les tourbillons de la matiere magnetique

gnetique autour de l'Aiman, & que ceux qui sont émanez du Lievre & du Cerf subsistent sur les Rivieres & sur les Etangs, dont les chiens ressentent l'impression, ces corpuscules causant des effervescences semblables à celles qui proviennent du mélange de l'esprit de Vitriol avec l'huile de Tartre, ou de tout autre sel *Acide* avec un sel vuide, ou *Alkali*. Il y a plus de cinquante six ans que j'avois un Barbet qui alloit chercher, & trouvoit dans le fond de la Durance entre un

millon de cailloux, celuy que j'y avois jetté, aprés que je l'avois tenu quelque temps dans la main. Cela me fait ſouvenir d'avoir lû dans Wandelmont quelque choſe de plus ſurprenant. Il dit qu'ayant mis dans ſa main certaine herbe, & tenu enſuite quelque temps la patte d'un petit chien, il l'aimanta ſi fort, pour ainſi dire, que la Maiſtreſſe du chien ne pût l'empêcher de le ſuivre, quoy que luy-même le maltraitaſt.

La durée de ces corpuſcules & leurs effets ſe prouvent

par l'exemple des corpuſcules de la Lepre qui demeuroient attachez aux murailles, ce que Moyſe aſſure dans le Levitique. A preſent les Marſillois, où la Phtiſie eſt fort commune, raclent religieuſement les murailles des chambres habitées par des gens infectez de cette maladie.

J'ay connu des perſonnes qui ont eſté attaquées de la Goute pour s'eſtre ſervies du fauteüil d'un Gouteux, leſquelles en furent delivrées aprés avoir brûlé la chaiſe. Ainſi Hyppocrate conſuma

par de grands feux les atomes de la Peſte. L'expeience a fait voir que ſur les ſieges de ceux qui ſouffrent des Hemorroïdes, ou la Diſſenterie, il y demeure des corpuſcules qui communiquent le même mal aux autres ; & pour faire cõnoiſtre la force que ces corpuſcules émanez de l'eau, des Métaux cachez, & des corps des Aſſaſſins, ont de faire reſſentir de violentes impreſſions & alterations aux corps des Devins à la Baguette, il ſuffit d'avoir remarqué que lors qu'une Femme en certain

eſtat entre dans une cave, tout le vin ſe gâte, & le Pourceau ſe corrompt d'une etrange ſorte dans le ſaloir. Enfin, pour démontrer que les corpuſcules dont il s'agit, ſubſiſtent malgré les vents & les orages, il ne faut que faire reflexion, que de chaque point des objets, même les plus éloignez, part une pyramide de rayons, dont la baze eſtant entrée par la prunelle de l'œil ſur le criſtallin, forme par la pointe de la même pyramide renverſée, ou Pinceau optique, le même point de l'objet ſur la Retine,

ſans que les vents puiſſent détourner ces rayons qui viennent en ligne droite. On voit avec plaiſir tout le miſtere des eſpeces ou peintures des objets ſur un drap, ou papier blanc dans une chambre obſcure; & ce que tous les Philoſophes ont de la peine à expliquer c'eſt que dans le même trou toutes les images des differens objets ſe trouvent confonduës, & aprés s'eſtre entrecroiſées, ſe débaraſſent à certaine diſtance, ſuivant la longueur du foyer ſolaire du verre convexe, qu'on a mis ſur le

trou fait au volet de la chambre obſcure, pour ſe peindre ſu le drap ou papier blanc, avec leurs vives couleurs, mais en ſituation renverſée. Pour expliquer ce qu'il y a de plus difficile dans l'Auguſte Sacrement du Corps de J. C. j'ay emploié cette experience dans ma nouvelle *Inſtruction pour réunir les Egliſes P. R. à l'Egliſe Romaine*. Ce Livre eſt imprimé en *1678*. par le S^r Pepie, au grand S. Baſile, ruë Saint Jacques.

Je ne puis croire ce que le Pere le Brun avance, que le

consentement de deux Voisins à ne plus se servir des bornes plantées, oste la premiere convention, à moins que de reconnoistre avec les Payens, les Dieux Thermes, & le pouvoir de les arracher à des bornes, & de les congedier quand on ne voudroit plus s'en servir.

Si le mesme Pere parle juste, lors qu'il dit que c'est un fait constant, que les Devins à la Baguette trouvent les chemins perdus, il est aussi vray de dire que

Les Peuples affranchis de l'Empire Iberois,

Qui soumis à Nassau ont cesse d'estre Rois.

(J'entens les Hollandois par ces Peuples) auroient grand besoin de Iacques Aimar pour trouver la hauteur de la route, par laquelle estant vivement pourſuivis par les Vaiſſeaux Anglois, ils abregerent leurs voyages en venant du Japon par les Mers Septentrionales.

Voicy quelque choſe de plus conſiderable & de plus poſitif. J'ay leu autrefois dans le ſecond Livre des Macha-

ont fauſſé la foy promiſe au Sacrement de Mariage, les deux Sexes vivront dans une reciproque fidelité, & on n'aura plus beſoin du ſacrifice de jalouſie, ny des eaux ameres que la Femme ſoupçonnée étoit obligée de boire en preſence du Preſtre & de ſon Mary, ſuivant l'ordonnance de Moyſe, écrite au long dans le 5. Chapitre du Livre des *Nombres*. Le Grand Auſone dans ſon Idile 15. digne de la Muſe Françoiſe de Madame des Houlieres, ne diroit plus.

Quod vitæ ſectabor iter, ſi....
....Pœnæque graves in cœlibe vitâ
Conjugis, at gravior cuſtodia vana maritis.

La crainte du mouvement de la Baguette ſuffiroit au Mary pour retenir ſa Femme dans le devoir conjugal, & par ce moyen il vivroit tranquillement dans ſon ménage, pourvû que luy-même fuſt dans ſa conduite tel qu'il veut paroître dans l'eſprit de ſa Femme.

Je dis que le talent des Devins à la Baguette peut eſtre alteré, & même ſe perdre par

le changement d'air, de nourriture, & par les agrémens du mariage, parce que leur temperament venant à changer, les esprits vitaux & animaux changent de configuration. Je dis outre cela, que les Devins à la Baguette peuvent estre en défaut, lors que des personnes d'autorité les insultent ou les raillent ; car pour lors la crainte causant en eux de fortes & interieures émotions, ils ne peuvent ressentir celles des corpuscules étrangers, émanez des pieces d'or cachées en terre. Par la

nême raiſon les Medecins ont ſouvent trompez au jugement des maladies par les prompts & differens battemens du pouls, que la memoire, ou la preſence d'une perſonne aimée, cauſent. Les Anciens nous fourniſſent pour exemple ce Prince, qui par une agitation extraordinaire de pouls à la preſence de ſa Belle-Mere, fit connoiſtre à ſon Medecin qu'il en eſtoit ſecretement amoureux, ce qui porta ſon Pere à la luy ceder, afin de luy faire recouvrer ſa ſanté perduë. Je dis encore, que plu-

ſieurs perſonnes ont ſans le ſçavoir, le même talent que Jacques Aimar, & pour le reconnoiſtre, qu'ils prennent ma Baguette. C'eſt un jet de Coudre, les branches forment la lettre Y. Le tronc a un pied de longueur, & une des cornes en a autant, car l'autre eſt coupée à trois pouces prés du tronc. Qu'ils empoignent d'une main le tronc de la Baguette, & de l'autre la longue corne, la paume des mains tournée vers le Ciel, la Baguette tournera ſur l'or, de même que la broche de Courdre tourne

uprés du feu. J'ajoute en-
in qu'on peut facilement
oir l'experience de la Divi-
ation par la Baguette. Mr
Geofroy, un des plus Sçavans
Apoticaires de l'Europe, a
hez luy un Garçon, nom-
né Pierre Tonnelier, de No-
ent sur Seine, né le 24. Se-
tembre de l'année 1669. Ce
Garçon a les cheveux noirs
& la barbe rousse, & sans se
ervir d'aucune Baguette, il
ent des palpitations de cœur,
ors qu'il est dessus ou fort
rés de quelques pieces d'or
ue l'on a cachées en terre. Mr

Geofroy m'a asseuré en avoir vû plusieurs fois l'experience, lors même que ce jeune homme n'estoit point averty qu'il eust caché de l'or dans son Jardin. Le talent de ce Pierre Tonnelier a quelque chose de plus singulier que celuy de Jacques Aimar, puis que sans Baguette il trouve l'or caché en terre. Il en a fait voir l'experience à Madame de Louvois en sa maison, ensuite à Mr l'Abbé de Louvois dans le Jardin de l'Academie des Sciences, où à la verité il manqua au premier coup par

les railleries, & les brocards de quelques-uns de la compagnie ; mais ses esprits étant remis, il réussit un quart-d'heure aprés, puis qu'il trouva plusieurs fois l'or que l'on avoit caché. Il a encore depuis prouvé son talent chez Mr le Président Nicolaï où l'on employa toutes sortes de ruses pour le tromper & pour le surprendre, & depuis peu de jours il a encore réussi sans hesiter, ayant trouvé deux Louis d'or que Madame de Morangis avoit elle même cachez en deux differens en-

droits du Jardin de ſa maiſon ruë S. Louis, prés la Place Royale. Ce jeune homme vient ſouvent chez moy ; je l'ay examiné à fond, & l'ay trouvé un bon Iſraëlite, dans lequel il n'y a point de fraude, & je ſuis preſt, quoy qu'Aveugle, à luy donner en qualité de Docteur en Theologie, & de Chevalier de l'Inquiſition du S. Office, à luy donner dis-je, mon Approbation, & atteſter que la Divination par la Baguette a ſes cauſes Phyſiques naturelles, ſans mélange de pacte explicite ou implicite.

J'ay crû, Monſieur, ne devoir rien obmettre de ce qui peut ſervir à l'éclairciſſement de la cauſe Phyſique des effets de la Baguette. C'eſt pourquoy je joins icy la copie de la Lettre que je viens de recevoir. Elle eſt de Mr Geoffroy le Fils, aux Etudes de Medecine à Montpellier. Je ſuis avec beaucoup de reſpect, Voſtre tres, &c.

L'AVEUGLE COMIERS, Preſtre dans l'Hôpital Royal des Quinze-vingts.

LETTRE

CONCERNANT

LA DIVINATION

PAR LA BAGUETTE.

Ecrite de Montpellier par Mr E. F. G. à Mr Comiers, Prestre, Docteur en Theologie.

MONSIEUR,

Je me suis déja acquité de la promesse que je vous avois faite

en partant de Paris, de vous rendre compte de ce que je verrois de remarquable dans mon voyage. Vous avez pû voir les petites Relations que j'en ay envoyées, & il ne me restoit plus qu'à vous mander ce que j'avois pû apprendre touchant cette avanture, si extraordinaire, arrivée à Lyon, & dont on commençoit à parler à Paris dans le temps de mon départ. Je voulois vous écrire ce qu'on pensoit là-dessus dans ces quartiers, mais ayant vû, que quelques-uns, sans se donner la peine de refléchir dessus, croyoient avoir plustost fait d'ac-

cuſer. Aimar de Magie & de Pacte avec le Diable ; que d'autres rapportoient cette vertu à la Conſtellation ; que quelques autres, qui ne ſont pas les moins ſinceres, avoüoient leur ignorance, & qu'enfin les plus habiles gens d'icy ſuſpendoient encore leur jugement & vouloient en avoir une entiere certitude, je me ſuis crû obligé, Monſieur, ſans attendre les ſentimens des autres, d'examiner moy meſme avec methode un fait ſi extraordinaire, & de vous mander ce que j'en penſois. Comme je ne doute pas que vous n'ayez

n'ayez eu des descriptions fort exactes de la maniere dont on découvrit à Lyon le meurtre du Cabaretier & de sa Femme, je ne m'arrêteray pas à vous en marquer les circonstances ; je ne m'attacheray seulement qu'à ce qui regarde l'homme & sa Baguette.

Jacques Aimar Vernay, âgé de trente ans ou environ, natif de S. Veran, prés de S. Marcellin en Dauphiné, a la faculté de découvrir les endroits de la terre où sont des eaux, les Metaux, les bornes des terres qui ont esté changées, les Voleurs, les linges & nipes cachées, les Meurtriers

& les corps assassinez & cachez: & non-seulement cet homme a cette faculté, mais plusieurs personnes l'ont comme luy, & voicy comme ils procedent pour découvrir ces choses.

Pour trouver les eaux & les Metaux, ils prennent une Baguette fourchuë de la figure d'un Y, & tenant les deux branches dans leurs mains, ils se promenent jusqu'à ce que la troisiéme pointe s'inclinant jusqu'à estre preste à rompre, indique le lieu precisement où sont les eaux & les Metaux. Quelques-uns pour le mesme effet se servent

d'une ſimple Baguette, qu'ils tiennent par l'une des extremitez, ou qu'ils ſuſpendent par le milieu ſur le bout du doigt, en ſorte que l'un des bouts ſoit tourné vers eux, & lors qu'ils paſſent ſur l'eau ou ſur les Mines, l'autre bout de la Baguette ſe baiſſe, & montre par ſa plus foible ou forte inclinaiſon le plus ou le moins de profondeur de la matiere qu'on cherche. Pour trouver les Meurtriers & les corps aſſaſſinez, cet homme fait pluſieurs tours dans le lieu où a eſté fait l'aſſaſſinat juſqu'à ce qu'ayant trouvé precisément l'en-

droit du Meurtre, tant par l'inclinaison de la Baguette que par un ressentiment dans lequel son pouls devient extraordinairement agité, il pâlit, il tombe en sueur, & mesme en défaillance, s'il y reste long temps. De-là posant les pieds sur les vestiges des Meurtriers, il les suit ainsi pas à pas, ressentant à chaque pas de l'émotion & le mouvement de la Baguette. Les eaux qui pourroient se rencontrer au passage, n'empeschent point que cet homme ne decouvre les vestiges des Meurtriers, car il sent les mêmes agitations sur l'eau dans les en-

droits où ces gens ont passé. Cette émotion s'augmente à mesure qu'il approche des Criminels, jusques à tomber en deffaillance quand il en est fort proche, & pour se remettre il est obligé de quitter leurs traces.

Pour trouver la chose derobée, il se transporte sur le lieu où elle a esté prise. Sa Baguette tourne, & l'agitation interne y commence. Il suit la piste du Voleur qu'il connoist infailliblement, en mettant son pied sur le sien, car pour lors, & son agitation augmente & sa Baguette tourne sur le Voleur. Ce sont-là les principales

circonſtances du fait dont il s'agit aujourd'huy, & que pluſieurs regardent comme ſurnaturel. Pour moy, qui ſuis tres-convaincu du peu de connoiſſance que nous avons des effets que la Nature peut produire, je ne vais pas ſi viſte, & crois que quand nous ne pouvons pas en decouvrir les reſſorts cachez, il vaut mieux avouër noſtre ignorance que de pretendre renverſer tout le bel ordre étably dans les choſes, & les Loix inviolables de la Nature. Examinons donc ſans preoccupation & avec exactitude, de quelle maniere les cauſes naturelles ſeu-

es peuvent concourir à tous ces
ffets, que l'on auroit attribuez
autrefois à la ſympathie, & pour
ommencer, conſiderons d'abord
que

Tous les hommes n'ont pas la
faculté de trouver les eaux.

Que pluſieurs de ceux qui ont
la faculté de trouver les eaux &
les Metaux, ont auſſi celle de
trouver les Voleurs, les Meur-
triers, & les corps aſſaſſinez &
cachez.

Que ceux qui veulent decou-
vrir ces choſes, prennent une
Baguette en main qui ſe courbe
ſur le lieu du Meurtre, ou du

Vol, ou sur les instrumens ou les pas des Criminels & sur les Criminels mesme.

Ils doivent commencer par se transporter sur le lieu où le crime a esté commis, & de là suivre les Criminels, en mettant les pieds sur les pas des Criminels qui leur sont indiquez par la Baguette.

Il n'importe de quel bois, ou de quelle figure soit la Baguette.

Ceux qui ont cette vertu, estant sur le lieu où le meurtre aura esté commis, ou estant sur les traces des Criminels, souffrent des agitations, telles qu'un homme

ui entre dans la fievre ; leur
ouls s'éleve, & il leur prend
uelquefois des sueurs & des dé-
faillances.

Ils peuvent distinguer les traces
de differens Criminels par les agi-
tations plus ou moins fortes qu'ils
ressentent sur les unes & sur les
autres, & par la violence avec
laquelle la Baguette se baisse vers
les uns & vers les autres.

Avant que de rendre raison de
tout ce que je viens d'avancer,
on tombera d'accord avec moy.

1. Qu'il part de tous les corps
animez ou inanimez, des cor-
puscules dont plusieurs ne s'écar-

tent que jusqu'à une certaine distance des corps d'où ils sont partis, & peuvent y retourner aussi-tost, & que quelques uns de ces corpuscules en sont écartez & jettez au hazard en differens endroits, ce que l'on m'accordera sans peine, si l'on considere que n'y ayant point de corps, quelque solide qu'il soit, que la Matiere subtile ne penetre continuellement, il est impossible qu'en sortant avec impetuosité de ces corps, elle n'en enleve des parties qu'elle en detache, & dont elle quitte les unes aussi-tost qu'elles sont sorties, leur laissant la

berté de retourner vers leur tout,
& en pousse quelques autres assez
oin pour les empescher de reve-
ir, & ces parties estant ensuite
abandonnées par la matiere sub-
ile s'attachent aux corps qu'elles
encontrent.

2. Qu'il part beaucoup de ces
orpuscules des liquides, ce qui
st confirmé par leur diminution
ensible.

3. Qu'il en part une tres-gran-
de quantité des corps vivans, ce
qui provient du grand mouve-
ment qui se passe continuellement
au dedans de ces corps.

4. Que dans ces hommes ces

parties ſont ordinairement ſul-phureuſes, ce que je conjecture des excremens ſulphureux, qui ſortant du corps par les pores de la peau, ſaliſſent les linges dont le corps eſt couvert.

5. *Que ces ſouphres qui ſont pour l'ordinaire la baze de ces écoulemens, ſont ſouvent mélangez de differentes parties, comme de ſels ou fixes ou volatiles, de parties terreſtres ou de parties ſpirituеuſes, ſuivant les differentes habitudes du corps.*

6. *Que ces parties, pour la plûpart ſulphureuſes, doivent s'embaraſſer dans les pores du*

rps qu'elles rencontrent, & y
ſter un tres long-temps, à moins
ue les parties de ce corps ne
ient détruites.

7. Que quoy qu'il ſoit fort
fficile de concevoir comment ces
rties pourroient reſter ſur l'eau,
& dans l'air qui ſont dans une
ntinuelle agitation, elles y
ſtent cependant, ce qui ne ſe
eut faire que par la liaiſon & la
nnexité que ces parties, que
ous avons dit eſtre ſulphureu-
s, ont entr'elles, qui forment
mme une chaîne, & qui eſtant
'ailleurs aſſez ſubtiles, échape-
ont aiſément aux parties de l'air
& de l'eau.

8. *Que dans ces liquides, & particulierement dans l'eau, les parties qui en exhalent ſont les parties meſme du liquide, qui ne changent point de nature, & qui ſont enlevées par la matiere ſubtile.*

9 *Que dans les Métaux, & ſur tout dans leurs Mines, il y a beaucoup de ſouphres qui peuvent s'élever avec quelques autres parties de ces Métaux, & former ces écoulemens métalliques, ce qui eſt encore confirmé par les odeurs que rendent l'argent, le cuivre, & le fer.*

Cela poſé, nous commencerons

ar rendre raiſon du mouvement
le la Baguette entre les mains
le certaines gens, en certains en-
lroits, & non en d'autres, &
n d'autres mains.

Nous chercherons enſuite quelle
ſt la cauſe qui la peut faire cour-
er ſur les Eaux & ſur les Mines
n certaines mains, & enfin nous
âcherons d'expliquer la cauſe du
nouvement de la meſme Baguet-
e, & des agitations que reſſen-
ent certaines gens ſur les lieux
où quelque crime a eſté commis,
ſur les traces des Criminels, &
ſur les Criminels meſmes.

Quant au premier chef, nous

avons dit qu'il partoit de tou
ces corps, des écoulements for
subtils. Ces parties rencontran
autour des Corps l'air qui ne leu
donne pas un passage tout à fai
libre, sont repoussées en quelqu
façon par cet air vers le corp
d'où elles sont parties. Si ces écou-
lemens en sortant du corps d
l'homme rencontrent un autre
corps qui ait des pores & de
canaux, & dont la structure leu
favorise le passage, il arrive
sans doute que la plus grande
partie de ces émanations coule-
ra, & par les canaux ou pores
de ce corps, & le long de ce

orps, en d'autant plus grande
uantité, que l'air resistera au
ours de ces émanations. Or rien
'est plus propre à faciliter ce
assage à ces parties qu'une Ba-
uette, quelque figure quelle
uisse avoir, car personne n'igno-
e que les arbres, comme tous
s vegetaux, ont des canaux
ans lesquels circule une liqueur
ui va de la racine vers les ex-
remitez des branches, & de ces
esmes extremitez vers la raci-
e. Il arrivera donc que lors
u'un homme tiendra une Ba-
uette en main, les parties qui
rtiront de sa main entreront

dans les canaux, & ſe gliſſeront le long de la Baguette juſques à l'extremité, & par une ſuite neceſſaire il s'y joindra auſſi quelques autres parties qui émanent du corps, en cas que ces parties ayent aſſez de ſubtilité & de mouvement pour aller au-delà de la Baguette. Je dis, en cas que ces parties ſoient aſſez ſubtiles, & ayent aſſez de mouvement, parce que je pretens que ces écoulemens ne ſoient pas les meſmes dans tous les hommes, comme je l'ay dit dans la cinquiéme demande.

Je crois donc que quoy que

dans tout les hommes ces emana-
tions soient composées de souphres
des parties salines, spiritueuses
& terrestres, cependant dans
quelques-unes il n'y a presque
que des souphres & tres-peu des
sels & d'esprits. Dans d'autres
ces souphres sont en moindre
quantité, ou plus exaltez. Ces
écoulemens contiennent plus d'es-
prits, ou peut-estre plus de sels
volatils. Si donc ces émana-
tions sont fort crasses, elles ne
pourront pas s'étendre fort loin;
il n'y en aura qu'une tres-petite
quantité qui s'engagera dans les
pores de la Baguette; encore

mesme l'air leur resistant au sor-
tir de cette Baguette, empeschera
que ces émanations ne produisent
aucun effet. Si au contraire ces
parties sont fort subtiles & assez
en mouvement pour s'estendre
assez loin hors le corps, elles en-
treront en quantité, & avec im-
petuosité dans les pores de la
Baguette, & mesme se glisseront
le long des fibres exterieures,
& les premieres seront suivies
de la meilleure partie des écoule-
mens des autres parties du corps
qui se trouveront engagées à sui-
vre ces premieres vers la Ba-
guette, & estant arrivées à l'ex-

remité de la Baguette, leur ac-
ion ſera encore plus forte pour
roduire ces effets dont il s'agit.
T premirement pourquoy la Ba-
uette s'émeut ſur les eaux &
ur les Mines, nous avons dit
ans la ſeconde demande qu'il
artoit des corpuſcules de tous les
iquides, entre autres de l'eau,
) dans la huitiéme, que ces
orpuſcules n'eſtoient autre choſe
ue ces parties meſmes du li-
uide.

Il arrivera donc que dans les
ieux où il yaura de l'eau, il s'éle-
era une vapeur qui ſe fait même
oir quelquefois; que ces vapeurs

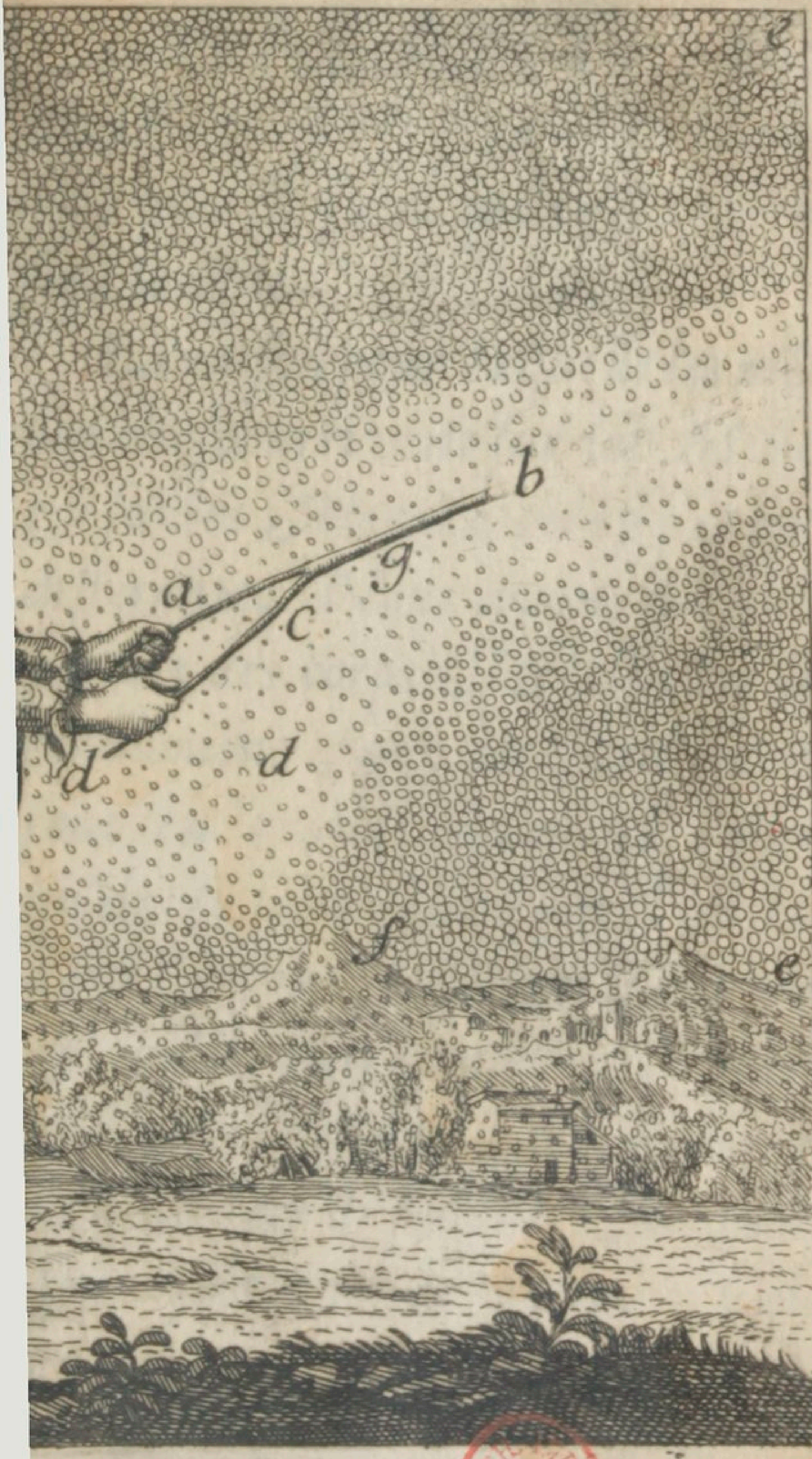
seront plus condensées proche de la terre que dans l'air. Considerons avec cela que ces émanations qui sortent de l'extremité de la Baguette, rencontrant ces parties d'eau, doivent trouver un passage beaucoup plus libre entre ces parties, qui estant plus grossieres que celles de l'air, ont aussi de plus grands pores, & que d'ailleurs ces vapeurs ne permettant pas à ces écoulemens de s'écarter si loin, les tiennent plus resserrées, & font qu'ils ont plus de force pour agir que s'ils se répandoient de tous côtez. Outre cela ces émanations trouvant les par-

es d'eau plus condensées vers la
rre, s'avanceront toujours entre
s pores où elles rencontreront
oins de parties d'air. Ces éma-
utions en sortant de la Baguet-
ayant une fois pris leur cours
ers un certain costé, doivent
gir sur les parties de la Baguette
u costé de leur pente, les pousser
suivre leur détermination, &
artant l'air d'un costé obliger
luy qui pese sur la Baguette de
autre costé, de la determiner à
ivre le cours de ces écoulemens;
que l'on verra plus clairement
ur une figure.

Soit A. B. C. une Baguette

que je ſuppoſe creuſe. Les points G. ſont les écoulemens qui ſont determinez à couler vers F. Ils font effort ſur la partie interne du coſté C. de la Baguette, & commençant à y donner la premiere determination pour la courber vers F. les écoulemens en ſortant de la Baguette avec rapidité écartent un peu les parties d'air qui ſont ſous G. & qui ſont repreſentez par les points... E. d'où il s'enſuivroit que l'effort que font les autres parties d'air ſur le coſté A. de la Baguette n'eſtant plus contrebalancé en G. pouſſera encore la Baguette

vers


e
b
g
a
c
d
d
f
e

vers F. ce qui se fera avec d'autant plus de force que la Baguette sera longue.

La raison pour laquelle les mêmes choses arrivent sur les Mines & sur les Metaux, n'est pas fort differente. Nous avons dit qu'il partoit des corps Metalliques des écoulemens, que ces écoulemens sont en grande quantité, puis qu'ils se font sentir par l'odorat dans l'argent, le fer & le cuivre, & qu'ils sont composez, autant que nous le pouvons conjecturer, de beaucoup de souphres, de quelques sels & de terre. Cela posé, les parties subtiles & spiri-

rueuſes rencontrant, lors qu'elles ſortent de la Baguette, les émanations des Metaux s'embaraſſeront dans les pores des parties ſulphureuſes qu'elles diviſeront par leur activité, à quoy elles ſeront encore aidées par quelques parties ſalines qu'elles débaraſſeront, ce qui fera une eſpece de fermentation, qui eſtant une fois commencée en cet endroit, fera jour aux autres parties qui ſortiront de la Baguette, & qui ayant pris leur determination vers ce coſté obligeront la Baguette de s'y pancher, comme nous l'avons fait voir cy-deſſus.

Nous avons encore à expliquer la cauſe du mouvement de la Baguette entre les mains de certaines perſonnes & les agitations qu'elles reſſentent ſur les lieux où quelque crime a eſté commis, ſur les traces des Criminels & ſur les Criminels mêmes, & pour cela je n'ay que deux choſes à conſiderer, ſçavoir les corpuſcules qui partent du corps de celuy qui veut decouvrir, & ceux qui partent des corps des Criminels, & qu'ils ont laiſſez dans les endroits où ils ont paſſé.

Quant aux écoulemens qui partent du corps de celuy qui de-

couvre, j'ay dit que je croy qu'ils doivent estre fort subtils, & composez de parties spiritueuses, ce qui me suffit.

Pour les autres, aprés avoir examiné quelle peut estre la difference d'un Criminel à un autre homme, je ne trouve rien qui puisse changer l'habitude de son corps, que ce qui se passe en luy, lors qu'il commet un crime qu'il sçait estre crime, ce que je croy fort capable de faire en luy un fort grand changement. Lors qu'un homme commet un crime, il est agité d'une crainte, accompagnée d'une espece de colere.

Nous ſçavons que quand l'ame eſt agitée de crainte, cette crainte empeſche que les eſprits ne ſoient portez en aſſez grande quantité vers les extremitez, ce qui fait que le plus ſouvent nous voyons les gens agitez de cette violente paſſion paſlir ; leurs extremitez deviennent froides & ils ont peine à ſe ſoutenir & à agir par le defaut d'eſprits.

Dans la colere, les eſprits ſont ordinairement portez avec rapidité par tout. Le ſang coule avec impetuoſité dans les vaiſſeaux. On voit à ces gens-là les yeux & le viſage s'enflamer, lors que

cette passion est seule, mais lors qu'elle se trouve jointe avec l'autre que nous venons d'expliquer, pour lors les esprits ne sont poussez qu'avec peine vers les extremitez; mais ils coulent abondamment vers le cœur. Le sang coule tres-lentement dans les vaisseaux un peu éloignez du cœur, & comme il sort abondamment du cœur, & que trouvant les vaisseaux encore pleins il le gonfle extrémement & cause au cœur les palpitations par les efforts qu'il fait pour vuider le sang que celuy des vaisseaux empesche de sortir, aussi voyons-nous ces gens-là

devenir bouffis, ne respirer qu'avec peine, & ressentir quelquefois de grands battemens de cœur. Je sçay bien que dans tous les Criminels il ne s'y passe pas toujours des mouvemens si considerables, mais on ne peut pas nier qu'il ne s'y passe quelque chose à peu-prés de mesme.

Or l'habitude de leur corps ne peut estre alterée, que les corpuscules qui en émanent ne souffrent aussi quelque changement, & je crois pouvoir assigner avec quelque vraysemblance, la nature des écoulemens des corps de ceux

qui commettent quelque crime; en disant qu'ils contiennent beaucoup de parties sulphureuses fort crasses qui envelopperont quelques parties salines & tres-peu volatiles. Ces émanations sulphureuses s'attacheront aisément aux corps qui toucheront les Criminels aux endroits où ils mettront les pieds, & où ils passeront, & y resteront un tres-long-temps sans s'exhaler, & principalement lors que la passion aura esté violente, comme dans un meurtre qui se manifeste mesme de temps en temps au dehors par quelque tristesse ou inquietude qu'ils ne

peuvent pas toujours cacher, ce qui fait que les corpuscules qui sortiront de leurs corps pendant un long-temps, seront à peu-prés de la mesme nature que ceux qui sortoient pendant l'action.

Nous n'aurons pas de peine à concevoir presentement comment l'homme à la Baguette, ou autre qui ait la mesme vertu, se transportant dans un endroit où un meurtre aura esté commis, ou quelque autre crime, decouvrira precisement avec la Baguette le lieu du crime, car les ecoulemens qui partent de son corps, & que nous avons dit estre fort subtils,

le poumon, se trouve rempli presque aussi toſt qu'il a fait effort pour vuider quelque peu de ce qu'il contenoit, ce qui l'oblige à faire des battemens frequens, juſqu'à ce qu'enfin les accidens augmentant toujours, le cœur ſe trouvera ſi tendu par la quantité de ſang qui viendra s'y décharger, & dont il ne pourra vuider qu'une petite portion, que ſon mouvement reſtera ſuſpendu, & l'homme tombera en ſincope, qui ſera accompagnée de ſueur, parce que le mouvement du ſang eſtant tres-foible, le mouvement du cœur eſt auſſi affoibli, d'où il s'enſui-

ura que les orifices des vaisseaux
limphatiques & des glandes ré-
panduës sur la superficie de la
peau, estant relâchez par le de-
faut d'esprits, laisseront couler la
limphe qu'ils contiennent, & cet
homme ne sortira de cet état que
lorsque le sang estant un peu écou-
lé des petits vaisseaux du pou-
mon, permettra à celuy du cœur
de reprendre sa place, & pour
lors les sels que contient le sang
qui aura séjourné dans le cœur,
s'estant developpez par une petite
fermentation, obligeront le cœur
à faire de nouveaux efforts, &
se mêlant ensuite dans le reste de

la masse, la subtiliseront & la rétabliront dans son état naturel.

La masse du sang de cet homme estant une fois disposée à se coaguler, pourra souffrir de nouveau les mesmes accidens, quoiqu'il ne se rencontre qu'une cause fort foible, comme les traces du Criminel, qui ne les eussent peut-être pas pû produire dans cette premiere disposition dans le sang. Ces agitations doivent estre considerables vers l'endroit où l'on a caché les corps des gens tuez, car comme les plus grandes agitations que les Criminels ayent souffertes

ſe ſont paſſées proche de ces corps, auſſi les émanations doivent être en grande quantité, & toutes preſque ſulphureuſes, & lorſque cet homme approchera des Criminels, ces agitations doivent eſtre plus grandes à cauſe de l'abondance des corpuſcules, & ſur tout ſi cet homme eſt arreſté, ou s'il ſçait qu'on le pourſuit ; car la crainte qu'il aura remettra ſon ſang preſque au meſme état qu'il étoit au moment du meurtre.

On pourra maintenant donner les raiſons des antipaties & des ſimpaties qui ſont entre certaines choſes, de l'amour & de la haine

entre les hommes. Je ſuis voſtre

E. F. G.

Cette Lettre contient des Demoſtrations Phyſiques. La reſtitution du vol guérira la conſcience de ceux qui par la crainte de la Baguette décrient *Jacques Aimar*; & je renvoye les Scrupuleux au R. P. *De Chales*, Jeſuite, lequel dans la page 190. du ſecond Tome de ſon *Mundus Mathematicus*, aſſure qu'ayant caché de l'or & de l'argent, un Gentilhomme de ſes Amis le trouva, s'eſtant ſervi d'une Baguette fourchuë

de Coudre, dont les Cornes étoient d'un an, & le Tronc de l'année précédente. Surquoy il ajoûte, *Sunt tam multa in rerum natura quorum causas ignoramus, ut si propter ea, ea suspecta haberemus quod captum nostrum superant, vix pedem movere liceret.* C'est pourquoy je dis que la *Divination par la Baguette* n'a rien de diablerie, non plus que celuy qui avec l'Eguille de Boussole montreroit & suivroit la ligne Meridienne, ou une pierre d'Ayman qu'on porteroit devant la Boussole. Tel est mon senti-

ment. C. COMIERS, *Preſtre, Docteur en Theologie.*

Le vray merite a des charmes auſquels il eſt mail aiſé de réſiſter. L'impreſſion qu'en reçoit un cœur bien fait, a quelquefois tant de force, qu'elle engage les perſonnes les plus raiſonnables à des réſolutions dont on les croit entierement éloignées, & c'eſt ce qui a paru dans l'avanture dont je vais vous apprendre le détail. Une Dame d'un eſprit ſolide & d'une conduite eſtimée par tout, s'eſtoit at-

tiré beaucoup de loüanges par l'entiere application qu'elle avoit toujours montrée à ne rien faire qui puſt faire tort à ſa réputation, ou eſtre contraire à quelqu'un de ſes devoirs. Elle eſtoit demeurée Veuve depuis huit ou dix années ; & comme elle avoit encore aſſez de jeuneſſe & beaucoup de bien, il s'eſtoit offert divers Partis, qui auroient ſans doute engagé toute autre qu'elle à un ſecond mariage, mais la maniere dont elle avoit toujours répondu ſur les propoſitions de cette

nature, avoit fait assez connoistre, que l'état de Veuve luy paroissoit un estat heureux, & qu'on auroit peine à l'y faire renoncer. Il est vray que le dessein de bien marier une Fille unique qui luy estoit demeurée de son mariage, pouvoit y avoir contribué. Elle avoit donné des soins tres-particuliers à son éducation, mais les dispositions ne s'étant pas trouvées favorables, elle n'avoit pû la rendre aussi accomplie qu'elle auroit esté si elle eust voulu profiter de ses leçons. C'estoit un esprit im-

pericux & bizarre, qui ſe ré-
voltoit dés la moindre vio-
lence qu'on tâchoit de faire
à ſes inclinations. Ses fantai-
ſies luy ſervoient de regle, &
quand on l'avoit ue fois cho-
quée, il falloit du temps pour
la faire revenir. Ce qu'il y
avoit de plus facheux, c'eſt
qu'elle avoit inſenſiblement
atteint l'âge de ſeize ans, &
que ſon humeur devenoit de
plus en plus difficile & vio-
ente. Quant à ſa perſonne,
elle eſtoit d'une taille fine &
grande, aſſez agreable, mais
noins belle que bien faite.

Sa Mere que ſa tendreſſe n'é-bloüiſſoit point, n'oublioit rien pour la corriger de ſes defauts, & luy faiſoit voir qu'ayant bien-toſt à ſe marier, elle ne pouvoit ny eſtre heureuſe, ny rendre un Mary heureux, ſi elle n'avoit mille complaiſances, qu'on voyoit qui luy manquoient, & qu'elle devoit tâcher d'avoir pour eſtre aimée, & ſe faire des Amis. Ces ſortes d'avis eſtoient bien ou mal receus, ſelon l'humeur fiere qui la dominoit, & ſi elle ſe domptoit aſſez quelquefois

pour y faire attention, elle retournoit presque aussi-tost dans ses inégalitez. Il vous est facile de juger que le bien que son Pere luy avoit laissé, & celuy qu'elle attendoit encore de sa Mere, luy donnoit beaucoup d'Amans. Leur nombre flattoit sa vanité, mais elle estoit dédaigneuse, & dans la pensée qu'elle en auroit toujours assez pour choisir, elle se plaisoit à n'en ménager aucun, laissant agir ses bizarreries, sans se mettre en peine si ses manieres trop dures, & quelquefois mépriſantes, les

obligeoient à ſe retirer. La Dame qui avoit pitié de ſa foibleſſe, s'attacha fortement en bonne Mere, à luy trouver un Mary qui luy fuſt propre, c'eſt-à-dire un homme ſage, capable de manier ſon eſprit, & de refrener par ſa douceur les ſaillies impetueuſes qui luy échapoient de temps en temps. Elle jetta les yeux pour cela ſur un Cavalier un peu âgé, dont le bien & la naiſſance répondoient aſſez aux avantages qu'il devoit trouver dans le Mariage de ſa Fille. Elle l'avoit

voit veu dans quelques rencontres, & l'estime generale où il estoit, luy ayant fait souhaiter d'en faire son Gendre, elle pria un de ses Amis, de vouloir bien l'amener chez elle. Le Cavalier ne fut pas fâché qu'on luy procurast cette connoissance. La reputation de la Dame l'avoit frappé. Il connoissoit sa vertu, & c'étoit un agreable commerce qu'il s'établissoit en la voyant. Quelque prevenu qu'il fust pour elle, il trouva encore dans son esprit, & plus de delicatesse, & plus de solidité

qu'il n'avoit crû. Il avoit beaucoup d'égards pour sa Fille qu'il traitoit avec une grande honnesteté, mais il ne cherchoit aucun entretien particulier avec elle, & n'ayant nulle pensée pour le Mariage, il se contentoit de ce qui pouvoit satisfaire son esprit, sans que son cœur prist part aux visites, qu'il ne laissoit pas de rendre avec beaucoup de plaisir. Elles devinrent insensiblement fort assiduës, & comme il connut à fond le merite de la Dame, la Dame de son costé fut fort penetrée de ses

belles qualitez ; mais plus le Cavalier luy paroiſſoit digne de ce qu'elle avoit reſolu de faire pour luy, plus il luy eſtoit fâcheux qu'il ne ſongeaſt qu'à eſtre de ſes Amis, ſans faire voir aucun panchant pour ſa Fille, qui ſur ſes conſeils s'eſtoit aſſez bien contrainte pour luy cacher ſes defauts. Cela l'obligea enfin à luy parler ſans déguiſement. Elle établit pour maxime generale que la bienſeance obligeoit chacun de rendre compte au Public de ſa conduite, & aprés luy avoir dit, qu'on

venoit de toutes parts la feli-
citer ſur ce qu'il alloit épouſer
ſa Fille, elle ajouſta, que ſes
aſſiduitez ayant donné lieu de
le penſer, il luy ſeroit bien
deſagreable d'avoir à ſe priver
du plaiſir qu'elle prenoit à le
voir ſouvent, s'il eſtoit vray
qu'il ſe trouvaſt incapable
d'aucun ſentiment d'amour;
qu'elle ſe croyoit aſſez de ſes
Amies pour luy pouvoir dire
que le party luy ſeroit avanta-
geux, puis qu'outre le bien
que ſa Fille avoit par elle-mê-
me, elle conſentiroit volon-
tiers à luy faire en ſa faveur

telles avances qu'il pourroit luy demander, & qu'il devoit ſonger ſerieuſement à la propoſition qu'elle luy faiſoit. Le Cavalier que la declaration embaraſſa, ne put cacher à la Dame qu'il trouvoit tant d'avantage à eſtre de ſes Amis, qu'il n'avoit enviſagé rien de plus en s'attachant à la voir. Il luy dit enſuite qu'il n'aimoit pas naturellement les jeunes perſonnes, qui n'ayant rien de ſolide, dégoûtoient ſouvent au lieu de plaire, & que ſi ſa Fille avoit vingt-cinq ans, elle luy conviendroit mieux ; que ce-

pendant les bontez qu'elle luy faiſoit paroiſtre l'engageoient à des ſentimens ſi forts de reconnoiſſance, que pour la douceur de faire avec elle une union que le temps ne puſt détruire, il ſe vaincroit ſur ce qu'il ſentoit de répugnance, & regarderoit ſa Fille à l'avenir avec d'autres yeux qu'il n'avoit eus juſque-là, mais que s'agiſſant d'un engagement qui devoit durer autant que leur vie, il falloit voir ſi leurs humeurs ſimpatiſeroient aſſez pour leur laiſſer eſperer qu'ils vivroient

heureux enſemble. Ce qu'il demandoit eſtoit trop juſte, pour n'en pas tomber d'accord. Il fit l'Amant de la Demoiſelle, & luy dit beaucoup de choſes flateuſes qu'elle écouta gracieuſement. L'honneſteté qu'elle luy marqua, luy en attira bientoſt de plus fortes, & l'amour commençant veritablement à naiſtre dans le cœur du Cavalier, il fut fort content pendant un mois, & de ſon eſprit, & de ſes manieres. Il luy procura tous les plaiſirs qu'il ſe put imaginer par des

parties agreables, & l'éclat qu'il fit par-là ne permit plus de douter que ce mariage ne se dust conclurre. Sa Mere qui luy vantant à toute heure le merite distingué du Cavalier, luy donnoit aussi incessamment des conseils, sur le soin qu'elle devoit prendre de ne luy faire paroistre aucune inégalité d'humeur, crut enfin qu'elle s'estoit renduë raisonnable, & avoit connu le tort que luy pouvoient faire ses bizarreries, mais elle estoit bien éloignée de penetrer par quel motif cette bizarre personne avoit cher-

:hé à toucher le Cavalier,
& s'eſtoit fait violence pour
uy donner de l'amour. Elle
ıvoit eſté bleſſée cruellement
le ce qu'il s'eſtoit d'abord at-
:aché à voir ſa Mere, ſans luy
)arler qu'aſſez indifferem-
ment. Cette injure luy avoit
:ſté ſenſible, & elle ne s'eſtoit
)û imaginer un meilleur
noyen d'en avoir raiſon, que
le le faire devenir amoureux
l'elle, pour luy faire enſuite
ſentir ſes mépris avec plus de
orce. En effet, elle ne crut
)as pluſtoſt avoir du pouvoir
ur luy, qu'elle ſuivit ſes ca-

prices, en luy donnant mille sujets de se plaindre. La Dame qui ne douta pas que le Cavalier ne se dégoutast, luy representa fort vivement qu'elle n'avoit qu'à continuer si elle vouloit le perdre; toute la réponse qu'elle en eut, ce fut, que c'étoit assez qu'il fût aimé de la Mere, & que s'il l'estoit autant de la Fille, il se trouveroit accablé d'amour. Un reproche si piquant luy fit connoître combien son esprit étoit indocile, & le peu qu'elle devoit garder d'esperance de la voir jamais capable de se rendre

à la raiſon. Le Cavalier rebuté dit à la Dame, qu'il la connoiſſoit trop juſte pour luy demander un plus long engagement ; qu'il eſtoit fâché de l'avoir fait éclater, puis qu'il ſembloit qu'aprés la rupture il ne luy devoit plus eſtre permis de la voir ; que cependant il y avoit un moyen certain de rendre eternel l'attachement qu'il luy promettoit, ſi elle avoit aſſez d'eſtime pour luy, pour ſe réſoudre elle-même à l'épouſer. La Dame rougit, & luy ayant dit en termes embaraſſez, qu'elle croyoit

que ſa gloire l'obligeoit de renoncer pour toujours au mariage, elle le pria de ſe contraindre encore quelque temps, pour voir ſi ſes ſoins ne changeroient point l'eſprit de ſa Fille. Le Cavalier, qui eſtoit habile, tira avantage de cette rougeur, & jugeant à cette marque qu'il pourroit toucher le cœur de la Dame, il conſentit à tout ce qu'elle voulut. Il continua de faire auprés de la Fille le perſonnage d'Amant, & feignant que ſes froideurs, quelque dures qu'-

es fussent, ne le pouvoient détacher, il luy assuroit un faux triomphe dont elle s'applaudissoit. Ces froideurs, loin de luy estre sensibles luy donnoient un vrai plaisir, puis que marquant à la Mere que c'étoit pour elle qu'il se contraignoit à les souffrir, il entroit de plus en plus dans son cœur. Ainsi il pousſa si loin les choses, qu'il l'engagea enfin à luy dire qu'elle pourroit consentir à l'épouser, mais qu'elle sentoit qu'il luy seroit impossible d'executer ce dessein tant que sa Fille ne seroit point mariée.

Aprés une pareille declaration, il n'y avoit plus que des mesures à prendre pour bien conduire l'affaire selon le projet qui fut formé. La Dame dit à sa Fille qu'elle voyoit bien que le Cavalier ne luy plaisoit pas, & qu'elle estoit resoluë de ne plus parler pour luy, mais que s'ennuyant de la garder, & d'avoir tousjours à essuyer sa méchante humeur, elle vouloit qu'elle fist un choix parmy tant d'autres Amans qui se presentoient pour elle. La Fille luy répondit que si elle l'aimoit verita-

blement, elle avoüeroit qu'elle avoit raiſon de haïr le Cavalier; que s'il luy avoit rendu quelques ſoins, ce n'avoit point eſté de ſon mouvement; que c'eſtoit elle qui l'y avoit engagé, & qu'elle trouvoit en cela un ſi grand outrage, que pour s'en vanger avec plus d'éclat, elle conſentoit à ſe donner à celuy de ſes Amans qu'elle luy conſeilleroit de choiſir, pourveu que que le mariage ſe fiſt en ſecret, afin que ce jour-là même elle puſt obliger le Cavalier à luy donner une Feſte, aprés la-

quelle elle ſe feroit un triom-
phe de luy pouvoir dire, qu'il
ne devoit plus rien eſperer, &
qu'elle avoit épouſé un de ſes
Rivaux. Il n'y avoit rien de
ſi bizarre que ce qu'elle pro-
poſoit, mais elle ouvroit à ſa
Mere une voye ſeure de venir
à bout de ſes deſſeins. Elle
avoüa à ſa Fille que le Cavalier
n'euſt jamais pensé à elle, ſi
jugeant qu'elle ſeroit heureu-
ſe avec luy, elle ne luy avoit
en quelque façon mis dans le
cœur tous les ſentimens qu'il
luy avoit expliquez. Elle loüa
ſa delicateſſe ſur ce que cette

conduite luy avoit donné de
l'averſion pour luy, & fei-
gnant d'entrer dans les raiſons
qu'elle prétendoit avoir de
l'en vanger, elle la détermina
à épouſer un fort honneſte
homme qui luy parut le plus
propre à ſupporter ſes bizar-
reries. On traita l'affaire fort
ſecrettement, & afin que le
Cavalier n'en ſoupçonnaſt
rien, la Dame conſeilla à ſa
fille de moderer un peu ſon
rigueur, & d'avoir pour luy
plus de complaiſance qu'elle
n'en avoit depuis long temps.
On agiſſoit contre luy en ap-

parence, & c'eſtoit travailler à ſon bonheur. La Dame qui l'avoit averty de tout luy promit ſans peine de l'indemniſer de la vangeance que ſa Fille méditoit. Ils convinrent des moyens qu'il falloit mettre en pratique pour un double mariage, & il fut aiſé de ménager celuy de la Fille avec tout le miſtere qu'elle y demandoit, puis que le Cavalier fermoit les yeux volontairement ſur beaucoup de choſes, qui luy auroient fait découvrir la verité s'il n'euſt pas eſté beſoin qu'il euſt feint

de l'ignorer. La Demoiſelle, ayant affecté d'avoir avec luy des manieres moins hautaines & plus raiſonnables, fut perſuadée qu'il eſtoit la dupe de ſa tromperie, tant il témoignoit eſtre charmé d'un changement qu'il ne devoit pas attendre. Ainſi quand elle exigea de luy une grande Feſte, rien n'approche de la joye qu'elle eut de l'empreſſement qu'il fit paroiſtre à la ſatisfaire. Cette Feſte fut un Bal où il l'aſſeura qu'il auroit ſoin de ne laiſſer rien manquer afin de luy faire plus d'honneur.

Ce divertiſſement eſtoit un de ceux de la ſaiſon. Il luy demanda ſon jour, & elle choiſit celuy qu'elle avoit pris avec ſon Amant pour ſe marier, ce qui fut fait de fort grand matin, & avec tant de ſecret que perſonne ne le ſceut. Il alla la voir l'aprésdînée, & elle luy dit mille choſes obligeantes. Il parut le ſoir avec un habit fort magnifique, & commença le Bal avec elle. Les Maſques y vinrent en confuſion, & pour leur laiſſer la liberté de danſer, on entra une heure aprés dans une

chambre où une superbe col-
ation se trouva servie pour
es Dames conviées. Tandis
que chacun estoit occupé aux
plaisirs de cette Feste, dont la
Demoiselle faisoit les hon-
neurs, sa Mere & le Cavalier
n'eurent pas de peine à dispa-
roistre. Il estoit plus de mi-
nuit, & on les attendoit à
l'Eglise, où ayant esté mariez,
ls revinrent se montrer dans
'Assemblée. La Feste finie,
a Demoiselle appella le Ca-
valier, qu'elle remercia du
regale qu'il avoit bien voulu
uy donner, l'asseurant que

ce ſeroit le dernier qu'elle
recevroit de luy, puis qu'elle
s'eſtoit mariée ce jour-là-mê-
me, avec un fort honneſte
Homme, dont elle preferoit
la tendreſſe à toutes choſes.
Elle luy dit, comme en l'in-
ſultant, les raiſons qu'elle
avoit euës de luy en faire un
ſecret juſqu'à ce moment, &
choiſit pour s'expliquer les
termes les plus fâcheux qu'
pouvoient la ſatisfaire. Le
Cavalier la laiſſa parler tant
qu'elle voulut ſans l'inter-
rompre, & luy dit enſui-
te, qu'il vouloit luy rendre

confidence pour confidence,
n luy apprenant que son bon-
neur estoit tel, que depuis une
heure il avoit épousé sa Mere,
dont le merite, l'esprit, la
sagesse & la vertu luy tenoient
lieu de tous les tresors du
monde. Elle écouta d'abord
ce qu'il luy apprit, comme
une chose qui ne pouvoit être,
mais ce qui suivit ne luy ayant
pas permis d'en douter, elle
fut au desespoir qu'on luy
eust fait perdre si cruellement
la gloire de son triomphe.
Outre une espece d'affront
que ce mariage luy faisoit,

elle avoit plusieurs raisons de n'en estre pas contente. Sa Mere estoit encore assez jeune pour pouvoir avoir d'autres enfans, & il falloit, si elle n'en avoit pas, que pour ménager ses interests, elle fust en quelque sorte dans la dépendance du Cavalier qu'elle avoit cru braver en se mariant, mais il n'y avoit aucun remede à la chose, & le meilleur party qu'elle pouvoit prendre, c'estoit de cacher le chagrin qu'elle en avoit.

Si vous avez des Amies qui n'ayent point encore connu

l'Amour

l'amour, elles en trouveront une agreable description dans le petit Ouvrage que vous allez lire.

IDILLE.

LIvrée à la douleur amere
Venus vient de perdre son Fils;
Qui voudra le rendre à sa Mere,
Doit s'assurer d'un rare prix.

VEnus le declare; elle est preste
A combler ses vœux les plus doux.
Jeune Iris, mettez-vous en queste,
Mais ce Fils, le connoissez-vous?

C'est un Enfant simple & timide,
Mais fidelle jusqu'au trépas;
La Beauté l'attire & le guide,

La douceur arreſte ſes pas.

S

Il s'inſinuë, il plaiſt, il touche,
En trouble aujourd'huy, demain
mieux ;
Tous les charmes ſont dans ſa bouche,
Toutes les graces dans ſes yeux.

S

Il eſt diſcret, il eſt ſincere,
C'eſt la foy ſur tout qui luy plaiſt.
Hé! quel mal voudroit-on luy faire,
Tendre & delicat comme il eſt?

S

Il ſe bleſſe aſſez de ſes armes,
Mais on l'outrage tous les jours,
Et ce n'eſt qu'aux ſoupirs, aux lar-
mes,
Qu'en ſes chagrins il a recours.

S

Dans l'offenſe la plus cruelle,
Soumis, puis qu'on veut le punir,

Il attend que l'on le rappelle,
Toujours tout prest à revenir.

§

Cherchons ce Dieu, mais loin des Villes,
Loin de leur tumulte confus,
Tous nos soins seroient inutiles.
L'Amour ne s'y retrouve plus.

Le Roy ayant esté informé de ce qu'avoit fait Mr l'Evêque de Laon en faveur des Pauvres de son Diocese, a fait écrire à tous les Evêques par un Secretaire d'Etat, pour les engager à l'imiter. Voicy une copie de la Lettre.

MONSIEUR.

Monsieur l'Evêque de Laon, preſſé d'un mouvement de charité convenable à ſon merite & à ſon caractere, ayant penſé aux moyens efficaces de ſoulager les Pauvres de ſon Dioceſe, à cauſe de la cherté des bleds, a fait une Aſſemblée de Chapitre, des Paroiſſes, & des Comunautez de Laon, pour les exciter à y contribuer avec luy; & pour donner l'exemple, il s'eſt obligé d'entretenir cent cinquante Pauvres par jour. Le Chapitre a

contribué quinze cens livres par Acte Capitulaire, & il s'eſt fait une queſte parmy les Chanoines, qui a produit deux mille cinq cens livres. Les Communautez, les Abbayes, & les Seculiers ont contribué d'ailleurs prés de vingt mille livres, en ſorte que l'on nourrit tous les jours depuis deux mois douze cens Pauvres de la Ville de Laon, & l'on ſoulage à trois lieuës aux environs ceux de la campagne; & comme la ſeule Ville Epiſcopale ne peut pas contribuer à tous les beſoins des Pauvres des lieux éloignez, il a écrit à ceux qui poſſedent des

biens considerables dans le Dio-
cese, aux Communautez & au-
tres, pour les exciter à suivre
l'exemple du Clergé de de la Ville
de Laon. Quelques-uns ont déja
commencé, & il espere que jus-
qu'au mois d'Avril prochain les
Pauvres de son Dioceſe seront
tres-bien secourus. Sa Majesté
a esté si satisfaite de ce zele vrai-
ment Episcopal, & a trouvé la
conduite qu'il a tenuë en cette
occasion si remplie de charité &
de sagesse, qu'Elle m'a ordonné
de vous écrire, & de vous dire
qu'encore qu'Elle soit persuadée
que vous estes animé du mesme

esprit pour les Pauvres de vostre Dioceze, Elle ne peut s'empêcher de réveiller vostre zele en cette occasion, afin que vous vous appliquiez encore plus, s'il est possible, dans le temps de disette des bleds, à exciter le Clergé, & les Communautez Seculieres & Regulieres, & tous ceux qui possedent des biens considerables dans vostre Dioceſe, à suivre l'exemple de ce qui s'est pratiqué à Laon, Sa Majesté m'ayant donné ordre de vous assurer que vous ne pouvez rien faire en ce rencontre qui luy soit plus agreable. Je suis, &c.

Il ne se peut rien de plus terrible ny de plus épouvantable que la désolation que le Tremblement de terre arrivé au commencement de Janvier, a causée dans la Sicile. Il commença à se faire sentir le 9. sur les 23. heures, & ne fit point d'autre mal que d'ébranler les maisons, mais le Dimanche 11. du mesme mois, il se fit sentir sur les 21. heures avec beaucoup plus de violence, & dura un quart d'heure plus que le premier, abîmant maisons, Eglises, Monasteres, & Villes entieres. Celle de Cata-

nia fut reduite en un monceau
de pierres, & de vingt-deux
mille personnes, il ne s'en sau-
va qu'environ deux mille. La
Cathedrale fut toute renver-
ée, à l'exception de trois Cha-
pelles. Le Monastere de Saint
Nicolas *della Ritta* fut abîmé,
& de cent Religieux qu'il y
avoit de l'Ordre de S. Benoist,
l n'en échapa que quatre. De
dix huit Monasteres de Filles,
l n'y en eut que cinq de sau-
vez, & les deux mille person-
nes qui eurent le bonheur de
ne pas perir, se sont trouvées
toutes, ou blessées, ou estro-

piéces. Il ne ſe ſauva qui que ce ſoit de la maiſon des Jeſuites. Au premier tremblement la Mer ſe retira prés d'un mille, & emporta huit Felouques. Cette Ville, que le martyre de Sainte Agathe, dont elle avoit les Reliques & le Voile, rendoit celebre, eſtoit deja tres-conſiderable en 287. de Rome, que le Roy Hieron y mourut. On y voyoit encore les reſtes d'un Amphitheatre, & pluſieurs Inſcriptions qui faiſoient connoiſtre ſon ancienneté. C'eſtoit une des plus grandes de la Sicile, ayant un Chaſteau élevé

ur un rocher qui défendoit
entrée de ſon Port. La plus-
art des ruës, qui eſtoient lon-
ues & droites, aboutiſſoient
une grande Place où il y
voit de belles maiſons. Dix
olomnes de marbre ſoûte-
oient l'entrée de l'Egliſe Ca-
hedrale, qui eſtoit tres ma-
nifique. On a eu nouvel-
qu'il n'y eſt reſté que la
Chapelle de Sainte Agathe,
que tout le reſte a eſté
bîmé, en ſorte qu'il s'y eſt
it un Lac d'environ quatre
illes de circuit.

Voicy ce que Mr le Cheva-

lier de la Salle a écrit d'Agouſte, du 25. de Janvier.

Je ſuis de retour depuis hier d'Agouſte, & j'ay eſté témoin oculaire de ſon entiere deſtruction. Nous eſtions ſous cette Ville avec nos Galeres, lors qu'aprés pluſieurs tremblemens de terre, qui avoient abattu la moitié des Temples & des maiſons, il en vint un ſi épouvantable, que ne laiſſant pas ſeulement une apparence de Ville, il enſevelit la plus grande partie du Peuple. En meſme temps une vapeur de ſouphre qu'exhaloit la terre, qui eſtoit entre-ouverte en mille en-

droits, mit le feu à la munition de la Forteresse, & faisant tirer tout d'un coup l'artillerie, éleva jusques aux nuës une si grande quantité de Bombes, de Grenades, & de pierres, que nos Galeres qui estoient dans le Port, en furent notablement endommagées. Heureusement il avoit esté défendu aux Chevaliers François de descendre à terre. Sans cette défense nous en aurions perdu la plus part dans la Ville, car ce dessordre arriva à deux heures aprés midy. Il n'y avoit alors que moy seul en terre pour les interests du Tresor, en qualité de Revisiteur.

Les gens qui m'avoient accompagné sont tous, ou morts, ou blessez. L'Ordre y a perdu quatre-vingt-dix hommes, ou Soldats, ou Mariniers, quarante-deux Esclaves, & trente-cinq dangereusement blessez, que je fis ensuite retirer de dessous les ruines. Mon bonheur voulut que je n'avois pas encore dîné à cette heure là, ce qui m'avoit fait sortir de la Ville, pour aller manger un morceau sur les Galeres. Catane, la noble & ancienne Syracuse, quantité d'autres petites Villes des environs du Mont-Gibel, ont eu le mesme malheur.

Nous ne ſçavons rien encore de Meſſine, je croy qu'elle n'aura pas eſté plus heureuſe. Ce tremblement a ſuivy dans toute la Calabre juſqu'au Golphe de Venise, où les Baſtimens qui eſtoient en mer l'ont reſſenty.

Quelques-uns écrivent à l'égard du Chaſteau d'Agouſte, qu'il fut renverſé par le ſecond tremblement, que comme en ce Pays-là la plus-part des pierres ſont des cailloux ſemblables à des pierres à fuſil, quelques-unes ſe touchant les unes les autres firent feu, & le mirent aux poudres

du Magazin. Dés le tremblement du 9. la troiſiéme partie de la Ville avoit eſté renverſée, ce qui obligea le Gouverneur à faire faire des Tentes à la campagne, & on en dreſſa meſme par ſon ordre pour ſa Famille. Les Galeres de Malte qui eſtoient au Port, la Chiourme eſtant en partie dans la Ville à charier le Biſcuit pour Malte, furent obligées de couper promptement leurs cables qui eſtoient liez en terre, parce que la Mer ſe retiroit au large, & qu'elles ſeroient demeurées à ſec.

Saragouſſe a eſté auſſi abi-
mée entierement. C'eſtoit au-
trefois la fameuſe Siracuſe qui
eſtoit parvenuë à un tel point
de grandeur, qu'on la diviſoit
en quatre parties, qui faiſoient
quatre Villes, appellées, Acra-
dine, Naples, Tiche & Or-
tygie. Aprés avoir eſté ſou-
vent aſſiegée ſans eſtre priſe,
elle fut enfin emportée en
542. de Rome, malgré tout
le ſçavoir d'Archimede. Sara-
gouſſe eſtoit aujourd'huy ſi-
uée dans une preſqu'Iſle de
our Rocher, qui la rendoit
xtrémement forte avec un

Chasteau sur un Rocher détaché de la Ville, par un Fossé. Il y avoit diverses Eglises, de belles Maisons, & un Port tres-commode. L'Eglise Episcopale de Sainte Luce, estoit anciennement le Palais de Diane. Rien n'y est demeuré debout.

Le Mont Gibel fit un bruit épouvantable, qui fut entendu jusqu'à Messine, ce qui n'estoit jamais arrivé. Par le second Tremblement, la Mer s'estant retirée on vit les poissons à sec, & ensuite elle retourna avec une telle furie,

qu'elle entra dans la Citadelle, & passant par dessus les murailles, elle jetta des poissons dedans. Il tomba plus de quarante Palais dans Messine. Vous sçavez combien cette Ville-là est importante, & que son Phare ou Canal est le passage de tous les Vaisseaux qui viennent du Levant.

Je ferois trop long à vous peindre les horreurs dont ce Tremblement a esté suivy. Ceux qui ont pû s'en sauver, n'osant rentrer dans les Bourgs ny dans les Villes, on a celebré l'Office dans les Champs.

& le ſaint Sacrement y a eſté expoſé par tout. Ce qu'il y avoit de bien déplorable, c'eſt que la plûpart de ces malheureux y mouroient de faim, & pour ſurcroiſt de miſere eſtoient expoſez à la fureur des Bandits.

Ces Villes ne ſont pas les ſeules que le Tremblement ait abimées ou détruites dans la Sicile. Voicy le nom de pluſieurs autres qui ont eu la même deſtinée.

Iaci. Noto.
Lentini. Modica.
Carlentini. Cicli.

Naguzza.
Vizzini.
Mineo.
Linguaglossa.
Catalanoſetta.

Il y a eu encore pluſieurs autres lieux, ou détruits ou abimez, ſçavoir,

Catalabiano.
Maſcare.
S. Antonio.
La Cattina.
Trecaſtagni.
Via grande.
La Pedaia.
S. Gioanni la punto.
Belvedere.
S. Gregorio.
S. Agata.
Li Plaghi.
Monpellieri.
Miſuercianchi.
Motta di San Anaſtaſio.
Telue Noncada.
S. Gio Galerno.

Tremiſtieri.
Metelli.
Aula.
Spoacca Forno.
La Ferla.
Lucaſſero.
Bichierie.
Graratana.
Chiaramonte.
La Vittoria.
Monteroſſo.
Nicodia.
Palazzola.
Luciola.
Pallagonia.
Milerello.
Scardia.
Francofonte.
Gaggi.

Les Villes où il y a eu quelques Egliſes & des maiſons renverſées, & où il n'a pas peri un ſi grand nombre d'Habitans, ſont,

Melazzo, avec ſix autres Villes.
Cefalu.

Termini.
Palermo.
Monreale.
Trapani avec d'autres lieux, & quelques Villes voisines.

Il y en a eu d'autres à demy détruites, & ce sont,

Mandazzo.
Paterno.
Cartagerona.
Castrorao.
Bronti.
Piazza.
Castro Giovann.
Trancavilla.
La Novara.
Adorno.
S. Philippo d'Airo.

Il ne faut pas s'étonner aprés cela, si on fait monter à cent cinquante mille personnes le

nombre de ceux qui ont pery. Ainſi dans la deſolation où eſt preſentement la Sicile, on peut dire, que c'eſt un Royaume perdu en quelque façon pour la Monarchie d'Eſpagne. Elle eſt diviſée en trois vallées. Le Val de Noto eſt tout ruiné, & tous les arbres ont eſté déracinez. Le Val de Move n'a eſté guere mieux traité, & dans le Val de Mazara, il n'y a eu que quelques maiſons abbatuës. Le Tremblement ſe fit ſentir le 9. à Palerme, deux fois le 11. le matin & le ſoir le 12. & ſeulement

lement le matin le 13. mais il n'y eut que la premiere ſecouſſe qui donna quelque terreur, & le dommage ne fut qu'en quelques Maiſons & Edifices de la Ville, & fort peu conſidérable. Le Viceroy ne laiſſa pas d'aller coucher dans une Galere avec toute ſa Famille, & quantité de perſonnes ſe mirent dans des carroſſes au milieu de la Campagne.

La Ville de Malte a eu part au tremblement. Il commença à s'y faire ſentir le 9. de Janvier ſur le minuit, & de

nouveau ſur les trois heures du matin. Ces ſecouſſes ébranlerent les maiſons avec tant de force, que dés que le jour parut, tout le Peuple prit le party de ſe retirer à la Campagne. Elles durerent tout le jour ſuivant, mais moderées, & le 11. ſur les deux heures aprés midy, il y en eut une ſi violente, qu'en moins d'un quart d'heure la vieille Ville fut entierement ruinée. L'air devint comme en feu, & on ſentoit une odeur de ſouphre qu'on ne pouvoit ſupporter. Toutes les cloches ayant tinté

d'elles mêmes dans la Ville-neuve, par l'ébranlement des Egliſes, & de la plus grande partie des maiſons, le Dome de Nôtre-Dame du Polar tomba, & la Sacriſtie de l'Egliſe de S. Laurent du Bourg, fut abbatuë par les pierres qui ſe détache-rent du clocher. Les Galeres qui revinrent d'Agouſte à Malte, y amenerent le Gouver-neur de cette premiere Ville avec ſa Femme, leurs Enfans ayant eſté écraſez ſous les rui-nes du Chaſteau, quand le feu y prit.

Tout ce que je viens de

vous conter a dû vous donner des idées ſi triſtes, qu'il me paroiſt qu'il n'y a qu'une matiere galante qui ſoit capable de vous en tirer. C'eſt ce qui m'oblige à vous faire part de la piece que vous allez lire. Elle eſt d'un jeune Cavalier de Riom, qui l'envoya à une fort aimable perſonne de Province, le jour de ſa Feſte.

A

MADEMOISELLE RO***

Imagination galante.

LE Sommeil dont les dons nous
sont si precieux,
A peine cette nuit m'avoit fermé
les yeux,
Que je crus traverser de riantes
Prairies,
Et je me figuray, marchant d'un
pas compté,
Que je m'abandonnois en pleine
liberté
A d'agreables rêveries.
Belle Philis, vous en estiez l'objet;

Je me representois vos charmes,
Et me livrois à de douces alarmes,
En m'occupant d'un si tendre
sujet.

J'en estois donc, Mademoiselle, à des reflexions sur vos agrémens, & sur ces manieres aisées & naturelles ausquelles seules j'attribuë presque la perte entiere de mon cœur, lors qu'insensiblement je me trouvay à l'entrée d'un petit bois. Le Soleil qui me sembloit déja fort élevé, l'épaisseur des arbres qui rendoient ce lieu des plus sombres, le silence qui me paroissoit y regner, les idées dont pour lors estoit remplie mon

imagination, tout me determina à y aller passer quelques heures. J'y choisis d'abord les routes les plus écartées, & là, hors du bruit, & entrainé par les douceurs innocentes d'un repos champestre, j'examinois l'état de mon cœur. Je me rendois compte à moy-mesme de ses sentimens, & ravy de les trouver à mon gré, déja se formoient mille projets d'un attachement eternel, quand je me vis à l'extremité de la Foreſt.

Là s'élevoit un Temple à demy ruiné,
Qui jadis estoit destiné

Pour faire tous les ans les Festes de Minerve,
Dont la figure encore s'y conserve.

A mesure que je m'en approchois pour considerer de prés les anciens restes de ce superbe édifice, que vous eussiez mieux merité que cette Deesse de la Sagesse, j'entendois comme des gemissemens d'enfant, & ma curiosité m'ayant porté vers l'endroit d'où ils me sembloient venir, j'y vis l'Amour, & je le vis dans la derniere desolation, abbatu par un excés de douleur. Il estoit appuyé contre un vieux Mirthe.

Son bandeau tout moüillé de larmes me fit juger qu'il avoit pleuré long-temps ; mais quelque triſteſſe qui paruſt dans ſes yeux , tant de douceur s'y meſloit , que je regarday ces petits deſeſpoirs comme les ſuites d'une tendreſſe contrariée , & par certaines plaintes qui luy echaperent , j'entrevis que ſon cœur irrité cherchoit à ſe revolter contre un joug incommode & opposé à tous les pas que commençoit à luy faire faire ſa paſſion. Voyez , je vous prie , ſi je me trompois dans mes conjectures. Le pauvre Enfant ! Il m'avoüa ingenuëment, qu'il avoit

eſté fort maltraité de ſa Mere ; que cette Deeſſe, pouſſée par les mouvemens de ſa jalouſie ordinaire, menaçoit de l'abandonner s'il ne briſoit tout-à-fait ſes chaînes, & que dans l'aveugle prevention où il la ſçavoit, que hors ſes charmes rien au monde n'eſtoit digne d'eſtre aimé, une obſtination d'attachement pour une Philis dont elle ne pouvoit ſouffrir ny la beauté ny le merite, ne manqueroit pas de la rendre plus furieuſe, & de le perdre pour toujours. Ces dernieres paroles furent ſuivies de quelques ſoupirs, & d'un moment de rêverie

où l'entrainerent ſes diverſes reflexions. Puis revenant tout à coup comme d'un profond aſſoupiſſement, il s'écria.

J'aime bien mieux renoncer à mes droits
Que d abandonner ce que j'aime,
Je ne vois rien que de doux dans mes loix,
Et je veux les ſubir moy-même.

Il ſe plaignit enſuite de l'injuſtice & de l'enteſtement préſomptueux de Venus, & pour ſe juſtifier revenant toujours au merite de ſa Philis, il luy donnoit dans ſes manieres, des airs de

grandeur; dans ſon eſprit, du bon gouſt, & de la delicateſſe ; dans ſa conduite, une égalité d'humeur, & des actions des plus reglées ; dans la tendreſſe, du rafinement, & de la circonſpection. Il la repreſentoit reſervée ſans ſingularité, & enjoüée ſans diſſipation. Il la montroit autant remplie de douceur que de politeſſe, & d'un ton d'Oracle il ajoûtoit, que ſi le cœur de cette belle Perſonne venoit un jour à ſe laiſſer toucher, on le trouveroit aimable par ſa nouveauté, aſſuré par ſa bonne foy, inebranlable par ſa conſtance, tendre ſans paſſion, &

delicat ſans jalouſie ; & pour me faire voir qu'à toutes ces qualitez ſe joignoient encore une beauté des plus touchantes, & un je ne ſçay quoy dans l'exterieur qui intereſſoit d'abord, ce petit Dieu tira de ſon Carquois une boëte, & l'ouvrit. Eh ! qui vis je ? Vous-même, Mademoiſelle, & peinte par les mains de l'Amour. Je fus interdit à cette veuë, mais heureux alors, pour ne point paroiſtre ſuſpect, d'avoir pû trouver dans l'admiration que s'attiroit cette peinture, un prétexte à mon étonnement. Tous vos traits eſtoient vivans. Ce Peintre habile vous

avoit donné une parure de Déesse qui vous sied parfaitement ; vous paroissiez dans les airs sur une espece de char à la Romaine, traîné par des Cignes. A ce char étoit enchaîné l'Amour, qui bien loin d'estre honteux de sa défaite, n'en faisoit, ce semble, que rire, & son arc, ses fleches & son bandeau, qu'on vous voyoit entre les mains, vous servoient plûtost de joüet que de trophées. Sur la bordure estoient écrits ces mots,

Triomphe de la belle Ro . . . sur l'Amour.

Et au bas ces Vers.

Venus n'eut jamais tant de charmes,

Auſſi jamais Venus ne triompha
ſi bien.
Ce Dieu, Maiſtre des cœurs, par
l'effort de ſes armes,
N'a donc pû garantir le ſien.

Pour montrer enſuite que l'Amour, tout Amour qu'il eſt, ne peut eſtre à l'épreuve de ſes propres coups, & qu'aprés avoir inſpiré de la tendreſſe aux autres, il n'eſt pas impoſſible qu'il en reſſente enfin à ſon tour, ſur le revers de cette meſme Boëte eſtoit un emblême dont le corps repreſentoit un Cupidon pleurant, & ſes larmes venoient d'une douleur cauſée par une bleſſure qu'il s'eſtoit

faite en tirant de ſon arc, avec ces mots pour ame.

Je ne ſuis point invulnerable.

Au deſſous eſtoient gravez ces Vers.

Je puis aimer, & j'aime un objet
tout aimable.
Je ſuis ſenſible â ſes appas,
Et par un ſort inévitable,
Mes fléches ne m'épargnent pas.

Ce revers de boëte eſtoit bordé de mille petits ornemens. J'y admiray ſur tout voſtre chifre, & celuy de l'Amour, qui entrelacez ingenieuſement par des branches de Mirthe, embelliſſoient, & donnoient du prix à tout le reſte.

Comme je ſongeois à me retirer pour rêver à mon aiſe à ce que je venois de voir, tant cette avanture me ſurprenoit, Zephire arriva, qui de la part de Flore portoit à ce petit Dieu une corbeille de fleurs. Je pris garde qu'il les reçut avec un vray plaiſir. Je connus meſme par ſa maniere de remercier, que ce preſent avoit eſté demandé, & juſtement ces fleurs vous eſtoient deſtinées; mais l'Amour ne ſçavoit comment vous les envoyer. Je le vis là-deſſus dans de petites inquietudes. Il ſentoit qu'il ne pouvoit diſpoſer de qui que ce ſoit, parce

que Venus irritée avoit déja donné ſes ordres. Ainſi les Ris, les Graces, perſonne ne devoit agir pour luy. Le pauvre Enfant me toucha. Ces manieres me parurent trop dures, je le previns; je m'engageay à vous faire rendre les liberalitez, ou plutoſt le tribut de cette Deeſſe du Printemps: & ſoit que veritablement il me cruſt dans ſes intereſts, ou qu'un je ne ſçay quoy m'euſt attiré ſa confiance, mes offres furent acceptées, il m'embraſſa mille fois, tant il m'en ſceut bon gré, & enfin nous nous ſeparâmes, aprés que des remercimens faits de la

meilleure grace du monde eurent ſuccedé à ces temoignages de gratitude.

Je profite donc de la conjoncture des temps ; je veux dire Mademoiſelle, de la belle Feſte d'aujourd'huy, pour m'acquitter d'une commiſſion dont mon cœur fait ſon affaire. Convaincuë de la force de mes ſentimens, & par conſequent de la juſtice que je rens à vos charmes, qui ſçait ſi vous ne me trouverez point trop peu de delicateſſe, & ſi vous approuverez le perſonnage que je fais à l'heure qu'il eſt? On pourroit rafiner dans d'autres rencontres,

je le ſçay, mais icy, ſongez que la tendreſſe que l'Amour inſpire ne ſe fixe pas ordinairement ſur luy, que de ſes progrés dependent peut-eſtre les miens, & que toutes les demarches que luy fera faire dans la ſuite ſon penchant, peuvent ne tendre qu'à m'aſſeurer quelque jour l'entiere poſſeſſion d'un bien qui eſt l'objet de tous mes deſirs.

Le Roy donna au commencement de ce mois Audience aux Deputez d'Arrois, qui furent preſentez par Mr le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, & conduits

Lor
raine.

par Mr le Marquis de Blain- Colbert
ville, Grand Maistre des Ce-
remonies, & par Mr Desgran- Ancel.
ges, Maistre des Ceremonies.
Mr l'Abbé de Dompmartin,
Deputé du Clergé, porta la
parole. Il estoit accompagné
de Mr le Marquis de Saint
Aloris, Deputé de la Noblesse,
& de Mr Douay de Baisnes,
Deputé du Tiers Estat, Esche-
vin de la Ville d'Arras On
peut dire à la gloire de cette
Province, qu'elle s'est toûjours
distinguée dans ses deputations
par le bon choix qu'elle a fait
des personnes qu'elle a depu-

tées. C'eſt une choſe dont on ne ſçauroit douter, puiſque ceux qui ont eu l'honneur de porter la parole, ont toujours receu de grands applaudiſſemens. Je vous ay ſouvent envoyé leurs Diſcours entiers, que vous avez admirez. Le dernier n'a pas eſté moins applaudy que les autres, & vous devez croire qu'il le meritoit, puiſque l'on n'eſt pas prodigue de loüanges dans un lieu où regnent la delicateſſe & le bon gouſt. S'il eſtoit tombé entre mes mains, je vous en aurois fait part.

On a parlé depuis pluſieurs années d'un Ouvrage conſiderable, pour l'embelliſſement & l'utilité de la Ville de Paris. Les Peuples le ſouhaitoient, & eſtoient chagrins qu'on n'en diſt plus rien; mais enfin le Roy qui ne ſe plaiſt qu'à faire du bien, tant au general qu'au particulier, accorda ces jours paſſez à Mr le Maréchal Duc de Luxembourg, la permiſſion de faire travailler à ce grand Ouvrage. Ainſi il va faire conſtruire un Pont de Bateaux flotant ſur la Riviere de Seine,

qui aboutira vis à vis le Guichet de la ruë S. Thomas du Louvre. Les Desseins ont esté faits par Mr du Val, Architecte des Bastimens du Roy, dont l'habileté est connuë, & à qui le Val de Grace doit une partie de ses beautez. Ce nouveau passage sera d'un fort grand secours pour avoir la communication des Quartiers circonvoisins, tant du costé de S. Honoré, que du costé de l'Abbaye S. Germain, qui sont les plus peuplez de Paris. On se dispose à travailler incessamment à

ce merveileux Ouvrage, dont le Public attend l'execution avec tant d'impatience. Vous ne devez pas vous étonner ſi je luy donne le nom de merveilleux. Ce n'eſt pas un Pont de Bateaux ordinaire, & il n'aura rien de ſemblable à ceux qu'on a déja vûs de cette nature. Outre les ornemens qui ſeront une agreable décoration ſur la Riviere, il y aura quantité de commoditez, des Bains publics, & pluſieurs Boutiques, non pas à la maniere de celles du Pont-neuf, mais auſquelles ſeront

joints des logemens, & de fort belles Pieces, où ceux qui se baigneront pourront s'aller reposer. Ce qu'il y a d'admirable dans ce dessein, c'est que le toit de ces Boutiques n'excedera point le niveau du Pont, sur lequel il y aura deux Parapets pour plus de commodité, quoy que les Carrosses ne doivent pas y passer. Toutes ces choses sont difficiles à faire comprendre, principalement pour ce qui concerne les Boutiques, mais je croy que le Public en verra un Dessein gravé avant qu'on

ait achevé ce Pont. Il ne ſervira pas ſeulement de paſſage, mais de décoration à la Ville, & de promenade : & ſi l'execution répond à ce que j'en ay vû, il y en aura peu de plus agreables.

J'ay à vous apprendre la mort de Meſſire Jacques le Sens, Marquis de Folleville, arrivée le 28. du mois paſſé. Le Roy, dont il avoit eu l'honneur d'eſtre Page, luy avoit donné l'Enſeigne Colonelle de ſon Regiment, à l'âge de dix neuf ans. Enſuite il fut Capitaine dans le même

Regiment, & comme il se distingua en toutes sortes d'occasions, Sa Majesté le fit Colonel du Regiment de Flandre, à la teste duquel il a fait beaucoup d'actions remarquables, tant dans le Vivarés où il commandoit en chef, qu'à la Bataille de Staffarde, & aux Sieges d'Italie. Il est mort âgé seulement de trente-cinq ans, & estoit Fils de Messire Guillaume le Sens, Chevalier de l'Ordre du Roy, Marquis de Folleville, Lieutenant General des Camps & Armées de Sa Majesté. Les services considerables que

ce Guillaume de Sens à rendus à la Couronne, l'avoient fait honorer de plusieurs Commissions importantes, sous le Regne du feu Roy, & pendant la Regence de la Reine Anne d'Austriche. Il a servy trente-neuf ans sans discontinuer, ce qui avoit obligé Sa Majesté à luy donner le Gouvernement de Vitry le François, & celuy de Saverne en Allemagne. Le Regiment de Flandre qu'avoit Mr le Marquis de Folleville, son Fils, a esté donné à Mr le Marquis de Tors.

On a eu nouvelles, que Mr le Vidame d'Esneval, Ambassadeur de France en Pologne, y estoit mort en fort peu de jours. Il avoit esté invité aux Nôces du Grand Enseigne de Pologne, qui se firent à Grodnau, le 1. du mois passé. Une fluxion qui le surprit ne luy permit pas de s'y trouver, mais s'estant senti mieux le lendemain, il assista à la suite des réjouïssances. Sa fluxion augmenta le jour suivant, accompagnée d'une fiévre si violente, qu'il mourut le 8. Il estoit Petit-Fils de Ro-

bert le Roux de Tilly, qui en 1599. épousa Marie de Bellievre, Fille de Pompone de Bellievre, Ambassadeur en Suisse, en Pologne & en Angleterre, Plenipotentiaire à la Paix de Vervins & enfin Chancelier de France. De ce mariage sortit entre autres Enfans Claude le Roux, Baron d'Aquigni, Chastelain de Cambremont, & du Mesnil-Jourdain, Seigneur de Beccdal, Vironvey, la Metairie, Conseiller au Parlement de Roüen, qui prit alliance avec Madeleine de Tournebu,

Fille d'Anne de Tournebu,
Baron de Livet, Seigneur de
Bouges, & de Françoise de
Prunelé, dont la Bisayeule
estoit Madame Anne de
Dreux, Princesse du Sang
Royal de France, Vidame de
Normandie, Baronne d'Es-
neval, Chastelaine de Pavilly.
Mr le Vidame d'Esneval, Am-
bassadeur en Portugal, puis
en Pologne, Fils de ce Clau-
de le Roux, & de Made-
leine de Tournebu, avoit
épousé Anne-Marie-Madelei-
ne de Canouville, Fille d'A-
drien de Canouville, Seigneur

de Gromesnil ; & de Marie-Elisabeth Bretel, & il en a eu un Fils, Claude-Adrien le Roux, né à Lisbonne le 9. Fevrier 1689.

Je puis joindre à cette mort celle du Marquis de Fleury, Amiral des Bateaux armez en guerre que l'Empereur fit équiper l'année derniere sur le Danube. Ce Marquis estoit Piedmontois, & avoit esté Capitaine des Gardes du feu Duc de Savoye, & son Rival, ce qui l'avoit obligé de se sauver de sa Cour. Il fit aprés cela diverses figu-

res dans le monde, ſans ſçavoir où il pourroit s'eſtablir, mais ayant eſté mieux receu dans la Cour Imperiale, qu'en aucune autre, il tâcha par ſes ſoins d'y meriter de nouveau les faveurs de la fortune que ſon amour luy avoit fait perdre, & enfin il avoit pensé à un armement ſur le Danube, pluſtoſt pour ſon intereſt que pour celuy de l'Empereur. Il s'eſtoit donné de grands mouvemens pour cet armement, dont l'utilité n'a pas répondu à la dépenſe. Tout l'avantage que Sa Majeſté Imperiale

ẽn peut tirer eſt de compter
un Amiral parmy ſes Offi-
ciers, & des Baſtimens ſur
l'eau, qui ſeront peu ſujets aux
tempeſtes qui regnent preſque
toujours ſur les Mers.

Il y a eu beaucoup de Ma-
lades depuis quelque temps,
& leurs maladies ont eſté fort
courtes. Mr du Mats, Greffier
du Conſeil, a eſté du nombre
de ceux qui ſont morts, ſans
avoir eſté malade que fort
peu de jours. Il avoit la repu-
tation d'eſtre fort honneſte
homme, ce qui luy avoit ac-
quis l'eſtime de quantité de

perſonnes diſtinguées. Il étoit beau-Frere de M^r d'Herville, Gouverneur de Pignerol, & il a laiſſé un Fils, Conſeiller au Parlement.

On écrit de Tours, que le 6. de ce mois, Meſſire Gilles de Pontz-Raſbré, Marquis de la Falden, Fils ainé de Meſſire Gilles de Pontz Raſbré, Baron de Chantelou, avoit épouſé Mademoiſelle de Saint André de Boisrougeron, Fille unique de Meſſire Jean de Saint André de Boisrougeron, premier Capitaine dans le Regiment de Surlaube, qui

s'eſt diſtingué en Irlande à la Bataille de Boiſne, & de Dame Marie de Valfocé. Mr de Saint André deſcend de Meſſire François de Saint André, Preſident à Mortier, qui l'an 560. fut aſſaſſiné à coups de piſtolet, comme il ſortoit du Palais, pendant les premieres guerres de la Religion. Cette Maiſon eſt originaire de Touzouze, & elle a toujours eſté inviolablement attachée au ſervice de ſes Princes legitimes. La Mariée, qui eſt d'un tres-grand merite & d'une beauté parfaite, eſt unique

Heritiere de Messire Jean de Valfocé, Lieutenant-Colonel du Regiment de l'Isle, son Ayeul Maternel, qui possede de grands biens. La Ceremonie de ce Mariage fut faite par Mr l'Abbé Martin, Docteur en Theologie, & grand Archidiacre de l'Eglise de Tours, en presence d'un fort grand nombre de personnes de qualité qui s'y estoient renduës.

Les Reveuës que le Roy fait de toutes ses Troupes, & particulierement de celles de sa Maison, sont cause que

tous les Commandans redoublent leurs soins, afin qu'elles soient toujours en bon estat. Sa Majesté pour ne pas fatiguer la Cavalerie de Sa Maison, en la faisant venir aux environs de Versailles, a bien voulu se donner la peine d'aller jusqu'à Chantilly, pour y faire la reveuë dans la plaine de Senlis, où ces Troupes devoient ordre de se rendre. Le Roy y estant arrivé le Jeudy 5. de ce mois, fit dés le lendemain la reveuë des quatre Compagnies des Gardes du Corps. Le jour suivant, Sa

Majesté vit encore tous les Gardes, ainsi que tous les chevaux qui avoient esté achetez pour la remonte. Le même jour, Elle fit la reveuë des Grenadiers à pied, & aprés leur avoir fait faire diverses évolutions, Elle vit ses Gardes, Brigade par Brigade, à pied, l'épée à la main. Ensuite ils monterent tous à cheval, & défilerent par Compagnies, & aprés cela par Brigades, & l'on peut dire que Sa Majesté les examina un à un. Mr le Maréchal Duc de Duras commandoit ce jour-là tout

Durfort.

le Corps, Mr le Duc de Noailles ayant le Baſton. Mrs les Maréchaux Ducs de Luxembourg & de Lorges eſtoient à la teſte de leurs Compagnies. Tous les Capitaines des Gardes avoient des manteaux bleus, qui ſont preſentement des ornemens à Brevet. Les Officiers en avoient auſſi, mais les ornemens eſtoient differens. Le Dimanche, le Roy alla à la Chaſſe de la Fauconnerie, où toutes les Dames ſe trouverent en habits d'Amazones des plus magnifiques. Le Jeudy, le Roy

vit la Gendarmerie.
Les Gendarmes.
Les Gendarmes Ecossois.
Anglois.
Bourguignons.
De Flandre.
De la Reine.
Dauphins.
Berry.
D'Anjou.
D'Orleans.
Les Chevaux-Legers.
Chevaux-Legers de la Reine.
Dauphins.
De Bourgogne.
De Flandre.
D'Anjou.

De Berry.
D'Orleans.

Toutes ces Compagnies eſtoient commandées par Mr. le Comte de Marſin, Brigadier des Camps & Armées du Roy. Monſeigneur le Dauphin ſalüa l'épée à la main, toutes les fois que ces Compagnies paſſerent devant Sa Majeſté. Mr le Nonce ayant ſouhaité de voir toutes ces Reveuës, ne manqua pas de s'y trouver, & aprés avoir parlé pluſieurs fois de la beauté des Troupes, il dit au Roy, *qu'il eſtoit impoſſible de les voir*

ſans que leur preſence imprimaſt du courage aux plus poltrons. Le Roy luy avoit fait donner un des chevaux qui luy ſervent de monture, & comme ce cheval eſtoit un peu vif, Mr le Nonce dit, *que c'eſtoit un Bucephale, qui ne connoiſſoit qu'Alexandre.* Monſieur le Prince le regala magnifiquement. Le Roy alloit à la Chaſſe du Chien courant au rctour de toutes les reveuës, qui auroient deu le fatiguer, s'il n'avoit pas toujours la meſme vigueur, & s'il n'avoit pas eſté dans une ſanté parfai-

te. Le Mardy, S. M. chaſſa depuis onze heures juſqu'à ſix heures du ſoir, & au retour en rentrant dans le petit Parc, Monſieur le Prince donna au Roy & à Monſeigneur le plaiſir d'une battuë dans un petit bois, d'où il ſortit plus de deux mille Faiſans, & autant de Perdrix. Quoy que tous les Officiers du Roy fuſſent à Chantilly & qu'il y fuſt ſervy comme à Verſailles, Monſieur le Prince n'a pas laiſſé d'imaginer mille choſes pour faire tous les jours trouver à Sa Majeſté, & à toute la Cour, des agré-

mens nouveaux dans cette delicieuse Maison. Le Mercredy on vola à l'ordinaire. Le Jeudy, le Roy fit la reveuë de ses deux Compagnies des Mousquetaires, où les Officiers nouveaux que Sa Majesté avoit fait recevoir à la dînée à Ecoüan en allant à Chantilly, parurent avec beaucoup de magnificence. Ensuite le Roy alla aux Toiles dans la Cour, desquelles ce Prince ne voulut point qu'on courust les Sangliers ; mais il les fit courre en pleine campagne avec des Levriers corps à corps, sans

que perſonne en tuaſt aucun avec l'épée, comme cela ſe pratique ordinairement. Le Vendredy, le Roy alla à la chaſſe du vol, & partit le Samedy pour retourner à Verſailles. Tant que la Cour a demeuré à Chantilly, il y a eu tous les ſoirs appartement, & grand jeu dans la Galerie. Monſeigneur le Dauphin a couru tous les jours le Cerf ou le Loup, avec les équipages de S. M. qu'on appelle les grands chiens, ſon équipage du Loup, l'equipage de Mr le Duc du Mayne pour le Cerf Bourbon l'equipage de Mr le Chevalier de Loraine pour le Cerf, qui a toujours demeuré à Royaumont avec celuy de Mr le Duc du Mayne. Quoy que les Troupes ayent eſté charmées des manieres du Roy,

la respectueuse estime, & l'amour qu'elles ont pour ce Monarque ont encore redoublé dans ces dernieres Reveuës.

Je ne dois pas oublier de vous dire icy qu'aux environs d'Ecouan en allant à Chantilly, une chaine de quarante à cinquante Galeriens, fut si heureuse qu'elle rencontra le Roy. Ils donnerent des marques de leur joye, & firent entendre, quoy que de loin, qu'ils esperoient que leur peine leur seroit remise. Le Roy qui ne fait rien avec precipitation, les laissa passer, & le soir s'estant informé de leurs crimes, declara qu'il leur faisoit grace, à l'exception de quelques-uns, à condition neanmoins qu'ils serviroient six ans dans ses Troupes.

Je vous ay parlé des nouveaux Officiers des Mouſquetaires en vous parlant de la Reveuë de ce Corps, mais je n'ay pas crû vous les devoir nommer dans cet article, pour ne pas interrompre le fil du detail que j'avois à vous faire, de tout ce qui s'eſt paſſé au voyage du Roy, à Chantilly. Au mois de May de l'année derniere, Sa Majeſté allant à Namur, fit une augmentation de deux Maréchaux des logis dans chacune de ſes Compagnies de Mouſquetaires. Ceux de la premiere, furent Mrs de la Roque & de Malleville, & les Brigadiers qui prirent leur places, Mrs le Chevalier Deſcluſel & Dumas. Les Maréchaux des logis de la ſeconde, furent Mrs de Combes & Baron, & les Brigadiers,

Mrs Doucette & Grandchamp.

Mr de Jauvelle eſtant mort quelques jours aprés, Mr le Marquis de Vins fut nommé pour remplir ce poſte, & Mr de Rigauville, alors Cornette, fut fait Sous-Lieutenant, & receu le 13. Juin à la teſte du detachement, commandé pour attaquer les Ennemis dans des carrieres, où ils eſtoient bien retranchez, & d'où ils furent chaſſez. Au mois de Fevrier dernier, Sa Majeſté declara qu'Elle vouloit doubler les Officiers à hauſſecol, & nomma Mr d'Artagnan, alors Cornette, ſecond Sous-Lieutenant, Mr de Janſſon, alors Capitaine de Chevaux, premier Enſeigne, & Mr de la Luzerne, alors Colonel d'Infanterie, ſecond Enſeigne,

Monteſquiou.

Mrs d'Aigrebert & des Aubrieres, alors Maréchaux des logis, Cornettes de la premiere Compagnie, & pour la seconde Mr le Marquis de Mirepoix, alors Enseigne de la premiere, second Sous-Lieutenant, Mr de Canillac, alors Capitaine aux Gardes, premier Enseigne, Mr d'Hautefort, alors Lieutenant de Grenadiers au même Regiment, second Enseigne, Mrs de Curly & de Galiber, Maréchaux des logis, Cornettes; & le 5. de ce mois en allant à Chantilly, passant à la teste de la premiere Compagnie, Mr de Mauperthuis fit recevoir en sa presence Mrs d'Aigrebert & des Aubrieres, les autres estant absens. Mr de la Luzerne a esté receu depuis à la reveuë que le Roy fit des

deux Compagnies, le Jeudy avant son retour, où Sa Majesté donna des pensions aux Maréchaux des logis, qu'il avoit nouvellement créez. Mrs de Paule & Crené furent aussi receus Maréchaux des logis, Mrs de Mauveziniere & de Lâge Brigadiers, Mrs de Panssier, la Chassetiere, Dormé & .... Sous-Brigadiers. De-là venant à la teste de la seconde, Sa Majesté receut Mr de Vins, qui fit recevoir aprés Mr de Canillac, Mrs de Curly & de Galibert; (Mr d'Hautefort estoit absent,) & pour Maréchaux des logis, Mrs de Reillac, Doucette & Grandchamp, pour Brigadiers, Mrs de Massé, Montholon, Chalais & S. Laurens, Sous-Brigadiers, Mrs de Keringard, du Vignault,

Beaux hoſtes, Montaran, Batrada & Marbeuf, & comme Mrs de Jauvelle, de Vins & de Barriere avoient des Brevets de retenuë ſur leurs Charges, le Roy a voulu pour les acquiter, & afin que les Officiers du Corps puiſſent monter ſans argent quand leur tour viendra, que les deux Enſeignes de chaque Compagnie fuſſent venduës, non pas ce qu'elles valent, mais chacune trente-cinq mille livres, pour faire la ſomme de 140000. livres qu'il falloit donner, ſçavoir 40000. livres aux heritiers de Mr de Jauvelle. 50000. livres à Mr de Vins, & autant à Mr de Barriere.

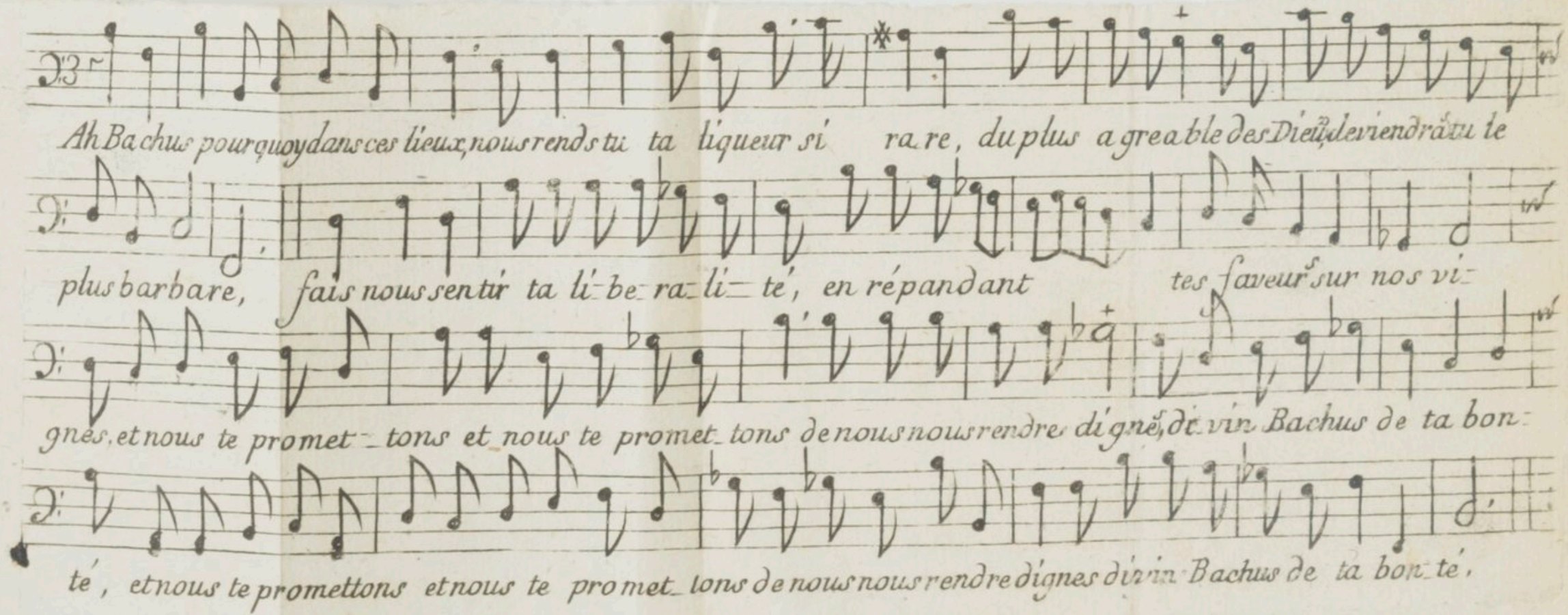
L'Enigme du mois paſſé a eſté expliquée ſur *la Cendre*, qui en eſtoit le vray mot, par Mrs Gilles

David, de la rue S. Martin ; l'Abbé Magnau ; Alger & Larimon, de la ruë de la vieille Monnoye ; de Hautotel de Rouën, & la Belle à l'Anagramme, *Excite à l'amour* ; le Berger Tircis à l'Anagramme, *Siecle d'amour* ; la Marquise à l'Anagramme, *pure Image de vertu* ; Diane de la Foreſt d'Alcleon ; le Chevalier inviſible de la Bague de Gigés ; la Nymphe aimantée ; l'Abſente aux jours filez de ſoye ; le Berger aux Chataignes ; l'aimable Nocloiſe à l'Anagramme, *Le vray merite Bourgeois* ; le bon Sujet ; le Fidelle de la charmante Nymphe des Bois de Lyon ; le Blondin Serville de la rue de Poitou, & ſon inſeparable Amy Chambelin ; la Garniſon du Fort de Meulan ; le ſpirituel Robin de la rue de la

Coutellerie ; l'Amy de la plus belle Veſtale de Brie ; le gros Contrôleur à l'Amoureux de Chatou ; le petit Jeuſneur de Verſailles ; le petit Coq reveille-matin du Fauxbourg S. Antoine ; le joly & ſpirituel Avocat de la rue de la Tiſſeranderie ; l'aimable le Mire de la rue des Arcis ; l'Amoureux P. à la Deviſe, *ce n'eſt pas pecher d'aimer ſa Commere* ; les deux Voiſins du Roy Henry ; Chevillard ; & le Griſon de la même ruë ; le Secretaire des Lettres amoureuſes du Palais ; l'Amant de ſix ans, & ſon aimable Etiennette de la Porte de Paris ; le Diſſimulé Amoureux de la rue de la Pelleterie ; l'Amateur des ſciences de la rue de la Lanterne ; le Satirique ridicule à contretemps ; le Poëte amoureux & ſon

Indifferente, de la vieille rue du Temple, & Meſdemoiſelles Jeanne-Angelique ; Trocquet, de la vieille Place aux Veaux ; Marianne & Madelon, de la rue de la vieille Monnoye ; Loüiſe-Marie Inſpectrice de la nouvelle Societé du Jardin de Lyon, & ſes Compagnes ; l'Eſprit tardif de la nouvelle Societé de Beauregard, rue d'Enfer ; Gaudiche d'Orleans, & le petit-Pere en ſecret du même lieu ; la complaiſante Boupiou de la rue S. Antoine ; les deux Inſeparables de la rue S. Hiacinte, & leur Amy la Servitude ; l'incomparable Danſeuſe du Bal du Pont au Change ; la Gottique & les deux Veſtales de longue Allée, & la Compagnie des Aſſurances & groſſes Avantures, de la meſme rue ;




Ah Bachus pourquoy dans ces lieux, nous rends tu ta liqueur si ra re, du plus a greable des Dieux, deviendra tu te
plus barbare, fais nous sentir ta li be ra li té, en répandant tes faveurs sur nos vi
gnes, et nous te promet tons et nous te promet tons de nous nous rendre dignes, divin Bachus de ta bon
té, et nous te promettons et nous te promet tons de nous nous rendre dignes divin Bachus de ta bon té.

le ſpirituel André Bernon, de la Rochelle; le Chevalier de Leſta, & ſon Amy Deſbricé; la Societé nouvelle des Celeſtins, & Mr Ronſelin de celle des Tailleurs; Hutuge d'Orleans; l'Empreſſé de la nouvelle alliance; le grand Bayard du Marais, & Julliot Aſſeſſeur du Comté de Benon.

Je n'ay rien à vous dire de l'Enigme nouvelle que je vous envoye, ſinon qu'elle vient de fort bon lieu.

ENIGME.

ENcor que de la fermeté
Noſtre figure ſoit le ſymbole ordinaire,

Par nostre usage on connoist qu'au contraire,
Chacun de nous n'est fait que pour estre agité.

S

Il arrive souvent, lors qu'à nous on s'applique,
Que nous chagrinons bien des gens,
Sur tout ceux qui des yeux suivant nos mouvemen
Ne trouvent pas leur compte à nostre Arithmetique.

Z

Pour nous mieux tourmenter les Barbares Humains,
Non contens d'employer les efforts de leurs mains,
Nous jettent dans le fond d'une prison obscure,
Où quand ils nous ont bien bernez,
Ils nous en font sortir, & pour comble d'injure

Viennent effrontement nous regarder au nez.

J'ajouſte à ces Vers les paroles d'un Air à boire que vous chanterez avec plaiſir.

AIR NOUVEAU.

AH ! Bacchus, pourquoy dans ces lieux,
Nous rens-tu ta liqueur ſi rare ?
Du plus agreable des Dieux,
Deviendras-tu le plus barbare ?
Fais-nous ſentir ta liberalité
En répandant ta faveur ſur nos Vignes,
Et nous te promettons que nous nous rendrons dignes,
Divin Bacchus, de ta bonté,

Le Roy a nommé Mr l'Abbé de Polignac, Ambaſſadeur en Pologne. Il a demeuré pluſieurs années à Rome, & s'eſt acquis beaucoup de reputation dans cette Cour, où l'on n'eſtime que le ſolide merite. Cet Abbé eſt Fils de Mr le Vicomte de Polignac, Commandeur des Ordres du Roy & Gouverneur du Puy. Madame de Polignac, ſa Mere, eſt de la Maiſon du Roure. Mr de Polignac, ſon Frere, a épouſé Mademoiſelle de Rambures.

L'Eveſché de Chartres ayant dix-huit cens Paroiſſes, le Roy qui ne penſe pas moins à la conduite des ames de ſes Sujets, qu'à leur gloire, a crû devoir travailler à l'érection d'un nouvel Evêché, pour ſoulager Mr l'Eveſque

de Chartres, & pour cet effet, Sa Majesté a nommé Mr l'Abbé Berthier Evesque de Blois. Il est Neveu de Mr l'Evesque de Montauban, & Parent de Mr l'Evesque de Rieux. Son grand Pere estoit premier President au Parlement de Thoulouse. Il a toutes les qualitez requises pour avoir soin des ames, & la vie exemplaire qu'on luy voit mener en est une preuve. Le Roy a donné pour faire partie de la fondation de l'Evesché de Blois, l'Abbaye de S. Laumer, & de Bourg-moyen de Blois. Sa Majesté a aussi donné à Mr l'Abbé de Luxembourg, l'Abbaye d'Orcamp, vacante par la mort de Mr l'Abbé d'Elbeuf, sur laquelle il a mis deux mille écus de pension pour Mr l'Abbé Merille qui luy a remis

celle de S. Laumer. Mr l'Abbé de Polignac dont je viens de vous parler a eu l'Abbaye de Bonport, que Mr l'Abbé Colbert, dernier Fils de feu Mr Colbert, Ministre & Secretaire d'Etat, a remis entre les mains de S. M. pour prendre le party des armes.

Mr l'Abbé de Noailles, Frere du Duc de ce nom, & qui soutient le caractere de pieté qui a toujours brillé dans toute cette Maison, a esté nommé à l'Abbaye de Montier-Ramey, qui étoit à Mr l'Abbé de Luxembourg. Celle de Gimont que la mort de Mr Pelisson a laissée vacante, a esté donnée à Mr l'Abbé Roquette, Neveu de Mr l'Evesque d'Autun; celle des Religieuses de S. Julien d'Auxerre à Madame de Chanlay, Sœur de Mr de

Chanlay, ſi diſtingué par ſes ſervices qu'il rend au Roy & à l'Etat, & celle d'Eſſey prés d'Alençon à Madame d'Oſmont-d'Aubry, Religieuſe dans cette meſme maiſon.

Aprés avoir fait ſes largeſſes à la Robe, le Roy n'a pas oublié l'Epée, & a donné le Gouvernement de Caſtillon en Gaſcogne, à Mr Polaſtron, Lieutenant-Colonel du Regiment du Roy.

Le Gouvernement de Mont-Dauphin en Dauphiné, à Mr de Larré, Maréchal de Camp.

La Lieutenance de Roy de Mont-Dauphin, à Mr d'Augery, Major du Regiment du Roy.

Le Couvernement de Ham, à Mr de la Mothe-Vatteville, Maréchal de Camp.

Le Gouvernement de Dinan en

Bretagne, à Mr de la Bretonniere, Lieutenant-colonel du Regiment de Cavalerie de S. Simon.

Le Gouvernement de Briançon en Dauphiné, à Mr de S. Silvestre, Maréchal de Camp.

Le Gonvernement de Creſt, à Mr du Meſnil.

Le Regiment du Roy, à Mr de Surville, Colonel de celuy de Toulouze, Fils de Mr le Marquis de Hautefort, & Gendre de Mr le Maréchal de Humieres.

La Lieutenance Colonelle du Regiment du Roy, à Mr de Lignieres, premier Capitaine de ce Regiment.

Le Regiment de Toulouze, à Mr de Cadrieux, Lieutenant-colonel du meſme Regiment.

Le Regiment de la Reine, à Mr

de Chamarante, Colonel de Ce- d'or
luy de Perigord. maison

Le Regiment de Perigord à Mr de Chemeraut, Colonel de celuy de Foreſts.

Le Regiment de Foreſts à Mr de Montmorency, Capitaine dans le Regiment du Roy.

Le Regiment Royal d'Infanterie a eſté acheté par Mr de Calvo. Il y a dix mille livres d'appointement aux Gouvernemens de Briançon & de Montdauphin.

Le 18. de ce mois, Mr le Marquis de Soudeille prêta le ſerment de Godé
fidelité pour la Charge de Lieutenant de Roy du Bas Limoſin.

Vous avez ſçeu la maladie de Mademoiſelle d'Orleans, Fille de feu Monſieur le Duc d'Orleans, & Couſine germaine du Roy.

Cette maladie a eſté plus dangereuſe que longue, & il a falu cinq priſes d'Emetique, dont la derniere a eſté donnée ſans preparation, pour ſauver cette Princeſſe. Aprés cela la vigueur de ſon bon temperament ayant paru, ſa ſanté a commencé à ſe rétablir, & la Cour & la Ville à en témoigner ſa joye. L'affluence a été grande au Palais de Luxembourg pour ſçavoir des nouvelles de la ſanté de cette Princeſſe. Toute la Cour, & tous les Princes y ſont venus pluſieurs fois, & le Roy luy a fait l'honneur d'y venir luy-même. Monſieur & Madame y ont eſté tous les jours. Je vous envoye des Vers qui ont eſté faits ſur cette maladie par Mr l'Abbé Grenet. Quoy qu'il parle en Vers, ce qu'il dit

n'eſt point une fiction.

TOy, dans qui toute choſe abonde,
Sejour des plus grands Rois du monde,
Paris, agreable Cité,
Il ne faut plus verſer de larmes,
Tu peux ſortir de tes alarmes,
Et reprendre ton calme & ta tranquillité.
La Princeſſe n'eſt plus en proye
A l'impitoyable douleur;
Le Ciel veut encer qu'on la voye;
Ce qui cauſoit noſtre malheur
Eſt le ſujet de noſtre joye.
Que cette Cour dans la triſteſſe.
Preſentoit un ſpectacle affreux!
L'une vangeoit ſur ſes cheveux
Le mal que ſouffroit la Princeſſe.
L'autre plus belle que le jour,
Faite par les mains de l'Amour,

D'un ongle qu'animoit la rage,
Pour mieux exprimer ſon malheur,
En ſe déchirant le viſage
Vouloit y graver ſa douleur.
Loin d'icy ces triſtes images,
Le nuage s'eſt écarté,
Et deſormais pour ſa ſanté
Nous n'avons que d'heureux pré-
ſages.
Chacun dans peu, Princeſſe, eſpere
de te voir,
Alors ma voix mieux arrangée,
Sans ſe ſentir du trouble où ton mal
l'a plongée,
S'acquitera de ſon devoir.

Quoy que le temps de l'ouverture de la Campagne approche, il ſeroit malaiſé de vous en parler juſte pour des raiſons bien oppoſées. On ne dit rien en France,

où le ſecret eſt impenetrable, & les Ennemis ſont ſi empreſſez quand il s'agit de faire des menaces, qu'ils parlent toujours trop toſt pour eſtre crus. Tout ce que les Allemans ont dit depuis un mois, eſt reduit à rien, quoy qu'ils ayent beaucoup parlé, & tout ce que l'on en peut conclure eſt qu'ils ne ſont pas peu embaraſſez. Ils n'écoutent que leur paſſion, & prennent trop toſt des reſolutions pour n'en pas changer. Il y a deux mois qu'ils devoient envoyer un gros Corps de Troupes en Piémont. Enſuite la reſolution fut priſe d'en retirer au lieu d'y en envoyer. Ils crurent aprés cela que les Turcs auroient peu de forces en Hongrie, & menacerent de paroiſtre ſur le Haut & ſur le Bas Rhin,

avec des Armées tres-nombreuſes. Ils changent de langage preſentement, & doutent s'ils en feront revenir leurs vieilles Troupes. Ils nous menacent par tout du Prince de Bade, & aprés avoir dit qu'il commanderoit ſur le Rhin, ils ont publié qu'il iroit en Piémont, & ils ne ſçavent à preſent où il commandera, à cauſe que l'Electeur de Saxe ne veut pas luy obéïr. Aprés tout un homme ſeul n'eſt pas capable d'intimider la France, & nous avons peut-eſtre cent Officiers Generaux qui ne luy cederoient pas. Il s'eſt rendu conſiderable, parce qu'il eſt Soldat, & qu'il a remporté quelques avantages ſur les Turcs pendant leur plus grande foibleſſe. Il craint tellement de manquer de

Troupes & de munitions, qu'il refuſe de venir, lors qu'il croit qu'il doit luy manquer quelque choſe. Il n'eſt pas merveilleux de ſe diſtinguer quand on a tout à ſouhait.

Le temps me preſſe ſi fort, que je vous diray fort peu de choſe de Mr le Preſident de Neſmond dont la mort a eſté fort prompte. Il eſtoit zelé pour la Juſtice, & écoutoit les parties avec bonté. On a apporté ſon corps aux Religieuſes de la Conception, & rien n'a manqué au Convoy funebre pour le rendre magnifique. Le Parlement a eſté en Corps luy jetter de l'eau-beniſte. Il eſtoit Frere de Mr l'Eveſque de Bayeux. Mr de Lamoignon, Avocat General, monte en ſa place.

Mr Robert, Grand Penitencier est mort dans le mesme-tems. Il estoit Frere de Mr Robert, Procureur du Roy & du celebre Avocat qui porte le mesme nom. Il avoit esté Archidiacre de Chartres d'où son merite le fit appeller, pour estre Grand Penitencier à Paris. Son Archidiaconé de Chartres fut donné à un de ses Freres auquel il a resigné sa maison de Chanoine. Mr l'Archevesque a donné sa Chanoinie à ce mesme Frere. On peut dire de Mrs Robert, qu'ils sont d'une Famille, où regnent l'érudition, la sagesse, la probité & la pieté.

Mr Freson, Conseiller de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & Mr Henin, Conseiller dans le mesme Parlement, sont

ſont morts auſſi depuis peu de jours. Mr Clin, Doyen des Enqueſtes, eſt monté à la Grand'-Chambre, à la place de Mr Freſon. Je vous en diray davantage dans ma Lettre du mois prochain.

Au lieu de faire l'Eloge de Mr l'Abbé Boileau, comme je m'y eſtois preparé, en vous écrivant ſa mort le mois paſſé, j'ay la joye de vous apprendre que cet illuſtre Abbé ſe porte fort bien. Si j'en diſois davantage, je bleſſerois ſa modeſtie. Il vit, & ſes doctes Predications vous feront ſouvent ſon Eloge.

Dans le moment que j'allois fermer ma Lettre, j'ay ſceu que le Roy avoit fait ſept Maréchaux de France, dont je vous envoye ſeu-

lement les noms sans ordre, le temps ne me permettant rien davantage. Ce sont,

Mr le Duc de Noailles.
Mr le Duc de Villeroy.
Mr le Comte de Tourville.
Mr le Marquis de Bouflers.
Mr de Catinat.
Mr de Joyeuse.
Mr le Comte de Choiseul.

Je suis fâché, d'estre obligé de vous dire, que depuis ce que je vous ay marqué de l'état de la santé de Mademoiselle d'Orleans, le Ciel en a disposé autrement. Je suis, Madame, Vostre tres, &c.

A Paris ce 31. Mars 1693.

Je ne suis point surpris que le Volume de l'Estat des Affaires de l'Europe *ait fait tant de bruit dans vostre Province ; on a tant écrit dans toute l'Europe sur les Affaires d'aujourd'huy, qu'on ne croyoit pas pouvoir aprendre quelque chose de nouveau sur cette matiere. Cependant on a esté étonné d'y voir l'interieur de plusieurs Cours, & sur tout de celles de Vienne, & de Madrid. Le Public n'a rien appris de plus curieux depuis le commencement de la Guerre presente. Il peut là-dessus se former des plans pour ce qui peut arriver dans la suite de la Guerre & touchant la Paix, & il y sera aisé de raisonner, connoissans le caractere de plusieurs Souverains, celuy de leurs Ministres, & sur tout, les interests qu'ils prennent,*

& les raiſons qui les obligent à les embraſſer. Enfin je ne ſçaurois m'empeſcher de dire, que perſonne n'a lû ce Livre ſans en avoir témoigné de la ſatisfaction. Si c'eſtoit un Ouvrage où l'invention euſt contribué, je n'aurois garde d'en parler de cette ſorte, mais je puis donner quelques loüanges à ce qui ne vient que de l'exactitude des recherches, & des bonnes correſpondances.

Page 31. ligne 11. liſez, *Les Latins celebrerent la Paſque le 26. Mars, & les Grecs le 23. d'Avril.*

TABLE.

Prelude.

Sonnet. 8

Calendrier perpetuel & invariable, tant pour l'année Civile que pour l'année Ecclesiastique. 11

Article tres-curieux touchant les levées d'argent faites dans les Pays-Bas. 84

Le Sermon. 94

La Baguette justifiée, & ses effets démontrez naturels. 104

Lettre concernant la divination par la Baguette. 160

Histoire. 210

Idille. 242

TABLE.

Lettre écrite à tous les Evesques. 243
Détail du dernier Tremblement de terre. 248
Imagination galante. 267
Audience donnée aux Députez d'Artois. 284
Pont de Bateaux flotant sur la Riviere de Seine. 287
Article de Morts. 291
Mariage. 300
Voyage du Roy à Chantilly, & tout ce qui s'y est passé. 302
Nouveaux Officiers des deux Compagnies des Mousquetaires. 313
Article des Enigmes. 317
Serment de fidelité prêté entre les mains du Roy. 329
Maladie de Mademoiselle d'Orleans. 329
Nouvelles d'Allemagne. 332
Second article de Morts. 334

TABLE.

Retour au monde de Mr l'Abbé Boileau. 337
Maréchaux de France nommez par le Roy. 338

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page 191.

L'Air doit regarder la page 323

